



**LA
PROTECTION
SOCIALE**

**DE LA COMMUNAUTÉ
SÉCURITÉ-DÉFENSE**

**LES #IDÉES
DES ACTEURS**

CRAÏS

**LA PROTECTION SOCIALE
DE LA COMMUNAUTÉ
SÉCURITÉ-DÉFENSE
LES #IDÉES DES ACTEURS**

**LA PROTECTION SOCIALE
DE LA COMMUNAUTÉ
SÉCURITÉ-DÉFENSE
LES #IDÉES DES ACTEURS**

RÉALISÉ PAR LE CRAPS-SD
UNÉO - MGP - LA FRANCE MUTUALISTE - GMF

*CERCLE DE RECHERCHE ET D'ANALYSE
SUR LA PROTECTION SOCIALE*

PRÉFACE

Nous vivons une période singulière, de laquelle la guerre classique semble s'être éloignée et qui demeure, malgré tout, soumise à un impressionnant lot d'épreuves. Les crises se précipitent, qui mettent notre pays au défi de sa résilience. Certaines ont la violence des conflagrations qui sèment partout l'effroi, en présentant leurs morts et leurs grands traumatisés. Je pense ici aux attaques terroristes, qui ont frappé indistinctement nos compatriotes, avec pour seul objectif de les plonger dans la colère ou le chagrin. D'autres chocs, plus insidieux, nous ont conduits à changer en profondeur nos modes de vie, pour que les plus vulnérables d'entre nous soient préservés, je pense ici à la pandémie qu'avec toutes les nations du monde, nous cherchons à dominer. Je pourrais également évoquer la crise climatique, qui résulte de la folie des Hommes et qu'aucune manifestation de responsabilité ni de sagesse n'est encore parvenue à endiguer.

Sur tous ces fronts, l'État tient sa place, avec le concours de services publics et de fonctionnaires dont on aime à louer le dévouement, en mettant en sourdine, le temps

des crises, les critiques que nous leur adressons parfois injustement. Parmi ceux qui sont en première ligne, les forces de sécurité intérieure et les armées paient sans aucun doute le tribut le plus lourd : sur le théâtre des opérations extérieures, où se joue l'issue de la lutte contre le terrorisme, nos soldats tombent pour que des peuples ne soient pas asservis et que le nôtre ne soit pas davantage frappé par la haine des islamistes.

Contre la délinquance, face à la violence des organisations criminelles, notamment terroristes, les policiers et les gendarmes s'exposent et sont désormais les cibles désignées de ceux qui ont le Droit, la Nation et la République en horreur.

Confronté à la folie meurtrière des terroristes, à une violence sociale accrue, j'ai eu à participer au rehaussement des moyens des forces de sécurité intérieure, en augmentant sensiblement leurs effectifs et en les dotant de budgets de fonctionnement réévalués. Alors que les policiers et les gendarmes vivaient une crise sociale majeure, qui les conduisait à exprimer leur détresse, un plan inédit de revalorisation de leurs conditions était arrêté sous l'autorité du président François Hollande, que le gouvernement actuel est bien inspiré de vouloir poursuivre.

À ces fonctionnaires, qui savent que leur sacrifice constitue notre seul bouclier, lorsque l'essentiel est en jeu, c'est-à-dire l'avenir de la Nation, nous devons donner les moyens de leur mission, si toutefois nous aspirons à leur manifester notre gratitude autrement que par des mots, prononcés à l'occasion des tragédies et des drames qui les endeuillent, eux et leurs proches. Car derrière chaque militaire, policier ou gendarme, derrière chaque membre des forces de sécurité, ce sont des familles entières qui se mettent au rythme du service de la Nation et qui, dans l'intimité de leur quotidien, vivent l'absence, l'incertitude et la crainte qu'un drame ne survienne. Alors que l'on s'alarme toujours plus de l'individualisme grandissant de nos sociétés contemporaines, l'exemple de leur engagement, de leur vie donnée pour les autres, nous exhorte à défendre l'esprit de réciprocité qui caractérise le modèle mutualiste. Plus qu'un impératif de solidarité à leur égard, il est de notre devoir de leur garantir une Protection sociale qui réponde aux spécificités de leur engagement.

Je garde le souvenir encore très présent de ce que l'exercice de l'État signifie de sincérité et d'abnégation. Dans cette ascèse, qu'est le gouvernement de la France, je sais que l'engagement des policiers, des gendarmes, des soldats, des personnels de santé et des professeurs nous oblige. Sans qu'ils soient toujours remerciés, ils nous montrent le chemin. Lorsque tout semble plus

difficile, ils demeurent entre nos mains comme les plus sûres des boussoles. En acceptant d'écrire ces quelques mots, j'ai voulu leur redire que je n'oublie pas que sans eux, rien ne serait possible.

BERNARD CAZENEUVE
ANCIEN PREMIER MINISTRE

PRÉAMBULE

Dans une société désormais archipelisée, marquée par un individualisme croissant, l'idéal collectif porté par la Sécurité sociale et l'esprit mutualiste est aujourd'hui remis en cause. Tout serait à détricoter. L'universalisme prend les habits du marché, en passe de devenir sans coup férir un régulateur exclusif et naturel. La solidarité intergénérationnelle, quant à elle, se délite au profit d'une segmentation du risque. Éphémère placebo sur le pouvoir d'achat de l'assuré social.

Un monde de défiance s'installe insidieusement, profitant de la porosité des valeurs humanistes : l'égalité se confond désormais avec l'égalitarisme et fait demander toujours plus. Régime universel, revenu universel, solidarité et charité, deviennent synonymes. Et pour parachever la confusion des esprits, la logique professionnelle et affinitaire est décriée au nom du corporatisme, ce qui facilite une dangereuse transgression - pénalisant à terme davantage encore les plus défavorisés - celle du financement de la Protection

sociale par l'impôt. Beveridge est en marche : universel, égalitaire, aveugle aux spécificités.

La période est donc inédite à bien des égards, miroir de nos peurs et de nos angoisses, elle s'alimente de nos doutes. Les acteurs de la Protection sociale réunis au sein de cet ouvrage y trouvent toutefois confirmation de leur action. Et, leurs convictions - qui n'auront rencontré pendant de nombreuses années que trop peu d'écho - s'affirment à l'épreuve des faits : la Protection sociale n'est pas un coût supporté par l'économie, une charge budgétairement insoutenable, mais un investissement structurant, à la fois le développement économique et notre cohésion nationale sont devenus tout à coup, et pour tout le monde, vérités d'évidence. Le général de Gaulle ne parlait-il pas d'investissements sociaux ?

Vérités d'évidence puisque le tribut économique et social s'annonce abyssal. La crise sanitaire, inédite, aux conséquences encore non précisément inventoriées, nous convoque, nous, citoyens parce que solidairement responsables, tout autant acteurs que bénéficiaires des vertus de la cohésion de la Nation à travers ses valeurs républicaines. Nous protéger les uns les autres, nous aider les uns les autres : n'est-ce pas l'esprit et le cœur même de l'engagement mutualiste que la communauté Sécurité-Défense, rompue aux risques de toute nature

depuis toujours, nourrit inlassablement depuis tant d'années en son sein.

Engagement qui, malgré les maux et les faiblesses, a perduré, à l'instar des militaires et plus particulièrement des soignants du Service de santé des armées (SSA) qui, dès le début de la crise sanitaire, ont répondu présent pour soutenir les services publics et les citoyens, qu'il s'agisse de la logistique, de la santé, ou de la protection. Crise sanitaire qui nous rappelle, plus que jamais, qu'il est crucial de préserver collectivement le système de Protection sociale - unique au monde - qu'est le nôtre, qu'il est crucial de préserver un modèle mutualiste qui porte avec force les nobles valeurs que sont la Fraternité et l'Entraide. Car il s'agit bien là de servir au mieux par le collectif, par la communauté, l'intérêt à long terme de chacun. De donner le primat au collectif, de tendre vers un humanisme concret. Il s'agit bien là de donner un sens à la vie hors du mercantilisme. Et plus encore un combat pour une société de libertés.

Les membres de la communauté Sécurité-Défense, chaque jour, honorent cet esprit mutualiste, humaniste et collectif, en assurant avec dévouement et courage, le respect de la loi et des valeurs républicaines, la protection des citoyens, et le maintien de la paix civile, dans des situations souvent extrêmement difficiles et dangereuses, parfois même au péril de leur vie.

L'augmentation des violences, les manifestations toujours plus violentes, les menaces terroristes accrues ou bien encore la crise sanitaire, sont autant de facteurs qui concourent à faire émerger des besoins nouveaux en termes de Protection sociale, d'évolution des offres et des accompagnements.

Dans cette optique, les acteurs de la Protection sociale de la Sécurité-Défense fidèles à leur philosophie mutualiste, ont souhaité partager à travers cet ouvrage, leurs réflexions et analyses afin de proposer des solutions communes aux personnels des forces de Sécurité-Défense et à leurs familles, avec pour ambition de protéger au mieux ceux qui nous protègent, en les accompagnant au quotidien, en leur apportant sérénité et sécurité! Ils sont indispensables!

CONTRIBUTIONS

“
**LES ASSOCIATIONS
JOUENT, ET
CONTINUERONT
DE JOUER, UN RÔLE
ÉMINENT DANS
L'ACCOMPAGNEMENT**
”

PAR

JEAN-MARIE BOCKEL

ANCIEN MINISTRE
PRÉSIDENT DE SOLIDARITÉ DÉFENSE

Le développement des opérations extérieures puis intérieures, depuis une cinquantaine d'années, a pour corollaire la réémergence d'une réalité que notre société doit regarder en face. Cette réalité, c'est la présence, en son sein, de militaires blessés et de familles endeuillées, à cause de ces opérations. Certes, il s'agit là d'une réalité qui peut demeurer difficilement perceptible pour le citoyen français, mais il n'empêche, les chiffres le montrent, que, même en période de paix, la mort et la blessure de soldats français, avec les conséquences qu'elles emportent pour leurs familles, sont des phénomènes qui perdurent. De la fin de la guerre d'Algérie à 2019, comme le rappelait le 13^e rapport du HCECM, intitulé « La mort, la blessure, la maladie », 634 militaires des trois armées sont morts en opération et l'armée de Terre, la plus touchée, déclarait évaluer le nombre de ses blessés à 12 500, entre 1993 et 2019.

Cette réalité nous oblige. Pour marginale qu'on pourrait la considérer, elle est cependant extrêmement importante, surtout dans une société relativement prospère qui pourrait se croire à l'abri du retour de la guerre. La mort en opération d'un soldat, la blessure au combat d'un autre, nous touchent par-delà même les contingences de la spécificité militaire. Elles sont, et les manifestations qui accompagnent nos soldats à leur dernière demeure le montrent, le révélateur du degré de cohésion du pays et de sa détermination à prendre

en main son avenir. Pour paraphraser Ernest Renan, c'est le pont des morts qui fait la marche des vivants, et toute société qui veut vivre le sait.

Une association comme Solidarité Défense, issue majoritairement de la société civile, a justement pour ambition de témoigner le soutien de notre société aux militaires, particulièrement à ceux qui sont engagés en opération, ou blessés à l'occasion de ces opérations, et aux familles endeuillées, à cause des opérations.

Elle est donc, comme les autres associations du monde combattant, concernée au premier chef par la Protection sociale de ces combattants et de leurs familles. Certes, comme le montrent les autres contributions de ce recueil, l'institution ne cesse de progresser dans ce domaine, ce dont tout le monde se réjouit. Pour autant, les associations jouent, et continueront de jouer, un rôle éminent dans l'accompagnement, parce qu'elles sont capables d'établir un lien personnel et durable avec les blessés

**TOUT AUTANT QUE
DANS LE CAS DE LA
BLESSURE PHYSIQUE,
LE LIEN PERSONNEL
ET DURABLE EST
UN FACTEUR CLÉ,
S'AGISSANT DE LA
BLESSURE PSYCHIQUE.
MAIS, DAVANTAGE
PEUT-ÊTRE QUE
POUR LES BLESSÉS
PHYSIQUES, IL S'AGIT
AUSSI D'ACCOMPAGNER
LA FAMILLE DU BLESSÉ
PSYCHIQUE.**

et les familles. Commencée parfois à l'hôpital, en ce qui concerne Solidarité Défense, cette relation résiste aux mutations, aux changements de statut et aux aléas de la vie du militaire ou de la famille. L'association est ainsi l'organisme vers lequel se tourne facilement le militaire qui a quitté l'institution ou se trouve placé en congé de longue durée, lorsqu'il est éloigné de son corps et de ses camarades, bref lorsqu'il est coupé de son « groupe primaire ».

Cet accompagnement social se traduit d'abord par une aide morale, éventuellement par une aide administrative, voire par un soutien financier, lorsqu'il s'agit de compléter le soutien que fournit l'institution. Il s'effectue donc toujours, non en concurrence avec la Protection sociale offerte par l'institution et les organismes spécialisés, mais en adéquation avec elle et dans son prolongement. On pourrait penser que ces associations sont pléthoriques et que, redondantes, elles se neutralisent les unes les autres. En vérité, elles sont très diverses et, riches de cette diversité, savent aussi se coordonner et unir leurs efforts, au profit d'un blessé ou d'une famille.

Or, cette capacité paraît essentielle, s'agissant de l'avenir de la Protection sociale des militaires. Cet accompagnement dans la durée est en effet d'autant plus important que le nombre de blessés psychiques

Les idées des acteurs

souffrant d'un syndrome post-traumatique augmente. Tout autant que dans le cas de la blessure physique, le lien personnel et durable est un facteur clé, s'agissant de la blessure psychique. Mais, davantage peut-être que pour les blessés physiques, il s'agit aussi d'accompagner la famille du blessé psychique. Cette blessure est longue à guérir et peut être génératrice de désocialisation. Or, maintenir à flot l'entourage proche du blessé, c'est ancrer ce dernier dans la réalité sociale. On constate pourtant que les familles des blessés psychiques sont insuffisamment informées de ce phénomène et de sa thérapie mais aussi du rôle qu'elles pourraient jouer dans la guérison du blessé.

Voilà, peut-être, quel est le grand chantier d'avenir de la Protection sociale des militaires et voilà pourquoi les associations, fortes de leur capacité à tisser du lien durable avec eux et leurs familles, peuvent y jouer un rôle important et complémentaire de l'institution et des organismes spécialisés.

“

LA**TERRITORIALISATION****DE LA PROTECTION****SOCIALE, SI L'ON****PEUT S'EXPRIMER****AINSI, APPARAÎT****COMME UNE****ÉVIDENCE**

”

*PAR***DOMINIQUE BUSSEREAU**

PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE

PRÉSIDENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Le Département est l'échelon de l'action sociale et des solidarités. Enfance, handicap, précarité, grand âge, sont autant de domaines dans lesquels les conseils départementaux sont à la manœuvre. La crise sanitaire le révèle et les citoyens savent se tourner vers leurs élus départementaux.

L'Action sociale des armées et tout l'écosystème qui s'y rattache est performant, en pleine expansion, mais encore - et c'est logique - assez centralisé. Il me semble que l'action des échelons déconcentrés pourrait s'enrichir, en plus des liens verticaux qui le relie à l'échelon central, de liens horizontaux qui confortent leur action territoriale.

Ce constat est partagé et les derniers contacts que nous avons noués laissent apparaître un consensus : il existe des convergences naturelles qui ne demandent qu'à être exploitées. Certaines ont été concrètement identifiées et par exemple des discussions réunissent d'ores et déjà le ministère des Armées et la Fédération nationale des centres de gestion (FNCDG) pour faciliter l'accès à l'emploi de militaires reconvertis, ou de leurs familles, au sein des collectivités territoriales.

Les armées ont beaucoup investi le champ de la reconstruction des blessés par le sport¹. Les Départements pleinement engagés dans le domaine des sports peuvent là encore explorer des pistes de partenariat, et il en existe encore bien d'autres.

**LA NATION TOUT
ENTIÈRE EST
CONCERNÉE PAR
L'ACCOMPAGNEMENT
DE CEUX QUI LA
DÉFENDENT.**

La territorialisation de la Protection sociale, si l'on peut s'exprimer ainsi, apparaît comme une évidence car les publics concernés sont répartis sur l'ensemble du territoire, sans toujours bénéficier d'un ancrage territorial fort. Il s'agit des personnels de la Défense eux-mêmes, de leurs conjoints et parfois des familles de ceux qui se sont sacrifiés; la plupart sont soumis à une forte mobilité ou sont installés dans un environnement dont ils ne sont pas originaires. L'action des collectivités et en particulier des Départements peut permettre de conforter leur intégration. Par ailleurs, le développement constant de la prise en compte des ayants droit élargit le champ des coopérations possibles à la fois en termes de volume et de nature des actions à conduire.

¹ Le sport est un domaine de compétence partagée entre les différents types de collectivités territoriales.

La Protection sociale ne se limite pas au travail, déjà remarquable en ce qui concerne la communauté de Défense, des institutions. Nombre d'associations y concourent et malgré l'excellente intégration dont elles bénéficient, toutes ne disposent pas des mêmes relais territoriaux. Je suis convaincu que nous avons quelque chose à apporter. L'assemblée des Départements de France et l'association « Solidarité Défense » présidée par mon ami, le sénateur Jean-Marie Bockel, sont par exemple entrées en contact récemment, dans cet esprit. Il est trop tôt pour entrer dans les détails, mais nous voulons coopérer. Nous tissons dans le même esprit des liens avec l'Office national des anciens combattants (ONAC), et sommes partenaires du Souvenir français.

La Nation tout entière est concernée par l'accompagnement de ceux qui la défendent. Les associations nationales d'élus sont pleinement dans leur rôle quand elles facilitent l'échange entre les organes centraux et les territoires. Je salue chaleureusement tous les acteurs de la Protection sociale de la communauté de Défense, et les assure de la solidarité des collectivités territoriales que sont les Départements.

“
**LE RETOUR AUX
SOURCES DE
LA MUTUALITÉ
AFFINITAIRE EST,
PLUS QUE JAMAIS,
NOTRE MEILLEURE
OPTION**
”

PAR

MARC LECLÈRE
PRÉSIDENT D'UNÉO

Le système d'assurance maladie français est réputé pour être l'un des plus protecteurs et qualitatifs, mais, il faut le reconnaître, il présente aussi des aspects singuliers.

Il mêle assurance sociale publique et assurance privée ; la part complémentaire étant inégalement facultative ou obligatoire selon les populations. Elle est parfois financée par la collectivité, parfois par les intéressés et parfois en tout ou partie par les entreprises.

Après la Seconde Guerre mondiale, la Sécurité sociale est mise en avant comme un des ciments de la société française. Progressivement, elle tend à s'universaliser et le poids de l'État devient de plus en plus prégnant dans sa gestion.

La création de la Sécurité sociale a provoqué une première crise existentielle majeure pour la Mutualité française. Néanmoins, le repositionnement des mutuelles, dites « 45 » depuis, en tant que complémentaires, s'est révélé immédiatement utile.

Ainsi, si pourvoir aux tickets modérateurs et autres éléments non couverts par la « Grande Sécu », sur une base de mutualisation volontaire et démocratique, est reconnu d'utilité sociale, 75 ans plus tard, la question du ou des acteurs qui doivent en être chargés et de leurs marges de manœuvre est encore posée. La place

des « complémentaires », appelées aussi abusivement « mutuelles » depuis ce repositionnement, est de plus en plus complexe voire ambiguë.

J'ai la conviction qu'un socle de base, universel et de qualité, doit demeurer. Pour autant, il ne pourra jamais couvrir 100 % des besoins et des situations de vie. Il doit être complété de modèles spécifiques de protection, adaptés aux besoins particuliers de certaines populations ou professions. Cela doit laisser une part à l'initiative privée, sans surencadrement réglementaire. Il en va du sens même de la notion de complémentaire.

Selon moi, la mutualisation volontaire est en effet un acte qui doit rassembler des personnes qui partagent des affinités et des enjeux à une échelle moins large que celle de la communauté nationale. Cela doit notamment pouvoir s'exprimer par métier, corporation, groupe social en fonction de ses contraintes, de ses enjeux propres.

Prenons un exemple, qui m'est cher, celui des militaires

Les militaires ont une mission des plus nobles: servir et protéger la Nation, au péril de leur vie. Cet engage-

ment ultime ainsi que les problématiques de santé¹ et les situations de vie spécifiques qu'il génère, justifient qu'une attention particulière soit portée à leur Protection sociale complémentaire et plus largement à leurs attentes propres à leur condition.

PROTÉGER CEUX QUI NOUS PROTÈGENT EST AUSSI UNE DIMENSION DE NOTRE POLITIQUE DE DÉFENSE, AUSSI IMPORTANTE QUE DE DOTER LES FORCES ARMÉES DES SYSTÈMES D'ARMES LES PLUS PERFORMANTS.

Je considère que protéger ceux qui nous protègent est aussi une dimension de notre politique de défense, aussi importante que de doter les forces armées des systèmes d'armes les plus performants.

Je plaide donc pour une approche de la Protection sociale de la communauté de Défense qui lui soit spécifique.

Si l'on se réfère au sacrifice suprême auquel consentent les militaires, ce modèle affinitaire se défend facilement. C'est également le cas pour toutes les popula-

¹ 50 % des militaires d'active déclarent avoir eu un problème de santé au cours des douze derniers mois. Parmi eux, 65 % déclarent souffrir de troubles musculo-squelettiques (TMS) et 43 % de troubles du sommeil. Source: CNMSS/SSA, enquête nouvelle génération, février-avril 2019.

tions constitutives du continuum Sécurité-Défense d'ailleurs.

La Mutualité militaire est une illustration parfaite de ce modèle affinitaire. Élément de cohésion intergénérationnelle de la communauté, elle donne aux militaires la possibilité de définir pour eux-mêmes, de façon démocratique, des protections et services adaptés à leurs conditions de santé et à leurs conditions sociales. Au-delà de l'assurance, elle permet d'exprimer une solidarité, inscrite dans l'ADN de sa communauté dans des domaines très variés, dans une logique de fraternité d'armes.

Parlons des spécificités à traiter

Si une communauté entière est protégée dans la durée par une mutuelle référente, il est alors possible de déployer des accompagnements de prévention ad hoc pour la récupération physique et psychologique ou pour la prise en charge adaptée de troubles spécifiques. On pense immédiatement au stress post-traumatique. Nous pouvons noter aussi, par exemple, un besoin particulier chez les militaires pour l'accompagnement des déficiences auditives, nettement plus élevées dans cette population spécifique que la moyenne nationale.

Suivant la même logique, dès lors que l'on s'adresse à une communauté dont le périmètre est bien défini, des dispositifs de solidarité exceptionnels peuvent être construits. Les familles de militaires ont aussi des problématiques propres : déménagements fréquents, scolarisations troublées, emploi du conjoint difficile, vie en caserne, éloignement, absences répétées... La Protection sociale complémentaire doit apporter des réponses pertinentes. Les garanties et services prodigués par les mutuelles affinitaires sont reconnus par les populations couvertes.

Mais pour que cela puisse perdurer, des « espaces de liberté contractuelle » sont nécessaires.

Or, les pouvoirs publics, qui ne les prennent pas en charge dans le système de base, semblent vouloir toujours plus standardiser le contenu et les conditions relatives à la part complémentaire.

La Protection sociale complémentaire ne risque-t-elle pas ainsi de devenir un paradoxe ?

Lorsqu'un service est strictement standard, délégué de la part du secteur public à un secteur privé, qu'il soit lucratif ou non lucratif, dans le cadre d'une délégation très encadrée sur la définition des garanties et en favorisant une concurrence extrême sur les prix, voire des

prix plafonnés au travers de l'encadrement des frais de gestion... quelle est son ambition?² Comment les « capacités », au sens d'Amartya Sen, de chaque individu ou groupe d'individus sont-elles prises en compte? En d'autres termes, le risque n'est-il pas tout simplement d'un « nivellement par le bas »?

**DÉMUTUALISATION,
MISE À MAL DES
DISPOSITIFS
DE SOLIDARITÉ,
ÉCRASEMENT
DES POLITIQUES
DE PRÉVENTION
ADAPTÉES,
ANTISÉLECTION, ALÉA
MORAL, DUMPING...
VOILÀ LES MAUX
ENGENDRÉS PAR
UNE TROP GRANDE
STANDARDISATION.**

Je le crains. Tout se passe comme si la puissance publique perdait de vue les bénéfices du « sur-mesure ». Dans le pays de la haute couture, avouez que c'est cocasse...

Quel dogme préside donc à tout cela ?

La primauté de la libre concurrence sur un marché qu'il faudrait avant toute considération standardiser est sans doute la réponse à cette question.

² Taille et stratégies des mutuelles face aux mutations de l'assurance santé complémentaire en France. Marc Leclère, Panthéon-Sorbonne, 2020, p. 46.

Elle oriente vers l'imposition de contrats types³, supprimant de facto la possibilité de définir les garanties librement et démocratiquement au sein des mutuelles. Démutualisation, mise à mal des dispositifs de solidarité, écrasement des politiques de prévention adaptées, antisélection, aléa moral, dumping... voilà les maux engendrés par une trop grande standardisation. Voilà les faits. Et les résultats recherchés ne sont bien évidemment pas au rendez-vous: la mission inter-inspections (IGF, IGA et IGAS)⁴ sur la deuxième vague de référencement l'a mis en évidence pour l'ensemble de la fonction publique d'État: l'ouverture à la concurrence a fragilisé le dispositif de Protection sociale complémentaire! La mission observe que la « volonté d'améliorer le rapport garanties/prix s'est parfois traduite par une ouverture en trompe-l'œil » (le choix des termes est parlant!) et a encouragé « des comportements d'antisélection pour capter les meilleurs risques⁵ ».

Si le dispositif mis en place par l'État devait standardiser et nier les différences au prétexte d'une concurrence à rechercher sur les prix comme unique critère de choix au risque de casser la solidarité entre les générations et

³ Le « 100 % santé » et la résiliation infra-annuelle.

⁴ Inspection générale des finances, Inspection générale de l'administration, Inspection générale des affaires sociales.

⁵ Protection sociale complémentaire des agents publics (FPE / FPT) - juillet 2019.

au sein de groupes affinitaires, alors, ne devrait-on pas considérer qu'il s'agit d'un échec? Voire d'une négation de l'idée même d'une Protection sociale complémentaire à celle mise en place à l'échelle nationale?

Ainsi, j'encourage l'idée que les pouvoirs publics devront retrouver le bon niveau d'intervention :

- définir des grands objectifs en concertation avec les interlocuteurs idoines; il existe en effet des acteurs de Protection sociale dédiés depuis des décennies à cette population ;
- mobiliser l'ensemble des acteurs publics et privés pour s'assurer de laisser le moins de monde possible sans couverture ;
- permettre aux acteurs de définir la voie pour proposer à leur population, notamment aux mutuelles dans le cadre de leur fonctionnement démocratique, une protection et des services adaptés.

Il faut désormais cesser de niveler par le bas des protections sociales complémentaires qui, par principe, ne relèvent pas du dispositif collectif national. Elles doivent pouvoir être conçues pour et par des professions spécifiques.

C'est ce que je souhaite pour les militaires et leur famille, et plus largement pour la communauté Sécurité-Défense.

Prenons de la distance par rapport au prêt-à-penser de la concurrence comme solution à tous les maux et considérons enfin que la Protection sociale complémentaire d'une communauté est mieux assurée par des acteurs capables « sur-mesure » que par une profusion d'opérateurs opportunistes agissant sur un marché ultra-standardisé.

Car la mutuelle de tout le monde, finalement, c'est la mutuelle de personne.

Le retour aux sources de la mutualité affinitaire est, plus que jamais, notre meilleure option.

“

UNE RESPONSABILITÉ PARTICULIÈRE INCOMBE AUX ACTEURS DE LA PROTECTION SOCIALE

”

PAR

BENOÎT BRIATTE
PRÉSIDENT DE LA MGP

La crise sanitaire qui a secoué la France a éprouvé notre pérennité, notre agilité et, d'une certaine manière, notre créativité. Pour la MGP, dont les adhérents membres des forces de sécurité étaient au cœur de la lutte, l'enjeu était de taille. Il a pu être relevé grâce à une mobilisation exceptionnelle et une gestion avisée.

La pandémie de Covid-19 et les mesures de protection que la crise sanitaire a entraînées ont bouleversé la vie des Français, confinés dès le 17 mars. La MGP a surveillé de près l'évolution de la situation et l'implication accrue de ses adhérents, les forces de sécurité, dans la lutte contre le virus. Les travaux que la mutuelle avait menés en matière de gestion des risques lui ont permis de s'adapter rapidement à la situation. Une nouvelle organisation basée sur la disponibilité et l'entraide entre collaborateurs a ainsi été mise en place dès l'annonce du confinement. Son objectif : assurer à la fois la continuité de service pour les adhérents, avec un niveau de qualité maintenu, et la sécurité des salariés.

Une mobilisation générale

Dès le 17 mars, les agences commerciales de la MGP ont été fermées et l'accès au siège réservé aux quelques collaborateurs dont la présence était nécessaire, dans le respect strict des mesures sanitaires. Tous les salariés qui le pouvaient ont alors poursuivi leur mission en

télétravail grâce à une connexion sécurisée et sont venus en renfort des équipes qui en avaient besoin. La priorité a été donnée au paiement des prestations, aux modifications de contrats et aux activités en relation directe avec les adhérents, mais les services transverses se sont eux aussi mobilisés pour assurer la pérennité de la mutuelle et continuer la mise en place des projets importants. Les élus, de leur côté, ont maintenu le lien avec les adhérents et mis en place des opérations locales de solidarité. Une communication interne soutenue a permis de tenir chacun informé de l'activité de la mutuelle, de mettre en valeur l'entraide qui s'était exprimée et ainsi de porter cet élan au quotidien.

POUR LA MGP COMME POUR L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE LA PROTECTION SOCIALE, LA SITUATION IMPLIQUAIT UNE AGILITÉ CERTAINE DANS LES PRISES DE DÉCISIONS AU PROFIT DES ADHÉRENTS.

Une proximité à préserver

Maintenir un lien de proximité rassurant avec les adhérents était impératif. Les conseillers ont continué à répondre à tous les appels avec le renfort d'une quinzaine de commerciaux. L'attention qu'ils ont portée aux adhérents, particulièrement appréciée, a donné lieu à de nombreux témoignages de gratitude. En parallèle,

la MGP a mis en place des communications régulières sur le site Internet, les réseaux sociaux, par e-mailings et SMS. Elles ont permis de fournir aux adhérents des informations fiables et actualisées sur la pandémie et les bonnes pratiques pour se protéger, mais également de leur rappeler l'existence des services proposés, dont certains, à leur disposition depuis plusieurs années pour répondre aux contraintes de leur métier, se révélaient particulièrement adaptés à cette période délicate : la consultation médicale à distance et le soutien psychologique. Parce que les conditions de travail des forces de sécurité et plus particulièrement des policiers se durcissaient, cette proximité s'est également exprimée sous la forme d'une campagne de soutien. Diffusée sur les réseaux sociaux et en 4^e de couverture des magazines *Le Parisien* et *Aujourd'hui en France*, cette campagne remerciait les forces de sécurité et valorisait leur rôle auprès du grand public.

De la réactivité et des capacités de financement

La crise sanitaire a brouillé nos repères habituels, révélant un jour des éléments encore inconnus la veille et impliquant la prise de mesures inédites au niveau national. Pour la MGP comme pour l'ensemble des acteurs de la Protection sociale, la situation impliquait une agilité certaine dans les prises de décisions au profit des adhérents. Encore fallait-il, pour être en mesure

d'étudier les actions envisagées, disposer de ressources à allouer rapidement. Les efforts mis en œuvre au quotidien par la MGP pour rationaliser ses coûts, limiter ses frais de fonctionnements et équilibrer ses garanties lui assurent un haut niveau de résilience. Ils lui ont permis de mettre en œuvre un dispositif spécifique à destination des forces de sécurité en activité, en reconnaissance de leur mission essentielle.

Un dispositif spécifique aux forces de sécurité en activité

Ainsi, l'action sociale s'est vue renforcée jusqu'au 31 décembre afin d'apporter un soutien spécifique aux adhérents confrontés à une situation difficile liée à la pandémie. Par ailleurs, alors que les forces de sécurité étaient particulièrement exposées dans le cadre de leur mission, la MGP a choisi de renforcer leur protection décès pour mettre leur famille à l'abri, en multipliant par 3 le capital reversé en cas de décès dû à la Covid-19. Elle a décidé également de faire bénéficier ses adhérents qui ne possédaient pas de protection décès de sa garantie Lyria décès, pour 20 000 euros de capital, gratuitement et automatiquement, jusqu'au 31 décembre 2020. Pour eux aussi, le capital versé est triplé, sans délai de carence, en cas de décès dû à la Covid-19. Enfin, exprimant plus largement sa vocation affinitaire, la MGP a proposé aux membres des forces de sécurité non adhérents et

sans protection de bénéficiaire eux aussi de ses garanties santé et prévoyance, en leur offrant 4 mois.

Une réflexion à inscrire dans le futur

Au sortir du confinement, nous ne sommes qu'au début de la réflexion à mener sur la gestion de telles crises sanitaires et leur anticipation. Une responsabilité particulière incombe aux acteurs de la Protection sociale et, plus largement, à tous les acteurs de l'économie sociale et solidaire. Cette réflexion doit se fonder sur les expertises de chacun de ces acteurs et intégrer également les observations issues d'une écoute attentive des adhérents et des salariés. C'est dans cette optique que la MGP s'est engagée à devenir une mutuelle à mission, dont la raison d'être se révèle pleinement cohérente avec son histoire et ses valeurs : favoriser la sérénité de toutes celles et tous ceux qui concourent à la sécurité des personnes et des biens, ainsi que de leur entourage, en étant la mutuelle qui s'engage avec force, dans une démarche de protection durable et de progrès, et intervient quotidiennement à leur côté, avec des solutions spécifiques, adaptées à l'évolution du monde auquel ils appartiennent.

“

LA COMMUNAUTÉ DE DÉFENSE S'EST ORGANISÉE, PETIT À PETIT, AU SEIN DES UNITÉS, POUR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DES FAMILLES DES MILITAIRES

”

*PAR***FLORENCE LENDROIT**
PRÉSIDENTE DE L'ANFEM

&

ISABELLE LECOINTRE
SECÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'ANFEM

En 1991, quand les armées françaises sont parties faire la guerre du Golfe, le soutien des familles avait disparu dans la plupart des unités. Certes, les épouses de lieutenants et de capitaines faisaient un petit effort pour aller au « thé de rentrée de l'épouse du chef de corps », quand il y en avait un... puis s'en retournaient à leurs occupations, assez satisfaites de vivre leurs vies loin de celles de leurs « militaires de maris ». Et les chefs, quels que soient leurs grades, ne recevaient plus leurs subordonnés et leurs épouses à dîner... Si le métier de militaire engageait les hommes, leurs épouses se sentaient bien loin du monde militaire que leur décrivait leurs mères et leurs grands-mères.

Et puis voilà : guerre du Golfe. Les Français avaient peur. Les familles des militaires entendaient des prévisions horribles : l'armée irakienne est super entraînée, super équipée, un Français sur trois ne reviendra pas, ils ont des armes chimiques en quantité, etc. La guerre, en première ligne de toutes les « grands-messes » de 20 heures à la télévision, le seul sujet sur l'unique chaîne d'informations en continu (France Info), bien sûr sans aucun moyen d'avoir des nouvelles autrement. On se souvient même d'un reportage télévisé qui montrait les centaines de cercueils embarqués dans les Transall ! L'angoisse était palpable.

Alors, les régiments se sont organisés, vaille que vaille, pour récupérer les numéros de téléphone des compagnes, leurs adresses, et ont organisé des journées d'information, avec le peu de nouvelles qu'on voulait bien nous partager. Rares. Et bien sûr, le courrier (le seul moyen de communication familial) désorganisé.

Et au fil des missions suivantes de nos maris : Côte d'Ivoire, Rwanda, Somalie, Ex-Yougoslavie, Afghanistan, Liban, Gabon, Irak, Mali, Tchad, Niger, mais aussi Djibouti, Guyane, Haïti, Sentinelle, Résilience et autres, tous les militaires, sur terre, sur mer, dans les airs partent deux, quatre ou six mois. Et toutes les familles ont vécu l'Absence.

La communauté de Défense s'est organisée, petit à petit, au sein des unités, pour une meilleure connaissance des familles des militaires. Une logistique s'est mise en place, les régiments ont accompagné les vies quotidiennes : les mamans qui accouchent toutes seules, celles qui ont des enfants malades, celles qui doivent faire face à un pépin ancillaire... Des Bureaux environnement humains recensent les familles, sont leur Point de contact, organisent des journées d'information, les portes ouvertes, que les conjoints soient là ou pas.

Une prise en compte indispensable de l'environnement du militaire dont la vocation exige non seulement

des absences mais aussi celle de faire la guerre et d'éventuellement tuer, au risque de sa propre vie. Ces bureaux travaillent étroitement avec les acteurs sociaux : assistantes sociales, psychologues, médecins militaires, bureaux de garnison, etc.

XXI^e SIÈCLE... ! TOUT A CHANGÉ ENCORE. LA SOCIÉTÉ A BEAUCOUP ÉVOLUÉ, LA FAMILLE MILITAIRE AUSSI : FÉMINISATION, PROFESSIONNALISATION, LES CARRIÈRES DES CONJOINTES, LE CÉLIBAT GÉOGRAPHIQUE.

Mais il manque une dimension humaine au soutien des familles. Nous toutes, les épouses, en plus des absences, on a peur. Peur qu'il revienne blessé, physiquement ou psychologiquement, peur que nos enfants grandissent sans lui, peur d'ouvrir un jour la porte au chef de corps en gants blancs. Cette angoisse prégnante, terrifiante pour nous, est incompréhensible pour ceux et celles qui ne la vivent pas. Et les seules qui peuvent comprendre, sans mot, sont celles qui vivent la même chose.

Et là, la personnalité de l'épouse de chef, chef de corps, commandant en second, commandant d'unité, est déterminante pour tisser le lien. Combien d'entre elles racontent les heures passées au téléphone pour prendre des nouvelles du petit dernier malade, de la fausse couche de la semaine dernière, du coup de cafard

qui inonde. Rien n'est écrit, il n'y a pas de statut, pas d'obligation de la « Bonnemine » (femme du chef), mais elle est essentielle au cœur, au-delà des mots. Rassurante aussi pour les hommes absents. L'esprit de famille !

XXI^e siècle... ! Tout a changé encore. La société a beaucoup évolué, la famille militaire aussi : féminisation, professionnalisation, les carrières des conjointes, le célibat géographique. Comme dans la société civile, où les réseaux sociaux favorisent l'instantanéité, pendant les Opérations extérieures les conjoints gardent le plus souvent un contact journalier ou presque, et celui qui reste en France n'a plus ce même besoin d'information et de soutien de la part de l'unité militaire.

On serait donc, puisque les nouvelles ne passent plus par le régiment mais entre conjoints directement et immédiatement, à nouveau face à une sorte de dilution physique du corps de la Famille militaire ? Il semblerait que l'expression de ce besoin se soit simplement déplacée. On la retrouve sur les réseaux sociaux et dans les associations de conjoints. On voit fleurir sur le Net des groupes fermés Facebook « La Milihouse », « Je suis femme de militaire et j'assume », avec des discussions très spécifiques et intimes qui permettent aux familles de trouver des réponses à leurs questions et surtout de partager l'angoisse. Et le maillage national de l'Anfem

(Association nationale des familles de militaires) toujours prête à apporter un soutien physique, matériel, psychologique est aussi primordial.

Mais au-delà de tout, rien, jamais, ne remplacera l'indispensable contact humain au sein du régiment, le lien indéfectible créé par les bras consolants de celle qui comprend, sans mot, la douleur de l'autre.

“

**LA PRIORITÉ
DES PRIORITÉS
EN MATIÈRE DE
PROTECTION SOCIALE
DES MILITAIRES ET
DES POLICIERS EST
DE TRAVAILLER SUR
LES FAMILLES**

”

PAR

JACQUES FEYTIS

DRH DU GROUPE COVÉA

EX-DRH DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Je me souviens encore très nettement quand, après l'été 2015, lorsqu'on m'a proposé de réfléchir à l'élaboration d'une offre dédiée aux personnels du monde de la Défense et de la Sécurité, l'élaboration de cette offre passant par un partenariat stratégique entre la GMF, la mutuelle Unéo et la mutuelle MGP.

Ma modeste expérience me permettait d'avoir quelques convictions sans pour autant être un expert du secteur. Mes années de jeune officier en unités opérationnelles commençaient à dater mais j'avais eu l'immense plaisir d'animer durant trois ans le dialogue social au sein de la communauté militaire - même si on nomme « concertation » les échanges entre le commandement et les représentants du personnel. Plus tard, mes responsabilités de DRH du ministère de la Défense avaient encore renforcé ma compréhension des enjeux de Protection sociale des militaires des trois armées et de la gendarmerie.

Bien sûr, beaucoup de choses ont été dites, depuis la création du Haut Comité d'évaluation de la condition militaire (HCECM), sur les préoccupations de militaires qui, longtemps, se sont sentis aux marges de la société française. S'il n'est pas strictement possible de plaquer les analyses du HCECM à la communauté de la police, gageons malgré tout que bien des points peuvent lui être appliqués. Au total, pour synthétiser sur une seule

idée-force, qu'est-ce qui me paraît encore aujourd'hui majeur lorsque l'on s'interroge sur la Protection sociale de ceux qui nous protègent, ici, sur notre territoire, ou au loin, parfois très loin ?

Ce qui me semble caractériser le mieux l'intervention militaire, c'est la distance et la durée. Conjuguées, distance et durée tendent à isoler le militaire en opération, à l'isoler certes en compagnie de ses camarades qui partagent la même opération que lui, mais malgré tout en le coupant d'un contact quotidien, naturel et fluide avec ses proches et, tout particulièrement, avec sa famille. Quatre mois, six mois, c'est long ; à dix mille kilomètres, ça semble encore plus long. Surtout, les tensions qui, parfois voire souvent, marquent les opérations voient leurs effets s'augmenter encore avec la durée et la distance. Tout problème devient plus délicat à gérer : le problème du militaire est délicat à appréhender et à assumer par sa famille, le problème de la famille est vécu au travers d'un prisme déformant par le militaire éloigné durablement. Le militaire aime la vie opérationnelle et c'est parce qu'il aime le risque au service de causes auxquelles il croit fortement qu'il a choisi ce métier des armes. Mais pour autant, il souhaite ardemment

**LE PROBLÈME DE LA
FAMILLE EST VÉCU AU
TRAVERS D'UN PRISME
DÉFORMANT PAR LE
MILITAIRE ÉLOIGNÉ
DURABLEMENT.**

protéger autant que possible sa famille des vicissitudes de la vie militaire. Le bivouac, il connaît, il en fait son affaire. Mais le camp de base où vivent les siens le préoccupe et il ne peut pourtant pas intervenir sur lui.

S'agissant des forces de sécurité, l'intervention est quotidienne, elle est brève et à proximité. Est-ce que pour autant, la situation est plus simple ? Non sans doute, et de moins en moins. Si l'on reprend l'image précédente, le policier n'a pas de bivouac et il rentre tous les soirs ou presque à son camp de base. Mais il y rentre tous les soirs chargé des tensions extrêmes qu'il vit de plus en plus quotidiennement dans un monde de plus en plus violent. Et sa famille n'est protégée ni par la distance, ni par la durée. Elle l'est d'autant moins qu'elle vit dans un camp de base installé au cœur de la zone des opérations. Le policier ou le gendarme, lui aussi, aime le risque et la tension inhérente à son métier et il les assume bien volontiers parce que lui aussi croit à la noblesse de son action. Mais il voit les siens stressés et de plus en plus souvent menacés parce qu'il est membre des forces de l'ordre.

Alors, selon moi, la priorité des priorités en matière de Protection sociale des militaires et des policiers est de travailler sur les familles. Santé et prévoyance, bien sûr ! Mais aussi logement et aide à la mobilité. Mais aussi

Les idées des acteurs

emploi du conjoint. Mais aussi, osons aller jusque-là, aide à l'éducation des enfants.

Le camp de base ne doit pas devenir un fortin isolé, mais il est important qu'il y fasse bon vivre pour que nos militaires et nos policiers puissent sereinement nous protéger, ici et au loin.

“

**OFFRIR UNE
PROTECTION SOCIALE
ADAPTÉE EST UN
ENJEU STRATÉGIQUE
QUI DÉPASSE
CELUI DE LA SANTÉ
PUBLIQUE**

”

*PAR***JEAN-FRANÇOIS FURET-COSTE**

PRÉSIDENT DE SOLIDAR'M

La condition contraignante du militaire et de son entourage, famille et proches, leur confère le respect de la Nation. Au cœur de la Grande Guerre, en 1917, Clemenceau l'exprimait en ces mots : « Ces Français que nous fûmes contraints de jeter dans la bataille, ont des droits sur nous. » Pour un militaire, l'engagement est en effet lourd de conséquences, puisqu'il peut mener au sacrifice suprême, au nom de la protection et de la défense de ses concitoyens.

Cette communauté de militaires est donc unique au sein de la Nation. Héritage de la Révolution, creuset de la cohésion et de l'identité nationale incarnées dans la République française, l'armée est un modèle d'engagement collectif.

Le choix volontaire, à la fois individuel et collectif, d'appartenir malgré les risques à la communauté militaire, nous engage d'autant plus, nous, mutualistes en tant qu'acteurs de la Protection sociale. Nous nous devons d'apporter aux militaires des garanties et des compensations en reconnaissance et en réparation de leur engagement.

Comme toutes communautés professionnelles et de valeurs, la communauté militaire n'est pas figée. Elle est en réinvention permanente, au même titre que le mouvement mutualiste, du fait de son rapport avec le

monde civil, de son sentiment de reconnaissance par la Nation... Les armées jouissent d'une excellente image dans la société française¹. Les attentats qui ont meurtri la France en 2015/2020 et le déploiement consécutif de l'opération Sentinelle sur l'ensemble du territoire auront sans nul doute contribué au resserrement du lien entre les Français et leur armée. L'opération Résilience, qui aura mobilisé les différentes forces militaires pour lutter contre la pandémie de Covid-19, et l'intensification des actions de proximité menées par la Gendarmerie, comme l'opération Répondre Présent, auront aussi fortement contribué à renforcer la confiance des citoyens à l'égard de leur armée : transports médicalisés par voie aérienne, hôpital de campagne dans le Grand Est, évacuation des malades de Corse vers le continent, transport logistique (matériel médical, médicaments...)... autant d'actions menées par les militaires en soutien des populations et tout particulièrement des personnes les plus vulnérables.

L'abnégation des militaires ne fait pas moins d'eux des hommes et des femmes potentiellement fragiles, comme nous tous. Je considère que leur offrir une Protection sociale adaptée est un enjeu stratégique qui dépasse celui de la santé publique. Nous devons le prendre en

¹ Plus de 80 % des personnes interrogées disent avoir une bonne image des armées perçue comme « efficaces » (79 %), « réactives » (79 %) et « rassurantes » (77 %), in C. Marin, Les Échos, 5 décembre 2019.

compte pour assurer l'opérationnalité de nos forces, sur le territoire national comme à l'étranger.

Malheureusement, tous les militaires en activité ne sont pas protégés. De l'ordre de 25 % des jeunes recrues engagées au service de la Nation sont sans protection référencée, voire sans aucune

mutuelle. Or, 50 % des militaires d'active déclarent avoir eu un problème de santé au cours des 12 derniers mois (troubles musculosquelettiques et troubles du sommeil, notamment). 20 % des militaires disent avoir vécu un événement potentiellement traumatique et près de 30 % ont ressenti des symptômes compatibles avec le syndrome post-traumatique². La pandémie de Covid-19 démontre, s'il en était besoin, l'absolue nécessité de proposer aux Français une couverture globale des risques santé, prévoyance, dépendance et décès. Le virus ne connaît pas de frontières. La guerre non plus. Les militaires prennent tous les risques : celui d'être blessés, d'être handicapés, de devenir dépendants ou

MALHEUREUSEMENT, TOUS LES MILITAIRES EN ACTIVITÉ NE SONT PAS PROTÉGÉS. DE L'ORDRE DE 25 % DES JEUNES RECRUES ENGAGÉES AU SERVICE DE LA NATION SONT SANS PROTECTION RÉFÉRENCÉE, VOIRE SANS AUCUNE MUTUELLE.

² CNMSS/SSA, enquête nouvelle génération, février-avril 2019.

de mourir. Ils doivent donc bénéficier d'une protection élargie.

De ce point de vue, le ministère des Armées a référencé des opérateurs proposant des offres couplées santé et prévoyance. Mais il faut aussi s'assurer que tous ceux qui s'engagent au péril de leur vie sont protégés et donc aller plus loin qu'une simple communication sur l'existence d'offres référencées. Entre l'information élémentaire et la couverture obligatoire, je suis convaincu qu'il existe différentes voies permettant de s'en assurer. Pourquoi ne pas responsabiliser celles et ceux qui font le choix (est-ce réellement un choix ? N'est-ce pas plutôt un « non-choix » résultant de la complexité introduite par le multi-référencement ?) de ne pas se protéger en leur demandant, par exemple, de signer un document déchargeant l'Institution de toute responsabilité à leur égard, ce qui garantirait une renonciation à être protégé en toute connaissance de cause ?

Le secours de la veuve et de l'orphelin n'est pas une idée surannée. En plus d'être protégés, les membres de la communauté militaire doivent être également aidés. La spécificité de leurs inquiétudes, fragilités, maux (logement, garde d'enfants, handicap, reconversion...) requiert un accompagnement social individualisé. Car le besoin exprimé est davantage celui d'être accompagné et guidé que d'obtenir une simple aide financière.

Écoute, dialogue, disponibilité, analyse de la situation, recherche de la solution la plus adaptée, c'est ce en quoi consiste le véritable accompagnement social.

Plus encore que la solidarité, c'est l'« entraide » qui parle au cœur des membres de la communauté militaire. Une grande variété de dispositifs de soutien, servis par de nombreux organismes (ministères, associations, fondations, mutuelles...), avec des moyens, somme toute conséquents, sont mis à leur disposition. Toutefois, nous constatons que ces dispositifs sont encore trop peu lisibles et sans doute également insuffisamment coordonnés. À ces dispositifs affinitaires s'ajoutent ceux de droit commun parmi lesquels il est souvent complexe de se retrouver. Simplifier l'accès aux aides et mettre en œuvre un service d'accompagnement personnalisé pour les militaires et leur famille me semble essentiel. C'est pour répondre à cette nécessité que Solidarm, la mutuelle sociale des forces armées, a été créée. Au-delà de mutualiser les aides de la Mutuelle de l'Armée de l'air et de la Mutuelle nationale militaire, Solidarm oriente les membres de la communauté Sécurité-Défense vers les différents dispositifs de soutien existants en fonction de la situation de chacun, quelles que soient son armée d'appartenance ou sa couleur d'uniforme. Dedicée à l'innovation sociale, Solidarm entend apporter le bon soutien au bon moment, de façon ponctuelle

Les idées des acteurs

et exceptionnelle, aux membres de la communauté Sécurité-Défense, dont elle se veut le « bienfaiteur ».

La pérennisation de la solidarité et d'une Protection sociale adaptée à ceux qui nous protègent n'est qu'une juste cause garantissant l'efficacité opérationnelle des forces, et par là même la défense de notre Nation. C'est l'essence même de la mutualité militaire.

“
**CONTINUITÉ, FIDÉLITÉ,
GÉNÉROSITÉ SONT
LES MOTS-CLÉS DE
LA PROTECTION DE
CES ANCIENS, TROP
SOUVENT OUBLIÉS**
”

PAR

LE GÉNÉRAL CHRISTOPHE DE SAINT CHAMAS
GOUVERNEUR DES INVALIDES

En situation de crise, les Français font preuve d'une forte réactivité, d'une grande générosité et d'une sensibilité sincère et profonde face aux difficultés. Les initiatives sont légion et les gestes souvent admirables. Mais ces réactions à chaud, dans l'émotion, ne doivent pas masquer le besoin d'une aide raisonnée, méthodique et construite à l'épreuve du temps.

Lorsqu'un de nos soldats est blessé au combat, l'aide immédiate est apportée par ses frères d'armes et les associations d'entraide avant que l'aide structurelle ne se mette en place. La réactivité face à l'épreuve provoque souvent de belles réactions et des gestes du cœur aussi rapides qu'efficaces. Mais l'aide initiale, aussi généreuse soit-elle, doit être rapidement relayée par les organismes de prévoyance et les acteurs associatifs, en complément de l'aide de l'État.

L'enjeu initial est celui de la continuité de la relation humaine : pour de multiples raisons, cette relation entre le blessé et son armée d'origine évolue progressivement. Le décalage entre le blessé et son unité se creuse d'année en année. Il connaît ses camarades de combat, puis les cadres de l'unité, à terme, il n'identifie plus que le commandant d'unité, voire le chef de corps. Il peut facilement perdre tout lien avec son unité de départ. Ressortissant de son armée d'origine, il est un jour réformé et le suivi de son dossier bascule

sous la responsabilité de l'Office national des anciens combattants. Cette bascule peut être vécue comme une rupture, malgré les efforts déployés par des équipes remarquables.

Il est donc indispensable d'assurer une protection de qualité reposant sur des textes législatifs et réglementaires. Celle-ci permet à l'institution militaire d'assurer la mission d'aide dans la durée, quels que soient les liens d'amitié établis et l'efficacité de l'unité d'appartenance du blessé. Nous pouvons en être fiers.

Mais cette Protection sociale ne date pas d'aujourd'hui. Déjà, Saint Louis avait créé l'hôpital des Quinze-vingts pour accueillir trois cents blessés. Et c'est surtout Louis XIV qui a tenu un rôle déterminant dans la Protection sociale. En faisant construire l'hôtel royal des Invalides, il offrait à ses vieux soldats, plus de 4 000 places pour les accueillir dignement, en reconnaissance de leur engagement au service de leur pays et de leur roi. L'État se lançait dans un accompagnement social à une grande échelle. Aujourd'hui encore, l'Institution nationale des Invalides, héritière de cette mission régaliennne, accueille 80 pensionnaires. Statutairement, ils sont tous invalides, blessés de guerre, pensionnés à plus de 85 % au regard du Code des pensions militaires d'invalidité.

Le nombre important des combattants des générations 39-45 et guerre d'Indochine diminuant progressivement, il faut dès à présent adapter les conditions d'admission au vivier potentiel. Les conditions d'admission au centre des pensionnaires, très techniques, sont en cours d'évolution. L'ambition est de maintenir un volume de 80 pensionnaires, tout en renforçant le lien entre les générations du feu. C'est un véritable défi, car la fracture est profonde entre ces générations.

**IL EST DÉLICAT DE
PRENDRE EN CHARGE
LE QUATRIÈME ÂGE,
IL EST DIFFICILE DE
PRENDRE EN CHARGE
LA GÉNÉRATION DES
GRANDS ANCIENS
LORSQU'ELLE N'A PLUS
DE LIEN AVEC LES
ARMÉES AUXQUELLES
ELLES ONT UN JOUR
TOUT DONNÉ.**

De même qu'il est délicat de prendre en charge le quatrième âge, il est difficile de prendre en charge la génération des grands anciens lorsqu'elle n'a plus de lien avec les armées auxquelles elles ont un jour tout donné. C'est ce défi que relève quotidiennement l'Institution nationale des Invalides qui accueille des blessés de tous les âges (30 à 104 ans) au centre des pensionnaires, et des hospitalisés, militaires d'active ou en retraite et que nous avons le devoir d'accompagner dignement.

Cet accompagnement indispensable est délicat, les projecteurs de la communication étant toujours attirés par les événements les plus récents. Les blessés les plus anciens risquent alors d'être oubliés au bénéfice des plus jeunes. Malgré cette tendance naturelle, la Protection sociale est exemplaire aux Invalides : cette institution bénéficie d'une dotation du ministère de la Défense qui finance le centre des pensionnaires. À l'expertise et à la délicatesse des soignants s'ajoute la présence de bénévoles qui animent la vie quotidienne et permettent à certains pensionnaires de quitter de temps à autre l'isolement de leur chambre individuelle.

Et le Foyer des Invalides, géré par une association 1901, contribue au bien-être en assurant une prestation quotidienne dont l'interruption pendant la pandémie a montré la nécessité. Son action préserve de l'isolement et assure un minimum de vie sociale à ces soldats blessés, souvent très isolés. Reconnue d'utilité publique, cette association fonctionne grâce à la générosité des donateurs qui la soutiennent mais dont le nombre diminue, faute de savoir qu'on peut facilement faire des dons défiscalisés au Foyer des invalides.

Aujourd'hui, le chef de l'État est le protecteur tutélaire des pensionnaires. À chaque rencontre, il leur exprime sa profonde gratitude. Le gouverneur des Invalides agit au nom du chef de l'État, des armées et de tous les

Français. Il est chargé d'entourer, d'accompagner, d'aimer et de valoriser ces pensionnaires qui sont le cœur des Invalides. Il rappelle inlassablement que ces anciens ont besoin du soutien des plus jeunes générations.

Continuité, fidélité, générosité sont les mots-clés de la protection de ces anciens, trop souvent oubliés, à tel point que les Français ignorent ce secret d'État que je m'autorise à dévoiler aux uns et à répéter aux autres. Même si c'est difficile à retenir, n'oubliez pas que depuis 350 ans :

Au cœur des Invalides vivent des invalides.

Ils ont besoin du soutien et de l'aide de leur armée, mais aussi et surtout, de la reconnaissance, du respect et du soutien de tous les citoyens français. Nous sommes tous leurs obligés.

“

**LA RECONVERSION
DU MILITAIRE OBÉIT
À UN IMPÉRATIF DE
RECONNAISSANCE
VOIRE DE DEVOIR
MORAL ENVERS CEUX
QUI ONT FAIT MONTRE
D'UN ENGAGEMENT
SANS LIMITE !**

”

*PAR***ALAIN GILLES**

MEMBRE DU COMITÉ DIRECTEUR DU CRAPS
EX-DRH DE L'ARMÉE DE TERRE

La loi du 24 mars 2005 portant statut général des militaires stipule que l'état de militaire exige disponibilité en toutes circonstances. Mais elle dit aussi assurer les moyens du retour à une activité professionnelle dans la vie civile, en compensation de l'exigence de jeunesse qui explique le statut de contractuel et les limites d'âge inférieures.

Si le retour à l'emploi est un souci connu de l'administration en certaines circonstances (lors de la RGPP par exemple), plus fréquent dans le monde de l'entreprise, il est un souci quasi permanent du gestionnaire militaire des ressources humaines. Celui-ci doit savoir recruter, former, gérer mais aussi faire partir.

Dès lors, on peut considérer que le parcours professionnel s'inscrit dans un continuum recrutement-formation-reconversion avec la nécessité pour le militaire en fin de parcours de construire un projet professionnel, de s'adapter, de compléter sa formation et de rechercher un emploi.

Pour autant, cette première expérience professionnelle, plus ou moins longue, lui aura permis d'acquérir soit des formations et des expériences directement transposables, soit des capacités et des aptitudes à confirmer et dans tous les cas des « savoir-être » et des dimensions comportementales de rigueur, d'adaptation, de dispo-

nibilité, de solidarité à travers une expérience de vie structurante !

La reconversion des militaires doit être préparée suffisamment tôt pour passer par quatre étapes :

- la construction du projet professionnel qui tient compte des acquis et du bassin d'emploi ;
- la confirmation des acquis ; diplômes, VAE, évaluation des compétences et des capacités professionnelles ;
- une formation complémentaire pour rejoindre les requis ;
- un accompagnement dans la recherche de l'emploi.

Pour nos trois fonctions publiques comme pour nos entreprises qui recrutent, ces quelque vingt mille militaires, remis annuellement sur le marché de l'emploi, représentent un réservoir de compétences variées et de savoir-être qui mériteraient d'être davantage connus en vue d'une meilleure adéquation entre l'offre d'emploi et la demande de ceux en reconversion.

Pour ce faire, il convient bien sûr que les armées continuent de se donner les moyens en interne (organisation, formation, Défense Mobilité...) comme en externe ;

je pense en particulier aux partenariats avec les organismes de formation professionnelle ou d'accompagnement vers le retour à l'emploi.

Dans le même temps, les moyens financiers comme les mesures d'accompagnement doivent être octroyés aux armées pour faire face au coût de la reconversion, aux flux de retour à l'em-

ploi mais aussi à la concurrence dans ce domaine très sensible de l'accès à l'emploi. Aujourd'hui, les emplois réservés sont encore insuffisamment exploités alors qu'ils autorisent les bénéficiaires à poursuivre leur carrière de fonctionnaire en dehors de l'institution militaire. Nécessité oblige donc de mieux faire connaître les profils de ces hommes et femmes en quête d'emploi, de les préparer et d'en faciliter le transfert.

La disponibilité en toutes circonstances implique les sujétions de mobilité opérationnelle et de mobilité professionnelle. Elle a une résonance très forte sur la vie du soldat, notamment dans un contexte sociétal où chaque citoyen aspire au temps libre, à la bonne éducation des

AUJOURD'HUI, LES EMPLOIS RÉSERVÉS SONT ENCORE INSUFFISAMMENT EXPLOITÉS ALORS QU'ILS AUTORISENT LES BÉNÉFICIAIRES À POURSUIVRE LEUR CARRIÈRE DE FONCTIONNAIRE EN DEHORS DE L'INSTITUTION MILITAIRE.

Les idées des acteurs

enfants, à l'accession à la propriété et bien sûr au travail du conjoint. Il faut, là aussi, soutenir l'effort porté à la formation et à l'accompagnement du conjoint de militaire principalement au niveau de la Région ou du bassin d'emploi. C'est à ce prix que le soldat en opération sera libéré de nombre de contingences matérielles.

Le retour à l'emploi des militaires constitue un élément presque essentiel de la Protection sociale de la communauté Sécurité-Défense que l'on mesure, il est vrai, à l'aune de son départ de l'institution militaire.

La reconversion du militaire obéit à un impératif de reconnaissance voire de devoir moral envers ceux qui ont fait montre d'un engagement sans limite ! Bien réussie, elle est un gage de sécurisation des parcours professionnels et, à terme, un atout pour le recrutement de demain.

“

UNE NOUVELLE FAÇON D'ABORDER LE MONDE COMBATTANT S'IMPOSE

”

PAR

ROSE-MARIE ANTOINE
ANCIENNE DIRECTRICE DE L'ONAC

Un insidieux virus attaque notre société et nous voilà rappelés à nos vulnérabilités, conduits à réfléchir sur le sens que nous donnons aux mots de sécurité et de solidarité. Nous le savons, c'est toujours dans l'adversité que nous nous révélons avec nos faiblesses mais aussi nos vertus. À bien des égards, l'Histoire le montre et les combattants d'hier en sont un illustre exemple.

Dans l'enfer de la Grande Guerre, confrontés à la terreur et à la mort au quotidien, de jeunes hommes issus de toutes origines, unis dans un même destin, découvrent le sens du partage. Une puissante fraternité les unit et c'est en elle qu'ils puiseront, une fois les armes rendues, la force de survivre et de se reconstruire ensemble. Aujourd'hui, le civisme, le patriotisme extrême de cette génération disparue force le respect, elle est aussi riche d'enseignements.

L'intérêt manifeste suscité par les commémorations du centenaire a permis de mesurer la valeur inestimable de cet héritage mémoriel légué par nos aînés et, en cette époque d'incertitudes, il est intéressant de revenir sur cet apport.

Malgré les drames et les épreuves endurés, ces hommes, pour la plupart très jeunes et profondément abîmés, sont les premiers à prendre leur destin en main et à se projeter ensemble dans un avenir commun.

Sans le savoir, ils s'engagent dans une forme d'innovation sociale. Survivants valides et mutilés, tous vont faire preuve d'un talent d'inventivité sans pareil pour subvenir à leurs besoins essentiels et relever la tête.

Dès le cessez-le-feu, ils s'organisent et donnent vie à un intense réseau associatif couvrant l'ensemble du territoire jusqu'aux plus petites communes. L'entre-deux-guerres est alors le temps de la responsabilité citoyenne et de l'éclosion d'une multitude d'initiatives comme le loto dont La Française des jeux assure aujourd'hui la continuité, et l'œuvre nationale du Bleuet de France, toujours d'actualité. Les gueules cassées, les invalides de guerre se montrent sur la voie publique. Ils y vendent leurs billets et les fleurs en tissu qu'ils fabriquent eux-mêmes dans des ateliers de fortune à l'hôpital militaire des Invalides, c'est pour eux le début de l'autonomie et de la dignité retrouvées.

Ce mouvement de grande ampleur conduit l'État à prendre sa part de responsabilité. Les premiers offices départementaux des combattants sont créés sur l'ensemble du territoire pour mettre en œuvre le droit à la reconnaissance et à la réparation inscrit dans le CP-MIVG - Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre - aujourd'hui toujours en vigueur comme l'est aussi leur gestion paritaire qui garantit le

dialogue social. L'esprit mutualiste naît alors au cœur de la Grande Guerre.

Avec son cortège d'horreurs et de souffrances, la Seconde Guerre mondiale donne également au monde combattant l'occasion d'exprimer son besoin de solidarité. Ce sont

les résistants qui agissent les premiers. Dans la France occupée, un groupe d'hommes appartenant à tous les partis politiques, tous les syndicats, tous les mouvements combattants fonde le CNR - Conseil national de la Résistance - et s'engage pour un avenir qu'ils veulent libre et plus égalitaire. Leur détermination se traduit dans un programme si bien nommé « Les jours heureux » et de cette ambition naîtront des avancées sociales majeures et durables comme le suffrage universel, les nationalisations et la Sécurité sociale.

De natures différentes, les guerres d'Indochine et d'Algérie laisseront de profondes blessures physiques et psychiques chez les combattants et l'espace associatif sera leur refuge, le lieu d'échange de souvenirs et de l'entraide. C'est ainsi qu'ensemble et quel que soit l'avis qu'ils portent sur les guerres qu'ils ont vécues,

**AVEC SON CORTÈGE
D'HORREURS ET DE
SOUFFRANCES, LA
SECONDE GUERRE
MONDIALE DONNE
ÉGALEMENT AU
MONDE COMBATTANT
L'OCCASION
D'EXPRIMER SON
BESOIN DE SOLIDARITÉ.**

ils défendent des intérêts communs. Véritable force de propositions, ils deviennent des interlocuteurs incontournables des élus comme des représentants de l'État auxquels ils réclament de nouveaux droits qu'ils obtiennent progressivement.

Ces droits si chèrement gagnés bénéficient aujourd'hui aux nouvelles générations du feu qui obtiennent la carte du combattant au terme de quatre mois d'engagement en opération extérieure et le titre de reconnaissance de la Nation au bout de 90 jours. En accédant à ce statut si particulier, ces engagés volontaires entrent ainsi dans la grande famille du monde combattant et en éprouvent une grande fierté.

C'est une évidence, les combattants d'hier et d'aujourd'hui font partie d'une même lignée et malgré la différence de statut: appelés d'hier ou engagés d'aujourd'hui, ils ont en commun l'expérience des combats et des violences que ceux-ci engendrent. Ces épreuves ont développé en eux le sentiment commun d'appar-

**DEPUIS LES ANNÉES
60, LE VISAGE DE LA
GUERRE A CHANGÉ :
L'ÉLOIGNEMENT
DES THÉÂTRES
D'OPÉRATION
A MAINTENU
LES FRANÇAIS
GLOBALEMENT DANS
L'INDIFFÉRENCE
JUSQU'AUX ATTAQUES
TERRORISTES QUI
ONT BRUTALEMENT
ENDEUILLÉ LA FRANCE.**

tenance à une même communauté faisant partie d'une même Nation riche de ses valeurs et de son Histoire.

Depuis les années 60, le visage de la guerre a changé: l'éloignement des théâtres d'opération a maintenu les Français globalement dans l'indifférence jusqu'aux attaques terroristes qui ont brutalement endeuillé la France. Le réveil brutal fait prendre conscience du rôle rassurant des forces armées qui sont appelées en appui des forces de sécurité de l'intérieur.

Les militaires sortent alors de l'ombre. Sentinelles armées, ils apparaissent dans l'espace public pour défendre et assurer la protection des civils alors que d'autres, en dehors du territoire national, continuent de se battre au péril de leur vie.

La mort a frappé plus que d'habitude durant ces dernières années. Elle portait le visage de nos soldats, de nos gendarmes, de nos policiers. Les obsèques nationales des militaires morts pour la France comme ceux des gendarmes morts pour le service de la Nation relayés par les médias ont donné lieu à des élans collectifs de gratitude. Soudainement, chacun a réalisé que la paix durable n'était pas garantie même pour une démocratie affirmée comme la nôtre et qu'une défense nationale était essentielle.

Après plusieurs décennies d'une certaine forme d'insouciance collective, nous accédons à une nouvelle étape en rupture avec le passé. Celle-ci devrait logiquement nous inviter à plus de vigilance, de responsabilité et de solidarité. Nous discernons mieux la multitude des dangers qui pèsent sur nos sociétés modernes. Ceux-ci sont de toute nature. Nous mesurons aussi les défis que les générations futures vont devoir relever.

Dans cette perspective, la France a besoin de mobiliser tous ses talents pour affermir son poids dans le monde et garantir sa défense. Celle-ci repose avant tout sur des hommes et des femmes qui ont choisi le métier des armes. Ce métier est exigeant, il s'inscrit dans le respect indispensable d'une éthique, il réclame courage, discipline et loyauté, des principes qui s'apprennent et se vivent au sein des unités des forces armées. Servir est la raison d'être du militaire, sa vocation est de répondre à l'appel du devoir.

La récente pandémie a été l'occasion de mesurer les difficultés de fonctionnement de nos services publics mais elle a aussi démontré la réactivité avec laquelle certains ont répondu à l'appel à mobilisation ; le Service de santé des Armées a prêté main-forte aux autorités sanitaires du Grand Est pour faire face à la vague d'urgences qui a submergé les hôpitaux de la région. Dans l'ensemble des secteurs, l'armée s'est engagée en apportant son

soutien aux institutions civiles, en adaptant son action aux contextes locaux et toujours dans le cadre d'un dialogue avec les autorités locales.

Cette capacité d'adaptation n'est pas facile pour tous les services de l'État soumis à des règles différentes que celles des armées.

L'État a ses forces et ses failles. Pour accomplir ses missions, il s'appuie sur des hommes et des femmes qui doivent sans cesse s'adapter à un monde en mutation constante. Le mode de fonctionnement du service public évolue lentement, et les attentes des citoyens de plus en plus pressantes ne sont pas toujours compatibles avec les contraintes et les lourdeurs des règles qu'il s'est lui-même fixées. La société civile peut aussi, sans attendre, prendre son destin en main et ouvrir la voie à l'innovation sociale comme les grands anciens pour se faire entendre. C'est en dehors de l'administration que la dynamique se déclencherait, en portant des projets, en créant des espaces d'échange et de partage, en prenant des risques aussi.

Les profondes mutations que nous vivons au quotidien, nous imposent de revoir nos modes de vie, de les faire évoluer et de porter un nouveau regard sur notre environnement et ceux qui nous entourent. C'est un nouveau contrat social qui s'annonce et la crise sani-

taire en a accéléré l'urgence. Dans ce contexte inédit, la société tout entière a pris conscience de ce qu'elle doit à ceux qui la soignent et la protègent, elle l'a d'ailleurs manifesté chaque soir par ses applaudissements mais il faut aller plus loin et ne pas se limiter à réagir quand la crise est déjà là, il importe d'anticiper.

Un grand nombre de professions a besoin de reconnaissance sociale. Comme les soignants, les militaires ont un sens aigu du service, ils défendent nos valeurs avec la particularité d'utiliser la force et eux aussi comme tous les citoyens ont besoin de reconnaissance.

Ils exercent un métier contraignant qu'ils ont librement choisi, ils en connaissent tous les risques et attendent la compréhension de ceux qu'ils défendent. Sans elle, comment surmonter le traumatisme que peut constituer le fait de tuer ou d'ordonner de tuer ?

C'est là une responsabilité unique propre à ce métier qu'il importe d'avoir toujours en tête avant d'émettre un jugement de valeur.

Redevenus civils, après quelques années d'engagement, encore jeunes, après avoir vécu une expérience unique, ils doivent pouvoir trouver dans la vie civile toute la place qui leur revient en assumant pleinement ce qu'ils ont fait pour leur pays.

Or, fonder une famille, trouver un emploi dans le monde civil, se loger, n'est pas simple en cette période de crise économique. Pour l'intérêt de tous, ce retour mériterait d'être mieux préparé et accompagné dans la durée afin de faire de cette expérience au service de la France un atout d'intégration et de fierté.

Le ministère des Armées a déployé ces dernières années de grands moyens pour aider les soldats et leurs familles, et cette action volontariste était attendue et nécessaire.

Souvent marqués dans leurs têtes et parfois dans leurs corps, ces hommes et ces femmes sont parfois longuement traumatisés et ont des difficultés d'intégration sociale. Il est donc important de les suivre après leur temps de service ; c'est un devoir collectif qu'il est utile d'entreprendre avec les intéressés eux-mêmes afin qu'ils s'organisent à l'image des anciens. Des associations existent et ne demandent qu'à les accueillir. Celles-ci sont structurées de longue date, et pourraient répondre aux besoins des nouvelles générations du feu au travers des projets de parrainages, par exemple, et de nouvelles

COMME LES SOIGNANTS, LES MILITAIRES ONT UN SENS AIGU DU SERVICE, ILS DÉFENDENT NOS VALEURS AVEC LA PARTICULARITÉ D'UTILISER LA FORCE ET EUX AUSSI COMME TOUS LES CITOYENS ONT BESOIN DE RECONNAISSANCE.

associations pourraient se créer. La revitalisation du tissu associatif passe par l'adhésion de nouveaux membres jeunes et volontaires. Le relais des générations doit pouvoir se passer ainsi.

Riches d'expériences, tous ceux qui se sont battus pour la France ont à apprendre de leurs pairs. Partager leur mémoire, échanger leur expérience et leurs témoignages et les mettre au profit de la jeunesse comme l'ont fait leurs aînés avant eux, encadrés par le corps enseignant, telle serait une bonne manière d'aborder l'histoire contemporaine et de développer l'esprit critique des collégiens et lycéens.

C'est une évidence : un mouvement civique s'est engagé ces dernières années et ne cesse de s'amplifier. Il a déjà donné naissance à la réserve citoyenne qui a été source d'inspiration pour la mise en place récente de la réserve sanitaire créée à l'occasion de la pandémie et celle-ci a démontré sa grande efficacité. Elle a surtout montré qu'un grand nombre de jeunes gens sont prêts à s'engager volontairement pour une cause commune. Le Service universel pourrait aussi être le lieu d'apprentissage de ces nouvelles solidarités.

Avec la fin inexorable du nombre de ceux qui ont combattu pour la France durant le siècle dernier, une nouvelle façon d'aborder le monde combattant s'impose.

L'État doit poursuivre son soutien assidu aux blessés, aux familles endeuillées, aux pupilles de la Nation, statut protecteur qui pourrait s'assouplir pour être donné aux enfants de ceux qui ont pris tous les risques pour sauver des vies à l'image des soignants qui sont morts durant la crise sanitaire. L'État doit être le premier à se montrer reconnaissant et à donner l'exemple.

À son image, tous les citoyens ont un rôle à jouer : les organisations non gouvernementales comme les associations, les fondations doivent maintenant s'exprimer au titre de la société civile et elles seront d'autant plus écoutées et soutenues si elles font des propositions constructives pour l'intérêt général.

Le monde combattant de demain ne doit pas échapper à cette règle, cela suppose aussi son unité, la mise en commun de ses moyens. La situation générale appelle aujourd'hui ce type de mobilisation et d'évolution, le moment est donc venu d'agir. L'avenir de la jeunesse mérite ce sursaut collectif, il y va de notre avenir, alors n'attendons pas !

“
**UN EFFORT EST
DEMANDÉ AUX
ACTEURS DE LA
PROTECTION SOCIALE
DE LA COMMUNAUTÉ
DÉFENSE POUR
RESTER ACCESSIBLE**
”

PAR

JEAN-PIERRE PAKULA

PRÉSIDENT DE L'ANOPEX

Quels constats dressez-vous en matière de Protection sociale de la communauté Sécurité-Défense et plus précisément en ce qui concerne le monde combattant ?

Le monde combattant est représenté majoritairement par la troisième génération du feu (Indochine, Algérie, Maroc, Tunisie) et la quatrième génération du feu (participants aux opérations extérieures - OPEX).

Les premiers ont pour la plupart 80 ans et plus, tandis que les plus anciens des seconds ont dépassé la soixantaine.

C'est cette population qui est la plus concernée par le besoin de Protection sociale.

Les acteurs de la Protection sociale dédiés aux forces armées satisfont aux besoins liés à la maladie et au suivi médical ordinaire de cette population. Néanmoins, concernant la dépendance et l'appareillage (fonctionnel, dentaire, auditif et visuel), une marge de progression existe : les besoins ne sont pas tous couverts dans le cadre des garanties souscrites par des ressortissants aux capacités financières limitées, puisqu'ils sont retraités. Des dispositifs tels que le dossier unique porté par la CNMSS, l'Action sociale des armées et les opérateurs privés à but non lucratif de la communauté Sécurité-Défense, permettent de diminuer de façon

importante les dépenses à la charge des patients... à condition de les connaître et d'y avoir recours !

Quels besoins restent aujourd'hui à combler en matière de Protection sociale pour la communauté sécurité défense et plus précisément en ce qui concerne le monde combattant ?

C'est précisément les besoins liés à la dépendance. L'allongement de la durée de vie jusqu'à près de 80 ans pour les hommes et 86 ans pour les femmes, en 2019, a pour effet mécanique l'augmentation du nombre de personnes dépendantes. Ces dernières se trouvent parfois dans une grande précarité compte tenu du coût des hébergements mis à leur disposition actuellement (résidences seniors, EHPAD...) et de leurs ressources propres (petites retraites notamment). La plupart des plus anciens n'ont pas anticipé cette évolution et pour les plus jeunes, mieux informés, cela impose la prise d'un contrat

GLOBALEMENT, LE MONDE COMBATTANT EST BIEN PROTÉGÉ, CAR OUTRE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ, IL DISPOSE FORT HEUREUSEMENT D'ORGANISMES SUSCEPTIBLES DE LE SOUTENIR (SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES, ONACVG, ASSOCIATIONS DIVERSES DONT L'ANOPEX...) QUI LUI APPORTENT UN INDISPENSABLE APPUI, NOTAMMENT EN CAS D'APPAREILLAGE FONCTIONNEL.

d'assurance, au coût élevé, proportionnellement aux capacités financières des personnes concernées.

Le coût de la complémentaire santé est déjà élevé pour les anciens. Un effort est demandé aux acteurs de la Protection sociale de la communauté Sécurité-Défense pour rester accessibles, tout en étant au rendez-vous sur le volet dépendance.

Selon vous, le monde combattant est-il aujourd'hui bien protégé? Avez-vous noté une évolution dans la qualité de prise en charge de ses besoins spécifiques ?

Globalement, le monde combattant est bien protégé, car, outre la complémentaire santé, il dispose fort heureusement d'organismes susceptibles de le soutenir (Service de santé des armées, ONACVG, associations diverses dont l'ANOPEX...), qui lui apportent un indispensable appui, notamment en cas d'appareillage fonctionnel.

Quel avenir a, selon vous, la Protection sociale de la communauté Sécurité-Défense et plus précisément en ce qui concerne le monde combattant ?

L'union fait la force, alors pourquoi ne pas chercher à renforcer les synergies entre tous les acteurs du soutien social, voire à regrouper les entités qui œuvrent sur les

Les idées des acteurs

mêmes champs lorsque c'est pertinent. Unéo est, par exemple, née du regroupement en 2008 des mutuelles Terre et Marine, Air et Gendarmerie. Pourquoi ne pas aller plus loin? La Protection sociale de la communauté Sécurité-Défense en général, et des combattants d'hier, d'aujourd'hui, et de demain en particulier, est un enjeu qui doit transcender les divergences entre des organismes, qui, par ailleurs, font montre d'un vrai engagement pour cette communauté.



L'ENVIRONNEMENT DU MILITAIRE PRÉSENTE DES RISQUES PARTICULIERS ET GÉNÈRE DONC DES BESOINS EN SANTÉ SPÉCIFIQUES



PAR

RÉMI MACAREZ

MÉDECIN GÉNÉRAL INSPECTEUR

DIRECTEUR DE L'HÔPITAL D'INSTRUCTION DES ARMÉES DE PERCY

La mission première du Service de santé des armées (SSA) est le soutien santé des armées, en tous temps, tous lieux et toutes circonstances. Cela inclut le soutien des forces en opérations et tous les aspects de leur soutien santé avant, pendant et après la projection du militaire : notamment dans leurs volets prévention, soins et expertise. Le SSA peut aussi contribuer à la résilience de la Nation (prise en charge de victimes d'attentats ou de catastrophes, crises sanitaires), tout en continuant d'assumer sa mission au profit des armées.

Par la qualité des soins qu'il prodigue, le SSA vise à supprimer ou réduire l'importance des séquelles de blessures ou de maladies contractées en service. Par ses actions de prévention, il s'emploie à limiter les risques pour la santé inhérents aux spécificités de l'engagement du militaire.

Répondre aux besoins spécifiques en santé du militaire :

L'environnement du militaire présente des risques particuliers et génère donc des besoins en santé spécifiques (blessures, maladies tropicales, vie en collectivité sur le terrain). Cela impose une parfaite connaissance de son milieu d'emploi. À cet égard, le SSA décline certaines spécialités permettant de répondre à ces enjeux, comme la médecine aéronautique, la médecine de la plongée, la radioprotection...

Ainsi, le SSA est un acteur clé de la santé du militaire à toutes les étapes de sa carrière :

- détermination de son aptitude médicale à certains emplois ;
- actions de prévention et réponse à ses besoins spécifiques en santé ;
- prise en charge des blessures du théâtre d'opération jusqu'à son lieu de repli, mission qu'il mène dans la durée avec les acteurs de l'accompagnement médico-social.

Certains aspects singuliers à l'exercice du métier des armes impactent aussi les besoins médico-sociaux de la famille (mobilité, éloignement géographique du berceau familial, gestion de l'absence du conjoint lors des missions), le SSA veille à répondre à ses besoins propres, mission réaffirmée dans le cadre du « Plan famille ».

Le SSA au cœur du soin et de l'accompagnement médico-social du militaire blessé ou malade :

Le parcours de santé du militaire est initié par des actions de prévention destinées à tous les militaires. Il se poursuit par des soins et un accompagnement

médico-social en cas de blessure ou de maladie, ce dernier volet s'appuyant sur un réseau d'acteurs particulièrement varié.

Acteur majeur du soin du militaire, le SSA assure et coordonne son parcours au sein de toutes ses structures de soins : Centres médicaux des armées de la médecine des forces, et

Hôpitaux d'instruction des armées (HIA). L'accompagnement médico-social est le fruit d'un important travail en réseau avec l'ensemble des acteurs avec lesquels le SSA interagit en étroite synergie (cellules d'aide aux blessés des armées directions et services, ASA, ONACVG, SGA, CNSD, CNMSS, mutuelles référencées et beaucoup d'autres institutionnels ou associatifs...). Chaque acteur venant apporter sa contribution à l'édifice d'un parcours de réhabilitation, de réinsertion et ou de reconversion.

Quelques illustrations :

Afin de donner corps à l'ambition d'un parcours individualisé répondant au bon moment aux besoins de

ACTEUR MAJEUR DU SOIN DU MILITAIRE, LE SSA ASSURE ET COORDONNE SON PARCOURS AU SEIN DE TOUTES SES STRUCTURES DE SOINS : CENTRES MÉDICAUX DES ARMÉES DE LA MÉDECINE DES FORCES, ET HÔPITAUX D'INSTRUCTION DES ARMÉES (HIA).

chaque militaire blessé dans tout le champ médico-social, des outils de coordination des acteurs ont été créés par le SSA telle la C2RBO¹ à l'HIA Percy, et déclinée ensuite en région sous la forme de CMBS² destinées aux blessés en service.

La réhabilitation par le sport est l'un des volets portés par les cellules d'aide aux blessés, en étroite collaboration avec le CNSD avec le soutien du SSA.

Perspectives d'évolution :

Que ce soit à la lumière des grandes enquêtes sur les besoins en santé des militaires, des plans d'action relatifs à la prise en charge des blessés, ou du plan famille, de nombreux dispositifs sont venus enrichir l'offre existante. À chaque fois, le SSA joue le rôle d'acteur pivot au gré du déroulé du parcours du militaire. Certains projets sont plus particulièrement portés par le SSA.

Citons à titre d'exemple :

Concernant les blessés : la création d'un pôle inter-établissements de réhabilitation des blessés de la défense entre les HIA Bégin, Percy et l'Institution nationale des

¹ Cellule de réhabilitation et réinsertion des blessés en opérations.

² Cellule multidisciplinaire des blessés en service.

Invalides. Centre expert de soins, d'enseignement de recherche et d'innovation de la grande traumatologie physique et psychique, il a l'ambition de devenir, avec l'appui de l'ensemble des structures du SSA, un pôle de référence national voire international.

Concernant la santé du militaire : le projet d'observatoire de la santé du militaire afin d'optimiser le suivi de sa santé et d'élaborer des programmes de prévention spécifiques.

Autant de projets emblématiques qui illustrent bien le rôle clé du SSA et l'importance des synergies développées avec tous les acteurs impliqués dans l'accompagnement social du militaire et de sa famille au sein d'un écosystème cohérent propre à la Défense.

“

**LES FORCES DE
SÉCURITÉ EXERCENT
DES MÉTIERS
VALORISANTS (MAIS
PEU VALORISÉS),
PASSIONNANTS
ET PORTEURS DE
VALEURS**

”

PAR

MARTINE DULOUT
VICE-PRÉSIDENTE DE LA MGP

La prévoyance collective consentie par une communauté pour préserver ses membres des risques liés aux aléas de la vie (professionnelle ou personnelle et familiale) ne peut s'envisager qu'en tenant compte des besoins réels de cette même communauté.

Seuls des organismes « affinitaires » connaissent parfaitement ces besoins.

Pour autant, les cas et besoins particuliers ne doivent pas servir à créer cette future protection.

Faire d'un cas particulier identifié un cas général n'est ni viable économiquement ni très porteur en termes d'image.

Cette approche plus individuelle doit pouvoir s'imaginer au travers de l'action sociale qui doit venir compléter la Protection sociale en place.

Les forces de sécurité exercent des métiers valorisants (mais peu valorisés), passionnants et porteurs de valeurs.

Ce sont, par ailleurs, des métiers contraignants, aux rythmes de travail imposés, difficilement conciliables avec une vie de famille épanouie, entraînant des répercussions dans l'organisation de leur vie.

N'ayant que peu de temps pour penser à eux et aux leurs, il leur faut une protection globale, la plus complète et la meilleure possible (et la moins onéreuse possible, cela va de soi!).

Ce sont enfin des métiers dangereux (de plus en plus?) pour chacun des hommes et femmes qui constituent cette communauté, l'invalidité ou la mort pouvant frapper à tout moment.

Il faut donc imaginer une Protection sociale qui tienne compte de ces deux facteurs.

Il faut pouvoir proposer des solutions de garde d'enfants compatibles avec les horaires décalés d'un ou des deux parents. Les organismes issus de l'économie sociale et solidaire doivent pouvoir nous y aider.

Face aux risques de blessures graves ou de mort, il faut protéger le membre des forces de sécurité et sa famille. Les contrats

**CES RISQUES LIÉS
AUX MÉTIERS
DE LA SÉCURITÉ
PEUVENT AVOIR
AUSSI UN IMPACT
PSYCHOLOGIQUE
IMPORTANT SUR
LES ÉPOUSES ET
LES ENFANTS ; UNE
PRISE EN CHARGE
DES FAMILLES EN
SOUFFRANCE OU AYANT
ÉTÉ DIRECTEMENT
TOUCHÉES DOIT FAIRE
INTÉGRALEMENT
PARTIE DE L'OFFRE DE
COUVERTURE.**

doivent donc intégrer obligatoirement et en inclusion des garanties minimales en matière d'invalidité et de décès sans les exclusions des risques usuellement appliquées. Je parle des risques d'attentat, d'insurrection, d'usage d'une arme à feu...

Ces risques liés aux métiers de la Sécurité peuvent avoir aussi un impact psychologique important sur les épouses et les enfants ; une prise en charge des familles en souffrance ou ayant été directement touchées doit faire intégralement partie de l'offre de couverture.

Ces métiers sont dangereux physiquement, et éprouvant psychologiquement.

Un policier, par exemple, aura dans sa carrière à côtoyer de nombreuses fois la mort et le deuil des familles, les blessures graves lors d'accidents de la circulation ou encore des violences intrafamiliales et leurs femmes et enfants victimes. Bref, toutes ces choses qu'on se refuse à imaginer mais qui hantent leurs rétines ou leur sommeil.

Par ailleurs, les conditions de travail, de ces dernières années en particulier, et la mise sous pression perpétuelle des forces de l'ordre occasionnent des dégâts irrémédiables. Le lynchage des forces de sécurité subit au travers de la presse et plus encore des réseaux sociaux

sans plus aucune retenue, atteint même les plus solides d'entre eux. Le suicide, dans la police par exemple, est un fléau qui semble difficile à éradiquer.

L'administration y travaille mais se heurte certainement à une forme de déni par ses services déconcentrés ou par ses propres agents hommes et femmes qui se doivent d'être forts pour exercer ces métiers. Pourtant, ils ne sont pas imperturbables et sont parfois affectés durement par ces évènements.

Il faut donc imaginer une prise en charge de la prévention santé de manière générale et, plus encore, des risques psychosociaux, avec un financement direct et la création d'un réseau de proximité d'écoute et de soins. Il faudra, par je ne sais quel moyen encore, aider à la prise de conscience de cette faiblesse, et en faire un des enjeux majeurs de la Protection sociale à venir des forces de sécurité.



**IL FAUT ENCORE QUE
LES APNM TROUVENT
LEUR PLACE, ET QUE
LES MILITAIRES
COMPRENENT
L'IMPORTANCE
DE POUVOIR ÊTRE
COLLECTIVEMENT
REPRÉSENTÉS**



PAR

DOMINIQUE DE LORGERIL

ADMINISTRATEUR APNM-MARINE - PRÉSIDENT D'UNION-APNM
ANCIEN MEMBRE DU CSFM AYANT ÉTÉ SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CFMM

Afin de pouvoir proposer une réflexion sur l'avenir de la Protection sociale pour la communauté Sécurité-Défense, au regard de ma propre expérience de militaire longuement engagé au sein des organismes de concertation institutionnelle, il faut parvenir à s'entendre sur ce que peut être pour nous la Protection sociale.

Pour toute communauté humaine, l'entraide, la complémentarité, le respect de l'égalité de dignité de chacun et le sentiment d'appartenance sont des valeurs qui permettent le plein épanouissement de tous dans la confiance de ne jamais être abandonné aux aléas des inévitables épreuves de la vie personnelle, familiale ou professionnelle.

N'est-ce pas avant tout cela se sentir socialement protégé au sein de sa communauté ?

Notre communauté Sécurité-Défense est très particulière, notamment pour les militaires engagés à servir au péril de leur vie la communauté nationale et qui bénéficient pour cela d'un statut leur assurant la reconnaissance de la nation. Ce statut est censé être protecteur mais il n'a cessé d'être attaqué, ne serait-ce que par l'érosion du temps et par une longue et heureuse période de paix qui fait naturellement oublier les impératifs d'une défense reposant sur une communauté humaine justement considérée.

Les chefs militaires, à tous niveaux, étaient chargés par le statut de protéger leurs subordonnés, mais ils se sont inéluctablement sentis contraints de se soumettre au nivellement des décisions interministérielles, encadrés par leurs aspirations de carrière ou de rémunération par objectifs. Il a alors fallu y suppléer par une organisation de concertation institutionnelle qui, après de multiples évolutions, vient de donner naissance à l'institutionnalisation, par la loi du 28 juillet 2015, des Associations professionnelles nationales de militaires (APNM), en complément de tous les autres acteurs de la concertation.

Mais qu'apportent réellement les APNM à la concertation et à la Protection sociale qui fait pleinement partie de la condition militaire ?

Trois nouvelles capacités permettent aux APNM d'agir : leur personnalité juridique qui offre aux APNM la possibilité d'agir en justice (déjà deux procédures gagnées devant le Conseil d'État pour faire modifier un arrêté

**NOTRE COMMUNAUTÉ
SÉCURITÉ-DÉFENSE EST
TRÈS PARTICULIÈRE,
NOTAMMENT POUR
LES MILITAIRES
ENGAGÉS À SERVIR
AU PÉRIL DE LEUR
VIE LA COMMUNAUTÉ
NATIONALE ET QUI
BÉNÉFICIENT POUR
CELA D'UN STATUT
LEUR ASSURANT LA
RECONNAISSANCE DE
LA NATION.**

ministériel contraire aux libertés publiques fondamentales), leur pleine liberté d'expression vers les médias et les parlementaires (les APNM ont été officiellement auditionnées par les commissions parlementaires alors que le CSFM, Conseil supérieur de la fonction militaire, ne l'avait jamais été en 50 ans depuis sa création en 1969) et leur autonomie économique qui permettra par exemple de proposer une vraie protection juridique professionnelle, de commanditer des enquêtes d'opinion indépendantes ou d'agir en partenaire pour soutenir des grands projets à caractères sociaux, comme la réhabilitation du site du Val-de-Grâce portée entre autres par La France Mutualiste.

Certes, il faut encore que les APNM trouvent progressivement leur place, et que les militaires eux-mêmes comprennent l'importance de pouvoir être collectivement représentés dans le paysage actuel des organismes sociaux, professionnels et démocratiques qui interagissent dans tous les domaines couvrant leur condition militaire et leur Protection sociale.

Aujourd'hui, il existe onze APNM, unies pour six d'entre elles au sein d'UNION-APNM qui regroupe APNM-Marine, APNM-Commissariat, France-Armement, APRODEF (Essences et Armement), AP3M (Affaires maritimes) et GEND XXI (Gendarmerie), et dont cinq sont déjà reconnues représentatives.

Leurs membres, militaires en activité de service, ne sont encore que quelques milliers, mais nul doute que la situation va rapidement évoluer, comme l'exemple nous est donné en Allemagne où la Bundeswehr-Verband a été créée après la guerre en 1953. Ils sont restés quelques centaines de membres les premières années, mais aujourd'hui, ils sont 200 000 membres, réunissant plus de 80 % des militaires allemands en activité, et disposent ainsi d'une incontournable force d'action et d'une véritable protection juridique professionnelle.

Je voudrais pouvoir espérer, en conclusion de cette courte réflexion, que l'ensemble des partenaires qui vont œuvrer pour construire l'avenir de la Protection sociale de la communauté Sécurité-Défense auront la volonté d'imaginer, en lien et parfois en partenariat avec les APNM et les diverses associations communautaires, une Protection sociale globale, au sens large, incluant l'intégralité de la personne humaine, sa famille et de nombreux domaines de la condition militaire, comme le soutien des organismes de concertation et de représentativité, l'entraide au travers des associations caritatives, et la protection juridique professionnelle qui seule peut permettre de garantir l'égale dignité de chacun.

“
**FACE À CETTE
DÉTRESSE DES
FORCES DE SÉCURITÉ,
LEURS MUTUELLES
SE DOIVENT DE SE
RÉINVENTER**
”

PAR

DIDIER MALINOWSKI
VICE-PRÉSIDENT DE LA MGP

La police, telle que nous la connaissons, est fille des Lumières. Pour la première fois de notre histoire, la Constituante de 1789 proclamait que la garantie des droits de l'Homme et du Citoyen nécessite une force publique, et que cette force est instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.

Cette approche humaniste et universaliste crée un lien particulier entre la Nation et les forces de sécurité qui la protègent. L'on peut considérer qu'elle institue pour la République le devoir moral de protéger celles et ceux qui la protègent, et notamment de leur offrir une Protection sociale. Et pourtant, les policiers ont dû organiser cette Protection sociale de leur propre initiative, créant au début du XX^e siècle une multitude de sociétés de secours mutualiste locales ou régionales, qui ont progressivement fusionné pour donner naissance à la Mutuelle générale de la police (MGP).

L'État, au nom de la « concurrence libre et non faussée », a, depuis 2006, progressivement supprimé les aides et facilités qu'il accordait depuis l'après-guerre aux mutuelles des forces de sécurité, supprimant les subventions directes, la mise à disposition de locaux, remettant en cause la mise à disposition de fonctionnaires, qui constituent le cœur même de la gouvernance de ces mutuelles, et qui leur sont dorénavant facturées

après avoir failli disparaître. Cette conception libérale d'inspiration anglo-saxonne fait fi des spécificités du modèle mutualiste français et de son caractère non lucratif, de sa forme solidaire et de sa gouvernance démocratique. Elle trouvera sa consécration en 2012, avec l'entrée en fiscalité des mutuelles de Livre II, alignée sur le régime des sociétés d'assurance.

De surcroît, cet État-employeur qui n'accorde à ce jour aucune aide à la mutualisation de ses agents au ministère de l'Intérieur, vient récemment d'autoriser l'accès de ses locaux à tous les acteurs mutualistes et assurantiels du marché, accroissant la concurrence déjà rude qui frappe les mutuelles historiques affinitaires.

Ces coups de boutoir répétés se conjuguent ces dernières années à une inflation réglementaire d'origine communautaire, dont la traduction la plus symptomatique est la mise en application de la directive « Solvabilité 2 » qui contraint les mutuelles à adopter un modèle prudentiel taillé pour les acteurs capitalistiques du Marché, tandis que s'accroissent leurs charges financières, consécutives au désengagement progressif de l'État en matière de prise en charge des dépenses de santé.

Parallèlement à ces dispositions réglementaires qui mettent à mal leurs complémentaires santé, les fonctionnaires d'autorité qu'elles protègent ont vu augmen-

ter de manière exponentielle les risques auxquels ils sont exposés, dans une société de plus en plus violente où leur activité professionnelle est source de danger croissant sur le plan physique, comme sur le plan psychologique, juridique ou médiatique.

Face aux attaques terroristes, à une délinquance et à des manifestations de plus en plus violentes, les membres de la communauté Sécurité-Défense

intègrent le risque de blessures, d'invalidité ou de mort, qui fait dorénavant partie intégrante de leur quotidien, ce qui les fragilise sur le plan psychologique. Cette fragilité psychologique est accentuée par une insécurité juridique liée à leurs interventions et à leur mise en cause quasi systématique par des groupes de pression politisés, qui les diffament sur les réseaux sociaux et dans les médias, nuisant gravement à leur vie familiale. Ces violences physiques et psychiques vis-à-vis des forces de l'ordre conduisent

**FACE AUX ATTAQUES
TERRORISTES, À UNE
DÉLINQUANCE ET À
DES MANIFESTATIONS
DE PLUS EN PLUS
VIOLENTES, LES
MEMBRES DE LA
COMMUNAUTÉ
SÉCURITÉ-DÉFENSE
INTÈGRENT LE RISQUE
DE BLESSURES,
D'INVALIDITÉ OU
DE MORT, QUI FAIT
DORÉNAVANT PARTIE
INTÉGRANTE DE LEUR
QUOTIDIEN, CE QUI
LES FRAGILISE SUR LE
PLAN PSYCHOLOGIQUE.**

un nombre d'entre eux toujours croissant à commettre l'irréparable en mettant fin à leurs jours.

Face à cette détresse des forces de sécurité, leurs mutuelles se doivent de se réinventer, en sortant du strict cadre de leurs prestations santé et complément de traitement.

La MGP s'y emploie, en créant par exemple un service de soutien psychologique en ligne gratuit, assuré par des psychologues cliniciens, ou bien une allocation opérations de police versée à ses adhérents hospitalisés suite à une intervention de police, ou encore en créant une prestation déménagement d'urgence apportant une aide aux membres des forces de sécurité contraints de changer de domicile suite à des menaces pour leur intégrité physique ou celle de leur famille. Elle fut également précurseur dans la création de journées de prévention santé (prévention des troubles musculo-squelettiques, nutrition, dépistage du diabète et de l'hypertension...) qu'elle finance et organise sur des sites policiers et préfectoraux, en rapport étroit avec le ministère de l'Intérieur.

Une action sociale de haut niveau et la prise en charge des problématiques des membres de force de sécurité dans leur globalité, seront probablement les éléments

différenciants qui permettront de renforcer la Protection sociale de la communauté Sécurité-Défense.

“
**LA PROTECTION
SOCIALE DES
MILITAIRES DOIT
ÊTRE EN MESURE DE
CONCILIER PLUSIEURS
EXIGENCES**
”

PAR

OLIVIER SCHMIT
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CSFM

En posant que la condition militaire recouvre « l'ensemble des obligations et des sujétions propres à l'état militaire, ainsi que les garanties et les compensations apportées par la Nation aux militaires », l'article L.4111-1 du Code de la défense exprime clairement que la Protection sociale des militaires relève de la condition militaire. C'est à partir de cette disposition juridique que le Conseil d'État, dans un avis rendu fin janvier 2020 sur le projet de loi instituant un système universel de retraite, a estimé que le principe du droit à pension des militaires présentait bien un caractère statutaire.

Cette compétence sociale, dont le droit à pension n'est qu'un aspect parmi d'autres, le Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM) l'exerce depuis cinquante années via ses avis sur la condition militaire ou encore la participation de ses membres aux organismes à caractère social relevant du ministère des Armées.

Ce qu'y exprime le CSFM, ce sont les attentes de la communauté militaire de disposer d'une protection qui réponde à ses besoins. C'est également la nécessité d'adapter les dispositifs d'aides sociales aux évolutions de la société. C'est enfin la double préoccupation que la Protection sociale des militaires ne soit pas en retrait de la société et qu'elle conserve un caractère propre - singulier diraient certains – exigé par le statut militaire.

Plus que tout autre sujet, la situation des militaires blessés et l'accompagnement des familles affectées par la mort, la blessure, le handicap et plus généralement la maladie sont des questions qui intéressent la communauté militaire. Les instances de concertation le relèvent régulièrement. Assurer aux militaires blessés les meilleures conditions permettant de guérir, de se reconstruire et de reprendre une vie active est une préoccupation forte à laquelle le Haut Comité d'évaluation de la condition militaire a consacré son 13^e rapport « La vie, la blessure, la mort ». Afin d'y répondre, le ministère des Armées a mis en place des moyens conséquents et une organisation complexe.

Pour l'accompagnement et la reconnaissance des blessés, les forces armées ont bien sûr le premier rôle. Elles s'appuient sur leurs ressources propres mais aussi sur divers organismes comme l'établissement des fonds de prévoyance militaire et de l'aéronautique chargés

ASSURER AUX MILITAIRES BLESSÉS LES MEILLEURES CONDITIONS PERMETTANT DE GUÉRIR, DE SE RECONSTRUIRE ET DE REPREDRE UNE VIE ACTIVE EST UNE PRÉOCCUPATION FORTE À LAQUELLE LE HAUT COMITÉ D'ÉVALUATION DE LA CONDITION MILITAIRE A CONSACRÉ SON 13^e RAPPORT « LA VIE, LA BLESSURE, LA MORT ».

de collecter et gérer les cotisations des militaires et de verser des allocations en cas de blessure, d'infirmité ou de décès.

En matière de couverture santé, les militaires ont accès à un régime complémentaire qui s'est structuré selon des logiques d'armée à la sortie de la seconde guerre mondiale et qui est aujourd'hui en pleine mutation. Aujourd'hui, constatant que la part des militaires ne disposant pas de couverture complémentaire augmente, le Haut Comité d'évaluation de la condition militaire a proposé une prise en charge de la couverture santé complémentaire par l'employeur dans des conditions analogues à celles dont bénéficient les salariés du secteur privé. Le CSFM a repris cette proposition à son compte.

S'agissant enfin des aides sociales, le ministère cherche à limiter les conséquences des sujétions militaires (mobilité, absence, isolement) sur les familles. Ce soutien aux familles des militaires a fait l'objet d'une nouvelle impulsion avec la mise en œuvre d'un plan d'accompagnement des familles voulu par la ministre des Armées. Le CSFM, de son côté, appelle de ses vœux diverses mesures d'équité sociale comme la reconnaissance du PACS dans les mêmes conditions que le mariage ou encore la prise en compte des sujétions des militaires

Les idées des acteurs

dans le soutien des familles concernées par des facteurs de fragilité comme le handicap d'un enfant.

Ainsi, à l'instar de bien des aspects de la condition militaire, la Protection sociale des militaires doit être en mesure de concilier plusieurs exigences : adhésion à un socle partagé par l'ensemble des citoyens et maintien d'un ensemble de règles et de moyens propres, justifiés par le statut et la condition militaires.

“

**IL Y A EU UN
GLISSEMENT
SÉMANTIQUE
RÉVÉLATEUR D'UNE
ÉVOLUTION DANS
LA MANIÈRE DE
CONCEVOIR LA
PROTECTION SOCIALE**

”

PAR

HENRY AUSSAVY

DÉLÉGUÉ TRANSITION PROFESSIONNELLE COMITÉ OPÉRATIONNEL CAP2C

L'évolution sociologique du recrutement des officiers ainsi que l'accroissement des transitions professionnelles, en cours de carrière, du monde militaire vers celui de l'entreprise ont conduit les associations d'anciens élèves à s'engager vers un élargissement de la notion de solidarité et d'entraide.

Très logiquement, la famille saint-cyrienne regroupée en deux entités (la Saint-Cyrienne et l'ASCVIC), a créé une équipe « solidarité professionnelle » commune ayant pour mission d'accompagner les camarades souhaitant quitter l'uniforme et s'orienter vers une reconversion.

Cette équipe est composée « d'anciens » ayant la double culture militaro-civile, à l'issue d'une vie professionnelle dans ces deux univers. Ces volontaires bénévoles donnent de leur temps pour accompagner leurs « jeunes » camarades en interrogation sur un éventuel départ de l'institution, par un accueil individualisé et confidentiel, afin de construire une relation personnelle de conseil, en confiance.

Succinctement, la plupart des échanges portent sur l'opportunité de quitter ou pas, de se dévoiler, de déterminer un agenda, de s'orienter vers le salariat dans le privé ou une institution publique, de créer une société, d'évoquer les incidences financières, l'importance des

réseaux, de préciser la place de la famille, etc. Pour les plus déterminés, l'aide va porter sur le contour du projet, à cerner le mieux possible, la rédaction du CV avec la « traduction » des compétences, de l'expérience et des acquis dans le monde militaire vers le langage de l'entreprise, la préparation de pitch et d'entretien pour répondre à une annonce, etc.

C'EST POURQUOI, CONCERNANT LA SOLIDARITÉ PROFESSIONNELLE, IL M'EST DIFFICILE DE RELIER L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF, MENÉ PAR DES BÉNÉVOLES, À LA NOTION DE PROTECTION SOCIALE QUI RELÈVE À LA FOIS DES POUVOIRS PUBLICS, ET DE PLUS EN PLUS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE ET D'ASSISTANCE.

Pour la meilleure mise en perspective possible du changement d'environnement à advenir, il est aussi proposé la mise en relation/réseau, voire des parrainages, avec des camarades reconvertis déjà insérés dans le monde de l'entreprise (ou du secteur public) et travaillant dans un métier proche du projet professionnel exposé. Tous les ans, près de 80 camarades bénéficient de cette solidarité associative, au sein de la Saint-Cyrienne.

Quant à l'aspect global de l'engagement des différentes associations d'anciens élèves des écoles d'officiers des trois armées, il s'exprime lors de la journée annuelle CAP2C (« cap vers une 2^e carrière »), soutenue par le

CLD/MEDEF, qui attire de l'ordre de 180 à 200 auditeurs et qui connaît un succès qui se confirme d'année en année.

C'est une journée privilégiée, de grande densité, pour un échange d'expériences sans tabous, pour débattre et témoigner, sur tous les aspects d'un processus de reconversion. Le départ de l'institution, l'arrivée dans un univers différent, l'apprentissage d'une autre « langue » et d'autres « galons », le possible et le difficile, les réussites et les échecs, sont à l'ordre du jour.

En conclusion, il y a eu un glissement sémantique révélateur d'une évolution dans la manière de concevoir la Protection sociale: la Protection sociale collective historique et la Protection individuelle qui est au cœur des services d'assurance.

C'est pourquoi, concernant la solidarité professionnelle, il m'est difficile de relier l'engagement associatif, mené par des bénévoles, à la notion de Protection sociale qui relève à la fois des pouvoirs publics, et de plus en plus des sociétés d'assurance et d'assistance.

Notre solidarité n'entre pas dans le cadre des techniques de Protection sociale des sociétés d'assurance; elle se décline comme un principe qui correspond aux valeurs de l'entraide et de la fraternité d'armes qui sont

la réalité de l'agrégation de liens sociaux, autour d'une identité forte au sein de la Défense.

À un modeste niveau, il s'agit d'aider les camarades à sortir de leur zone de confort, pour entrer sur un nouveau champ de manœuvre (j'évite le terme de champ de bataille), avec les meilleures « armes » possibles pour réussir. On ne propose pas de « bouclier » mais une aide au choix de changer, de rester, de continuer à réfléchir...

Enfin, je souhaite questionner les assureurs : avec tous leurs produits d'assurance sociale individuelle, seraient-ils en mesure de proposer d'autres services dans une démarche de protection collective élargie à l'accompagnement professionnel ?

“

**DANS CE CONTEXTE
DE FORTE
SOLLICITATION,
NOTRE DEVOIR EST
D'APPORTER UNE
PROTECTION GLOBALE
AUX GENDARMES**

”

*PAR***ARMANDO DE OLIVEIRA**

GÉNÉRAL DE DIVISION

DIRECTEUR DES PERSONNELS MILITAIRES DE LA GENDARMERIE

La Protection sociale revêt une importance singulière pour les membres de la communauté Sécurité-Défense, qui doivent être protégés des risques spécifiques inhérents à leurs fonctions, et être bien accompagnés quand ils ont à en souffrir.

C'est d'autant plus vrai pour le gendarme, soldat de la loi, au confluent de la défense et de la sécurité intérieures, qui partage au gré de ses missions les dangers auxquels sont confrontés le militaire et le policier. Majoritairement militaire de carrière, il vit en caserne, dans un logement concédé par nécessité absolue de service qui conditionne la disponibilité et la proximité de la gendarmerie pour assurer la sécurité de la moitié de la population française, sur 95 % du territoire. Il est confronté quotidiennement à un risque professionnel qui s'est accru du fait d'une menace terroriste persistante et de radicalités violentes rencontrées de plus en plus fréquemment, avec pour effet un surcroît de mobilisation pour la protection de nos concitoyens. Entre 2018 et 2019, 20 gendarmes sont décédés dans l'exercice de leurs fonctions, 15 683 ont été blessés en service, dont 4 617 du fait d'une agression physique.

La Protection sociale est donc naturellement au cœur des préoccupations de la gendarmerie. Notre institution a une longue tradition de solidarité et d'action sociale depuis la création en 1888 par le capitaine Paoli

de la première caisse de secours mutuel militaire, parfaite illustration des valeurs qui forgent l'identité du gendarme et qui sont la force de notre institution, fondamentalement humaine.

Dans ce contexte de forte sollicitation, notre devoir est d'apporter une protection globale aux gendarmes pour qu'ils puissent continuer à s'engager, en confiance. Cette attention doit se manifester en particulier par un travail de prévention et par un soutien adapté des personnels fragilisés et de leurs familles, qu'ils soient blessés, touchés par la maladie ou en souffrance psychologique. Un accompagnement social ciblé, par exemple en matière de logement pour ceux qui ne sont pas logés par nécessité absolue de service, ou encore de mobilité des conjoints et de garde d'enfant, leur est aussi nécessaire pour les aider à articuler harmonieusement leurs vies professionnelle et personnelle. C'est une juste reconnaissance à l'égard de ceux qui ont choisi cette difficile et noble mission de protection de nos concitoyens.

Aujourd'hui, cependant, en matière de santé-prévoyance, le nouveau dispositif a pour conséquence une perte de lisibilité des offres proposées et, de ce fait, une diminution du taux de couverture chez les plus jeunes (près de 10 % d'entre eux ne disposent pas de couverture complémentaire). Cette situation préoccu-

pante doit encourager à une clarification des offres et à une sensibilisation des jeunes sur les enjeux de la Protection sociale, pour eux-mêmes et leur famille. Cela nécessitera un effort de communication des opérateurs.

Certains besoins restent par ailleurs à combler. Si les garanties de la couverture santé proposée par les divers acteurs semblent satisfaisantes, le volet « prévoyance » pourrait être renforcé pour mieux couvrir les risques croissants auxquels sont confrontés les gendarmes, par exemple en révisant les capitaux garantis et en incluant dans le socle référencé l'invalidité pour maladie ou encore l'assistance-rapatriement en cas de décès à l'étranger ou outre-mer.

SI LES GARANTIES DE LA COUVERTURE SANTÉ PROPOSÉE PAR LES DIVERS ACTEURS SEMBLENT SATISFAISANTES, LE VOLET « PRÉVOYANCE » POURRAIT ÊTRE RENFORCÉ POUR MIEUX COUVRIR LES RISQUES CROISSANTS AUXQUELS SONT CONFRONTÉS LES GENDARMES

Les idées des acteurs

en cas d'accident entraînant une interruption de travail dans leur emploi habituel.

La Protection sociale est consubstantielle à l'identité militaire et contribue au maintien en condition opérationnelle des forces. Pour la communauté Sécurité-Défense, elle doit être envisagée comme un véritable levier RH de recrutement et de fidélisation, et évoluer en conséquence. La crise sanitaire a fortement mobilisé tous les acteurs de la Protection sociale. Son importance a été mise en lumière. Il faut en tirer profit.

L'enjeu est important car les attentes de nos personnels sont fortes en la matière.

“
**LA RÉPARATION
NE PEUT PLUS
SE LIMITER À
L'ATTRIBUTION D'UNE
PMI**
”

PAR

PATRICK REMM

DIRECTEUR DES ÉDITIONS LE CASQUE ET LA PLUME

Depuis 1921, la Protection sociale des militaires exerçant au service de la Nation est le fondement de l'Union des blessés de la face et de la tête, dite aussi : les « Gueules Cassées ». Elle apporte une aide morale et matérielle aux plus démunis parmi les mutilés et blessés de la face et de la tête.

La loi du 31 mars 1919 établit le droit à réparation en instaurant un guide barème de gravité pour l'octroi des pensions militaires d'invalidité (PMI). Le décret de 1992 reconnaît le traumatisme psychique de guerre. Dès lors, la réparation ne peut plus se limiter à l'attribution d'une PMI. Une aide médico-sociale doit compléter les indemnités pour aider le blessé de guerre à se reconstruire en plus du travail émérite des associations.

Des pistes d'amélioration existent. Elles méritent un regard objectif pour poursuivre en pleine connaissance de cause les évolutions au profit de nos blessés.

Faire reconnaître le dispositif de prise en charge et d'accompagnement des blessés permet de constater l'ampleur des efforts réalisés depuis les années 2000 et la volonté explicite d'y associer les blessés psychiques. Si le parcours de soins est complet et cohérent sous la direction du Service de santé des armées (SSA), ceux des parcours administratifs, de reconstruction ou de

réinsertion sont fragmentés et font l'objet de réglementations complexes.

Dans le champ administratif, la reconnaissance financière est la principale aide concrète que les blessés peuvent toucher. Le fonds de prévoyance ne peut intervenir que sur les décisions de réforme du SSA alors que beaucoup de blessés psychiques ont quitté l'institution.

L'expérience des acteurs de cette chaîne est reconnue. La difficulté de coter les pensions des blessés psychiques constitue une source de frustration contre-productive chez ces derniers qui, bien souvent, contrairement aux blessés physiques, commencent à réaliser leurs démarches avant que leur mal ne se soit stabilisé, entraînant ainsi l'alourdissement administratif.

D'une façon très pragmatique, les blessés psychiques souffrent de leur période de vulnérabilité et l'isolement entraîne de longues interruptions de travail et de non-activité.

Un statut de blessé conditionnel avec celui de militaire d'active ou d'ancien combattant pourrait permettre de bénéficier d'une infrastructure concrète d'accueil facile d'accès et polyvalente pour leur offrir une aide administrative mais aussi de reconstruction et de réinsertion. Il trouverait réunis des interlocuteurs spécialisés pour

répondre à la variété des cas, une empreinte institutionnelle réduite, une solution d'aide caritative ou de première nécessité (offre d'hébergement d'urgence).

Le principal intérêt de ces structures qui s'appuieraient sur le réseau ONAC-VG serait la répartition géographique décentralisée vers les déserts militaires où se replient nombre de blessés psychiques durant leurs longues périodes de non-activité.

Le projet de « Maison du vétéran » porté par le chef d'État-major de l'Armée de terre semble correspondre à cette idée.

Il s'agit d'un projet de réhabilitation psychosociale dédié à l'accompagnement des militaires blessés pour leur permettre de se relever, dans un environnement non médicalisé, combinant accompagnement psychosocial, projet de vie, reprise d'activité.

Pour engager le processus de retour à la vie professionnelle, les stages du Centre de ressources des blessés de

**UNE ACCÉLÉRATION
DES RÉFORMES
INSTITUTIONNELLES,
POUR NE PAS LAISSER
DES BLESSÉS SANS LES
AIDES MATÉRIELLES
À LA RECONVERSION,
POURRAIT ÉVITER
DES NAUFRAGES
INDIVIDUELS.**

Les idées des acteurs

l'armée de terre (CREBAT) permettent aux participants de repartir avec un projet professionnel ou - a minima - avec des pistes de réflexion. Plusieurs approches sont menées à travers la pratique sportive en montagne, la médiation animale et le projet « Cognidive », plongée sous-marine alliée à des exercices de sophrologie, destiné aux blessés du trouble de stress post-traumatique.

Une accélération des réformes institutionnelles pour ne pas laisser des blessés sans les aides matérielles à la reconversion pourrait éviter des naufrages individuels. L'octroi des montants serait soumis à une forme de tutorat pour aider le blessé psychique à les recevoir au moment où il est en état de les investir utilement. Toutefois, réaliser cette procédure sans attenter à la liberté individuelle constitue un vrai défi.

“

LES AIDES PROPOSÉES NE SUFFISENT PAS À FAIRE FACE À CERTAINS ALÉAS DÉCOULANT DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE EXERCÉE

”

*PAR***JÉRÉMIE HÉRENT**

VICE-PRÉSIDENT DE LA MGP

Née au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la Protection sociale permet d'offrir à l'ensemble des individus vivant sur le territoire national un ensemble de solutions permettant de faire face aux différents aléas ou risques sociaux susceptibles de survenir de la naissance à la mort.

De cette manière, durant toute sa vie, un individu est susceptible de rencontrer un de ces aléas ou risques sociaux qui relèvera de domaines divers et variés tels que la maladie, la perte d'un emploi, la recherche d'un logement, la naissance d'un enfant ou encore son passage à la retraite.

Dans chacune de ces situations, une perte de revenus est généralement constatée nécessitant un complément de ressources que fournit dans certaines limites la Protection sociale.

Ainsi, cette dernière peut se définir comme étant la réponse collective mise en place par l'État afin de permettre à chaque individu de faire face à des situations individuelles relevant du domaine de la famille, de la maladie, du travail ou de la vieillesse.

Si la Protection sociale a une vocation universelle, il n'en demeure pas moins que pour certaines catégories socioprofessionnelles les aides proposées ne suffisent

pas à faire face à certains aléas découlant de l'activité professionnelle exercée.

En effet, de par les missions qui leur sont confiées tant sur le plan national qu'international, l'ensemble des policiers, militaires et autres professionnels de la sécurité constitue une population à part relevant de la communauté Sécurité-Défense.

Ces derniers, en raison de la dangerosité de leurs fonctions, ont parfois des besoins particuliers liés à leur activité et aspirent donc à bénéficier d'une Protection sociale plus adaptée à ces besoins si spécifiques.

Une des premières réponses qui a été apportée à cela, a été la création en 2016 d'une UGM Sécurité-Défense réunissant la MGP, la Mutuelle des forces de sécurité, Unéo, la première mutuelle de la Défense ainsi que la GME, premier assureur des agents du service public.

Au travers de cette UGM, dénommée UNÉOPÔLE, ces acteurs du secteur assurantiel mettent en commun leur expertise et leur capacité d'innovation tout en conservant leur indépendance et leur identité.

Ainsi, UNÉOPÔLE a pour double objectif de :

- Se faire connaître pour améliorer les conditions de vie des militaires et des policiers.
- Se positionner comme l'union mutualiste de référence dans l'économie sociale et solidaire pour assurer et faire progresser la Protection sociale de la communauté Sécurité-Défense.

AUSSI, TANT QUE LES FORCES DE L'ORDRE SERONT SOLLICITÉES AFIN DE GARANTIR LA SÉCURITÉ DE CHACUN, LA PROTECTION SOCIALE DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ SÉCURITÉ-DÉFENSE SE DEVRA D'ÊTRE PRÉSENTE AFIN DE CONTINUER À PROTÉGER CEUX QUI NOUS PROTÈGENT.

De cette manière, que ce soit en santé ou en prévoyance, dans la prévention ou l'accompagnement social, ou encore au niveau de l'épargne-retraite et l'assurance auto-habitation, chaque situation professionnelle et personnelle est ainsi prise en compte avec plus de justesse, de pertinence avec des possibilités d'évolution dans le temps.

Ainsi, au travers d'actions bipartites et tripartites, une Protection sociale spécifique à la communauté Sécurité-Défense a vu le jour.

À côté de cela, la Protection sociale de la communauté Sécurité-Défense poursuit son évolution en s'adap-

Les idées des acteurs

tant quotidiennement à l'évolution des besoins des membres de cette communauté tout en tenant compte des évolutions toujours plus prégnantes qu'impose la réglementation.

Ainsi, la forte sollicitation des forces de l'ordre à l'occasion des manifestations liées à la réforme des retraites, du mouvement des Gilets jaunes ou des dispositifs mis en place lors des attaques terroristes ou plus récemment lors de la crise sanitaire a fortement fait émerger de nouveaux besoins obligeant les opérations de la Protection sociale de la communauté Sécurité-Défense à mettre en place de nouvelles procédures, à faire évoluer leurs offres et à accompagner encore davantage.

Aussi, tant que les forces de l'ordre seront sollicitées afin de garantir la sécurité de chacun, la Protection sociale des membres de la communauté Sécurité-Défense se devra d'être présente afin de continuer à protéger ceux qui nous protègent.

“
**AU SEIN DU
GROUPE GMF, LA
SOLIDARITÉ ENVERS
LES MEMBRES DE
LA COMMUNAUTÉ
SÉCURITÉ-DÉFENSE
PREND PLUSIEURS
FORMES**
”

PAR

RAMIRO RIERA

PRÉSIDENT DE GMF SOLIDARITÉ - FONDS D'ENTRAIDE DU GROUPE GMF

Au sein du Groupe GMF, la solidarité envers les membres de la communauté Sécurité-Défense prend plusieurs formes.

Elle se manifeste d'abord dans la prise en considération pleine et entière des métiers exercés par les membres de cette communauté dans les contrats d'assurance commercialisés.

C'est ainsi, par exemple, qu'un contrat d'assurance spécifique, le contrat PAQUO, est commercialisé pour garantir les locaux d'hébergement mis à disposition de militaires par l'Armée. Ce contrat garantit, notamment, les situations de responsabilité civile et pénale et les biens mobiliers présents dans les locaux mis à disposition.

C'est ainsi, également, qu'un contrat spécifique garantit « l'emprunt d'un véhicule administratif » par les agents de la fonction publique et les salariés des entreprises publiques et qu'un autre contrat spécifique garantit le véhicule de fonction assuré en circulation à l'occasion de « la vie privée » des agents du service public.

Cette solidarité s'exprime également au travers des organes dont le Groupe GMF s'est doté.

Ceci, d'abord, en accueillant au sein de l'Association nationale des sociétaires de la GMF (ANS-GMF) des personnels sociétaires de la GMF appartenant à la communauté Sécurité-Défense, dont certains pourront avoir la qualité de chargés de mission, étant précisé que les adhérents de cette association ont notamment pour mission d'aider la GMF à être mieux informée des besoins des sociétaires et d'aider ceux-ci dans leurs relations avec la GMF.

Ensuite, en veillant à ce qu'un certain nombre d'entre eux acquièrent par élection la qualité de délégués aux assemblées générales.

Cette solidarité trouve enfin une forte expression dans l'activité de l'association GMF Solidarité - Fonds d'Entraide du Groupe GMF.

Cette activité symbolise parfaitement la signature « Assurance Humaine » de la GMF, car elle est exprimée par les sociétaires de la GMF eux-mêmes au quotidien puisque les ressources de l'association sont constituées par le versement par chaque sociétaire détenteur d'un contrat VTM (auto principalement) et Habitation d'une cotisation annuelle de 30 centimes d'euros.

L'objet social de GMF Solidarité - Fonds d'Entraide du Groupe GMF est aux termes de l'article 2 de ses

statuts « d'apporter des secours à ses membres, à toute personne physique, toute association 1901 ou Fondation d'utilité publique exerçant une activité relevant de la mutualité, de l'économie sociale et de la fonction publique, dans tous les cas jugés dignes d'intérêt par le conseil d'administration de l'association ».

Ce sont chaque année environ 700 et 800 dossiers sur lesquels l'association se prononce, dont 75 à 80 % donnent lieu à l'octroi d'un secours à une personne individuelle ou d'une aide à une personne morale.

Il s'agit là d'un outil de solidarité quasi unique dans le monde de l'assurance, caractérisant le mutualisme dont la GMF est l'expression.

Les membres de la communauté Sécurité-Défense, sociétaires de la GMF et les membres de leurs familles par eux assurés par la GMF sont ainsi susceptibles de se voir accorder un secours lorsque la situation non assurable par la GMF dans laquelle ils se trouvent répond aux conditions ci-dessus

CE SONT CHAQUE ANNÉE ENVIRON 700 ET 800 DOSSIERS SUR LESQUELS L'ASSOCIATION SE PRONONCE, DONT 75 À 80 % DONNENT LIEU À L'OCTROI D'UN SECOURS À UNE PERSONNE INDIVIDUELLE OU D'UNE AIDE À UNE PERSONNE MORALE.

rappelées. À noter que 30 % des secours accordés ont pour objet de compenser des situations de handicap. Récemment, par exemple, GMF solidarité a accordé un secours à un ancien militaire amputé d'une jambe lors d'une intervention extérieure qui s'est engagé dans une démarche de reconstruction par le sport, membre de France Handisport et désireux d'acquérir de nouveaux équipements plus performants.

Et lorsqu'ils sont pris en charge ou aidés par des structures associatives créées aux fins de leur manifester la solidarité des corps auxquels ils appartiennent, ils bénéficient dans certains cas d'une aide indirecte de GMF Solidarité - Fonds d'Entraide du Groupe GMF. Ainsi en est-il pour les personnes prises en charge ou aidées par l'association Terre-Fraternité ou le Cercle sportif de l'Institution nationale des Invalides (CSINI).

À ces situations, s'ajoutent celles où le sociétaire, membre de la communauté Sécurité-Défense, décède sur le territoire national dans l'exercice de ses fonctions. Dans ce cas, et s'il est parent d'un ou plusieurs enfants mineurs, sa famille se voit octroyer un secours de 10 000 € lorsqu'il est parent d'un ou deux enfants plus 5 000 € par enfant à charge supplémentaire.

Ajoutons qu'il est des situations où GMF Solidarité accorde un secours alors que la personne décédée dans

l'exercice de ses fonctions n'est pas parent d'un enfant mineur ou n'est pas sociétaire de la GMF. Ce fut le cas notamment pour le colonel Beltrame assassiné en mars 2018, pour la policière de Montrouge assassinée en janvier 2015 (elle n'avait pas d'enfant mais envoyait chaque mois une fraction de sa rémunération à sa maman qui ne disposait pas de ressources suffisantes), pour deux des quatre fonctionnaires de la préfecture de Police de Paris assassinés en octobre 2019 ou encore pour de deux des trois militaires décédés l'an dernier dans un accident d'hélicoptère.

Enfin GMF Solidarité - Fonds d'Entraide du Groupe GMF a tenu à manifester sa solidarité envers les membres de la communauté Sécurité-Défense mobilisés en 1^{re} et 2^e lignes par les pouvoirs publics pour lutter contre la Covid-19. C'est ainsi qu'il a décidé que des aides pourraient être accordées aux structures associatives dont l'objet social est de manifester entraide et assistance aux fonctionnaires, militaires et agents du service public assimilés mobilisés pour lutter contre cette pandémie. Des aides ont ainsi été accordées, notamment pour améliorer les conditions de repos de ces personnels.



**AUJOURD'HUI, LA
DONNE SOCIO-
ÉCONOMIQUE
AUTANT QUE LA
VOLONTÉ POLITIQUE
FAVORABLE À
L'ÉPARGNE RETRAITE
INVITENT À DONNER
À LA RMC UNE
NOUVELLE VIGUEUR**

PAR

BRUNO VALERSTEINAS

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DE LA FRANCE MUTUALISTE



La Protection sociale désigne l'ensemble des dispositifs collectifs permettant aux individus de faire face, tout au long de leur vie, aux risques « sociaux » susceptibles d'affecter leur sécurité économique : vieillesse, maladie, invalidité, chômage, etc. En France, le système mis en place autour de la Sécurité sociale constitue un des grands acquis sociaux du XX^e siècle : reposant sur des principes de solidarité et d'universalité, respectueux des facultés contributives de chacun, il est au cœur de notre contrat social.

Dans ce système, le risque « vieillesse » est une branche essentielle. Ayant tôt fait l'objet de dispositions spécifiques (le premier système d'assurance vieillesse obligatoire pour les salariés date des lois de 1910 et 1928), son organisation n'a cessé d'être réformée, en particulier lors des trois dernières décennies. Cette boulimie réformatrice est la conséquence de la dégradation des conditions de financement des retraites : vieillissement de la population, baisse de la part des actifs, épuisement des régimes obligatoires et recul du taux de remplacement, la vieillesse tend à redeviener ce que le système de Protection sociale avait voulu effacer : un facteur d'insécurité pour les individus.

Cette fragilisation n'épargne pas les militaires. En 2018, 67 % des militaires du rang, pour lesquels la pension militaire de retraite acquise pour motif d'ancienneté est entrée en paiement, ont perçu une pension brute mensuelle

d'un montant inférieur à 1 000 euros¹.

Face à cette équation inédite, le développement de la retraite « supplémentaire » apporte un début de solution. Troisième pilier de notre système de retraite, elle regroupe les produits d'épargne permettant aux individus de constituer pendant la vie active des revenus qui, à la retraite, compléteront la pension versée par l'État. À ce jour, l'épargne retraite reste faible en France : à peine 2 % du total des prestations versées. Elle pourrait toutefois progresser à l'avenir : c'est l'un des objectifs de la loi PACTE adoptée en mai 2019, qui a modernisé un dispositif jusqu'alors complexe et hétérogène.

Dans ce cadre, un produit mériterait davantage de lumière : la Retraite mutualiste du combattant (RMC).

Produit bientôt centenaire, la RMC a été instituée par la loi du 4 août 1923 – ce qui en fait le premier produit d'épargne retraite en France. Ouverte aux combattants et victimes de guerre au titre du droit à réparation

DEPUIS BIENTÔT UN SIÈCLE, LA RMC A IMPOSÉ LA LÉGITIMITÉ ET LA VIABILITÉ DE SON MODÈLE : ELLE DISPOSE AUJOURD'HUI DES CAPACITÉS POUR S'ADAPTER AUX ENJEUX DU MONDE CONTEMPORAIN.

pour services rendus à la Nation, chaque génération de combattants depuis la Grande Guerre a été autorisée à en bénéficier. Dispositif éprouvé par le temps, la RMC reste d'actualité : elle est une réponse pertinente au défi de la préparation de la retraite, tout en s'inscrivant pleinement dans la logique de progrès qui a porté le développement de la Protection sociale en France :

- c'est un produit « sécuritaire » : garantissant le capital épargné, il permet de bénéficier d'un complément de revenu sous forme de rente à l'échéance de la retraite ;
- c'est un produit « solidaire » : il repose sur le principe de la mutualisation des risques entre les assurés, mais aussi - solidarité cette fois de la Nation - sur le soutien financier de l'État (revalorisation de la rente, exonérations fiscales et sociales) ;
- c'est un produit « universel », enfin : des militaires du rang aux officiers généraux, elle profite à toutes les couches sociales et assure un avantage substantiel à chaque adhérent.

De fait, ces caractéristiques s'expriment largement dans les valeurs du mutualisme, dont les organismes aujourd'hui habilités à proposer la RMC sont issus.

¹ Haut Comité d'évaluation de la condition militaire, 2019.

Pour autant, la RMC reste peu connue, sinon confidentielle. C'est que l'État, curieusement, ne cherche pas à la promouvoir. Alors qu'il impose aux organismes en charge de la Protection sociale complémentaire des militaires de proposer des garanties santé et prévoyance, l'offre retraite n'est pas obligatoire. De surcroît, les conditions d'accès aux militaires sont, dans les faits, pour le moins difficiles, ce qui ne facilite pas leur information. Le paradoxe est notable : alors que la faible culture financière des Français est unanimement considérée comme un frein au développement de l'épargne retraite, la condition du militaire ne lui laisse, a fortiori, ni le temps ni les moyens d'envisager avec sérénité la préparation de sa retraite.

Aujourd'hui, la donne socio-économique autant que la volonté politique favorable à l'épargne retraite invitent à donner à la RMC une nouvelle vigueur. L'enjeu est double. Lui donner plus de visibilité, d'une part : la communauté de Défense gagnera à une meilleure information sur les enjeux de la retraite, dans les bases, auprès des anciens combattants qui ont rejoint la société civile, au sein des militaires d'active en général. Lui donner une nouvelle jeunesse, d'autre part : pourquoi ne pas proposer des RMC « nouvelle génération » qui s'inspireraient des dispositifs créés par la loi PACTE ? Des dispositifs qui desserreraient la dépendance vis-à-vis des fonds euros (laquelle pèse sur le rendement servi

aux adhérents autant que sur l'équilibre financier des assureurs), en favorisant une gestion financière à long terme plus adaptée à l'horizon de la retraite.

Il ne s'agit pas ici de remettre en cause ce qui a pu faire ses preuves : il faut préserver les RMC en cours, continuer de s'appuyer sur les organismes référencés qui la distribuent. Mais à l'approche de son centenaire, le moment est venu de dynamiser et enrichir ce dispositif, comme la loi PACTE s'y est employée pour les dispositifs « grand public », individuels et collectifs.

Depuis bientôt un siècle, la RMC a imposé la légitimité et la viabilité de son modèle : elle dispose aujourd'hui des capacités pour s'adapter aux enjeux du monde contemporain. Pour cela, elle pourra compter sur l'aptitude à l'innovation sociale dont a fait preuve le mouvement mutualiste au cours de l'Histoire. À ces conditions, la RMC prendra toute sa mesure : un dispositif financier venant répondre à un besoin social, en même temps qu'un outil de reconnaissance pour ceux que leur engagement - à l'image des premiers de cordée ou des premiers de corvée - a portés en première ligne.

“

**AVEC LA RIGUEUR
POUR MÉTHODE ET
LA SOLIDARITÉ POUR
ÉTOILE, LA MGP
S'EST CONSTRUITE
AU FIL DES STRATES
QUI ONT MODELÉ LE
MOUVEMENT SOCIAL**

”

PAR

JEAN-MARC TOMASI
ANCIEN PRÉSIDENT DE LA MGP

« ... De chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins!... ».

D'inspiration marxiste, cette théorie fut à la base de l'idée mutualiste, utopie aboutie dans le contexte de la révolution industrielle qui permit notamment à nos aînés de continuer à pourvoir aux besoins de leurs familles lorsqu'ils disparaissaient.

Ainsi, la mutualité se forgea dans les entraides ouvrières qui s'exprimèrent pour aider les plus faibles à affronter les risques maladie et retraite qui accablaient leur quotidien.

En s'enracinant dès la fin du XIX^e siècle, une solidarité influente était en marche pour favoriser l'accès de tous à des soins de qualité.

Découlant de ce processus c'est tout naturellement, qu'au sortir de la Seconde Guerre mondiale la Sécurité sociale voyait le jour, ouvrant à des millions de salariés une Protection sociale digne de ce nom lorsqu'ils seraient dans l'incapacité de se soigner et/ou de subvenir à leurs besoins par le fruit de leur travail.

Le mouvement mutualiste avait réussi le challenge de confier à la solidarité nationale une partie majeure de la charge des aléas de la vie.

Une solidarité transversale entre les bien-portants et les malades, les riches et les pauvres, les actifs et les inactifs, les jeunes et les moins jeunes venait galvaniser un pays à reconstruire.

Une véritable concorde transcendant les égoïsmes était en marche!...

Si la crainte de la mort et la nécessité d'y faire face furent à l'origine de l'expansion mutualiste..., la protection des travailleurs et de leurs familles devint l'objectif de la Sécurité sociale.

Qu'il s'agisse d'affronter les risques financiers liés à la maladie, à l'accroissement de la famille, aux accidents du travail et autres maladies professionnelles ou bien encore lorsque l'on n'était plus en capacité de vivre des fruits du travail, à la fin de la vie professionnelle par exemple, la collectivité nationale assumait le risque.

Authentique modèle social ambitionnant de protéger les siens contre les aléas de

**L'OBJECTIF DE LA MGP
DEMEURE PLUS QUE
JAMAIS CONFORME
AUX ORIGINES :
PROTÉGER CEUX QUI
NOUS PROTÈGENT EN
LEUR PERMETTANT
D'AFFRONTER LA PEUR
DU LENDEMAIN ; EN
LEUR APPORTANT UNE
TOTALE SÉRÉNITÉ POUR
MIEUX ACCOMPLIR
LEUR MÉTIER.**

l'existence et la peur du lendemain en garantissant une subsistance familiale en toutes circonstances, il rassembla les citoyens dans un formidable élan fraternel.

L'essor républicain naissant aspirait à faire société!...

Ainsi, nous aimons penser que le projet républicain a pris forme à travers ces deux références historiques: la mutualité à ses balbutiements, la Sécurité sociale en forme d'apothéose.

Forgées au fil de notre histoire déroulée, les valeurs républicaines - Liberté, Égalité, Fraternité, Laïcité - ont uni les citoyens au-delà de leurs différences. Elles ont scellé leur destin avec Marianne pour symbole allégorique.

Fière de ce riche passé, la MGP s'est imprégnée de sa trajectoire sociale. Elle en est le fruit.

Forte des valeurs qui ont exalté les pionniers du mouvement, elle a rassemblé ce qui était dispersé gardant à l'esprit l'intacte nécessité de répondre toujours mieux aux besoins qui se multiplient.

Avec la rigueur pour méthode et la solidarité pour étoile, la MGP s'est construite au fil des strates qui ont

modelé le mouvement social, arpentant une route qui se déroulait au rythme des pas accomplis.

Par l'opiniâtreté de tous, résolus à ne pas baisser les bras face à l'incertitude du lendemain, dans un contexte législatif sans cesse prégnant chargé de défis toujours plus nombreux, elle a su éviter les écueils comme pour mieux se démarquer de l'itinéraire tout tracé. Elle a renforcé ses acquis pour mieux assumer la charge collective.

Cette force d'être ensemble lui a permis d'affronter les tourmentes afin de continuer à accompagner les adhérents tout au long de leur vie, dans les moments de joie mais aussi de douleur.

Elle lui a permis de se transformer en profondeur sans y perdre son âme.

Parce que les personnels des forces de sécurité exercent un métier complexe dans un contexte toujours plus difficile aux risques accrus, parce que les besoins et les aspirations en santé deviennent de plus en plus exigeants, parce que la Sécurité sociale connaît les pires difficultés pour accomplir sa mission, l'objectif de la MGP demeure plus que jamais conforme aux origines : protéger ceux qui nous protègent en leur permettant d'affronter la peur du lendemain ; en leur apportant

une totale sérénité pour mieux accomplir leur métier. En les accompagnant au quotidien, tant dans leur mission régaliennne quelque peu singulière que dans leur vie familiale.

Affirmer cette volonté de demeurer La Mutuelle au service des hommes et des femmes qui assurent notre sécurité, écouter leurs doléances afin de répondre à leurs attentes par une offre toujours mieux affûtée, c'est leur permettre de continuer à préserver les valeurs qui font la République et auxquelles nous aspirons tous.

En retour, c'est parce qu'ils afficheront, nombreux, leur attachement à la MGP comme une réelle marque de confiance que nous pourrons poursuivre l'exaltante mission qui s'impose à nous comme une exigence au service de la communauté des forces de sécurité.

Comme un clin d'œil à cette spontanéité d'antan qui a permis d'élever la solidarité au rang des valeurs mutualistes en général et de la MGP en particulier!...

“

**BEAUCOUP RESTE
À FAIRE POUR
FRANCHIR LE SEUIL
D'UNE PARFAITE
RATIONALISATION DE
L'OFFRE AU PROFIT
DES RESSORTISSANTS
DE LA « COMMUNAUTÉ
DE DÉFENSE »**

”

PAR

ANDRÉ YCHE

ANCIEN PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DE LA CAISSE DES DÉPÔTS HABITAT

La République qui, en instaurant une organisation politique autour de l'idée de « Bien Commun » (*Res Publica*), a définitivement écarté de l'espace public les privilèges d'Ancien Régime, a néanmoins laissé subsister des cultures d'origine professionnelle, caractéristiques de communautés humaines fortement soudées : celle de la Mine, par exemple, ou celle du Rail. L'Histoire a démontré qu'elles ne sapaient pas l'identité et la communauté nationales, bien au contraire, mais qu'elles se mariaient étroitement les unes aux autres dans un amalgame véritablement républicain. Il en est de même de la communauté de Défense, soudée autour de ses valeurs, de son Histoire, de ses institutions dont le socle réside dans un statut qui organise un ensemble de droits personnels et sociaux, en regard de servitudes et d'obligations particulières, propres à la condition militaire.

Mais la communauté de Défense, pour soudée qu'elle demeure, est aussi dans la Nation, et dans son époque : ainsi la structure familiale a-t-elle sensiblement évolué, en quelques décennies, à l'image de la société en général, avec le travail du conjoint quasiment généralisé, mais aussi la demande d'ouverture sur le monde « civil » et d'accès aux aménités.

Le logement, le choix du lieu de résidence sont au cœur de ces questions et pour évolutives qu'elles soient, les

réponses reposent toujours sur un délicat équilibre entre la prise en compte de besoins particuliers et une tendance à l'intégration dans l'habitat commun. Au titre des premiers; la fréquence des séjours en OPEX, qui sépare la structure familiale et génère un risque d'isolement et de désocialisation ainsi qu'une certaine propension à la préservation de l'entre-soi; a contrario, le besoin, précisément, de cultiver des relations sociales en dehors du cercle étroit de la communauté militaire.

De telle sorte qu'aujourd'hui, à côté des anciennes « résidences SNI » considérablement rénovées et des ensembles domaniaux qui demeurent à mi-chemin entre vieillissement et délabrement, car tributaires de ressources budgétaires fluctuantes, l'avenir est, de plus en plus, aux ensembles « intermédiaires » inclus dans le tissu urbain et réservés dans le parc locatif des grands bailleurs, au premier rang desquels figure, avec plus de 500 000 logements, CDC Habitat.

LA COMMUNAUTÉ DE DÉFENSE, POUR SOUDÉE QU'ELLE DEMEURE, EST AUSSI DANS LA NATION, ET DANS SON ÉPOQUE : AINSI LA STRUCTURE FAMILIALE A-T-ELLE SENSIBLEMENT ÉVOLUÉ, EN QUELQUES DÉCENNIES, À L'IMAGE DE LA SOCIÉTÉ EN GÉNÉRAL.

Beaucoup reste à faire pour franchir le seuil d'une parfaite rationalisation de l'offre au profit des ressortissants de la communauté de Défense. Les solutions techniques et financières existent et sont aisément accessibles. Comme c'est souvent le cas, les principaux freins à cette indispensable modernisation sont de nature administrative et culturelle, incitant à la préservation en l'état des pratiques traditionnelles au détriment des innovations porteuses d'avenir.

“
**LA PROTECTION
SOCIALE DE LA
COMMUNAUTÉ
SÉCURITÉ-DÉFENSE NE
PEUT ÊTRE NÉGLIGÉE,
SOUS PEINE D’OBÉRER
LA CAPACITÉ DE NOS
FORCES À REMPLIR
LEUR MISSION**
”

PAR

RENAUD FERRAND
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'IGESA

L'IGESA est le bras armé du MinArm pour la mise en œuvre de sa politique sociale dans les domaines des vacances et loisirs, petite enfance, prestations sociales, prêts, soutien opérationnel aux armées. Ces différents domaines d'action relèvent de la Protection sociale, dans l'acception élargie qu'en propose le CRAPS, puisqu'il inclut le logement, par exemple, dans sa réflexion.

La réorganisation récente de l'Action sociale des armées, le nouveau Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2020/2024 signé avec sa tutelle et son action directe dans le « plan famille » notamment, nécessitent une adaptation rapide et permanente de l'IGESA pour soutenir le ressortissant dans sa vie professionnelle, personnelle, familiale, et répondre au plus vite à ses besoins.

Pour assurer toutes ses missions avec une vraie qualité de service, de nouvelles orientations stratégiques ont été fixées, principalement via son COP.

Elles portent notamment sur :

- une plus grande étendue et une meilleure lisibilité de l'offre petite enfance ;

- un transfert progressif de la gestion des prestations sociales réglementées de la sous-direction de l'action sociale (SDAS) vers l'IGESA ;
- une transformation numérique via la digitalisation de l'accès aux prestations dans ses différents domaines d'activité ;
- un soutien opérationnel intensifié aux armées.

Ainsi, les établissements sociaux concourent à apporter une plus grande disponibilité des personnels du MinArm soumis à des contraintes opérationnelles et professionnelles spécifiques en assurant :

- la gestion de 47 établissements d'accueil de jeunes enfants, soit une capacité d'accueil de 1 585 berceaux (3 200 enfants) ;
- l'accueil, en internat, d'enfants et d'adolescents ne pouvant être maintenus au domicile des parents (départ en Opex, situation familiale tendue...).

Ce secteur connaît une évolution très soutenue du fait des orientations de la politique sociale volontariste du MinArm, matérialisée par le plan d'accompagnement des familles et la réforme de l'organisation centrale du ministère.

Cette dynamique se traduit par :

- l'augmentation du nombre de crèches : une vingtaine en France et à l'étranger (+ 740 berceaux supplémentaires d'ici à 2024), assortie d'un mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la création des structures ;

- le transfert de nouvelles missions dont les marchés de réservation de berceaux (environ 900 dans le secteur privé dès 2020) et la gestion des assistantes maternelles conventionnées dès 2021.

Les prêts et actions sociales bénéficient d'une volumétrie significative.

Dans le cadre de la Protection sociale, de nouvelles prestations ont été instituées, notamment pour aider le militaire blessé en service (ou hospitalisé) et sa famille.

La prise en compte des situations d'urgence est mise en œuvre avec une efficacité reconnue de tous.

DANS LE CADRE DE LA PROTECTION SOCIALE, DE NOUVELLES PRESTATIONS ONT ÉTÉ INSTITUÉES, NOTAMMENT POUR AIDER LE MILITAIRE BLESSÉ EN SERVICE (OU HOSPITALISÉ) ET SA FAMILLE.

Les vacances et loisirs poursuivent plus que jamais la politique d'enrichissement de son offre.

Elle concerne notamment :

- l'amélioration des conditions d'hébergement via un plan de rénovation ambitieux de structures de vacances (50 millions d'euros engagés sur 3 ans) ;
- le soutien effectif aux armées via de multiples actions : mise à disposition des centres pour hébergement de militaires durant la crise sanitaire, séjours de cohésion.

Par sa capacité d'adaptation, la modernisation de ses prestations et de son organisation, l'IGESA participe à l'amélioration de l'accompagnement social des militaires, personnels civils et de leur famille, et au soutien des forces armées.

L'énumération des orientations et des actions engagées permet de mieux donner à voir les besoins de la communauté Sécurité-Défense en matière sociale.

Ces besoins rejoignent bien sûr ceux de l'ensemble des Français sur certains points : accompagnement personnalisé, réponse rapide à toute question, digitalisation des processus (à laquelle l'IGESA s'attelle via, par exemple, la possibilité de déposer en ligne un dossier de prêt,

la digitalisation en cours des demandes de prestations d'action sociale réglementées...), tout en maintenant la même exigence de qualité et de disponibilité sur les autres canaux tels que le téléphone. Tous les opérateurs sociaux sont confrontés à ces défis qui portent sur le « comment » nous remplissons nos missions.

En outre, les spécificités du statut militaire, la forte mobilisation qui pèse sur nos forces armées dans le contexte sécuritaire actuel, rendent ces exigences encore plus aiguës, voire singulières. Dans le domaine des vacances : l'annulation de séjours sans frais pour raison de service paraît être une contrepartie normale aux contraintes opérationnelles du militaire. De même que la prise en compte du célibat géographique imposé à travers une capacité d'hébergement en résidences relais, ou encore l'étendue de l'amplitude horaire de certaines crèches hospitalières pour les personnels militaires contraints à des horaires atypiques et enfin, le soutien effectif aux armées à travers l'organisation de séjours de cohésion ou l'hébergement de militaires en quatorzaine au départ et retour d'Opex.

LES SPÉCIFICITÉS DU STATUT MILITAIRE, LA FORTE MOBILISATION QUI PÈSE SUR NOS FORCES ARMÉES DANS LE CONTEXTE SÉCURITAIRE ACTUEL, RENDENT CES EXIGENCES ENCORE PLUS AIGUËS, VOIRE SINGULIÈRES.

Les idées des acteurs

En résumé, la Protection sociale de la communauté Sécurité-Défense ne peut être négligée, sous peine d'obérer la capacité de nos forces à remplir leur mission en tous lieux, toute heure et en toutes circonstances. Pour être à la hauteur de l'engagement de la communauté Sécurité-Défense, les opérateurs sociaux publics et privés, en particulier mutualistes, doivent agir en complémentarité et en synergie.



LE STATUT DU RÉSERVISTE OPÉRATIONNEL, AU CARREFOUR DE LA VIE MILITAIRE ET LA VIE CIVILE, EST UNE SOURCE DE COMPLEXITÉ POUR LES SERVICES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



PAR

RENAUD RAMILLON-DEFFARGES

PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES RÉSERVISTES OPÉRATIONNELS
ET CITOYENS DE LA GENDARMERIE NATIONALE
CONSULTANT ET FORMATEUR EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE - AGENCE DÉMÉTER

Les risques et les difficultés rencontrés par les réservistes dans l'exercice de leurs fonctions

La sécurité est plus que la première des libertés, elle est constitutive de l'État et de notre contrat social. Thibault de Montbrial, président du Centre de réflexion sur la sécurité intérieure, rappelle que « la sécurité est la première des exigences de la pyramide de Maslow ».

La loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale définit les missions de cette dernière, lui conférant un rôle éminent pour assurer cette « première des libertés ».

Dans beaucoup de territoires de « la France périphérique¹ », la gendarmerie est le dernier lien entre l'État républicain et les citoyens, fondant une demande de sécurité et une exigence forte envers elle.

Quand il endosse son uniforme, le réserviste est un représentant de l'État. Quel que soit son statut en matière de police judiciaire, le réserviste est, en mission, dépositaire de l'autorité publique, comme ses camarades d'active. Il encourt les mêmes risques. Un accident ou une intervention qui dégénère est possible à chaque instant. Peu de réservistes en ont conscience, le sacrifice ultime fait partie de leur engagement à servir dans la réserve.

¹ Christophe Guilluy.

On est bien loin du « petit boulot d'été », comme on aimait à le dire à une époque.

Or, depuis quelques années, nous observons une contestation forte de l'autorité de l'État et une violence grandissante contre ses représentants. À titre d'illustration, le 4 novembre à Thiers, dans le Puy-de-Dôme, alors qu'il effectuait une mission de protection devant un lycée, un camarade réserviste a été renversé, après un refus d'obtempérer, par un mineur conducteur d'un véhicule volé. Notre camarade Yoann souffre d'un traumatisme crânien et d'une jambe cassée.

La prise en compte de ces risques et les attentes des réservistes sur le sujet

Confronté aux mêmes risques et menaces que le gendarme d'active, le réserviste a néanmoins un statut spécifique. Militaire avec les droits et les devoirs qui s'attachent à ce statut, quand il est placé sous ordre de convocation, il est civil² quand il n'est pas en mission. Le réserviste jongle avec plusieurs « vies » : vie personnelle, vie professionnelle et vie militaire. Néanmoins, quand un réserviste est blessé en mission, cela

² Nous retrouvons toutes les richesses de la société civile: retraité de la gendarmerie, étudiants, mère ou père au foyer, fonctionnaire, salarié, artisan, profession libérale... et les situations familiales qui évoluent avec le temps.

a des répercussions sur sa vie personnelle et son activité professionnelle.

Ainsi, le législateur a cherché, depuis 1999, à assurer une couverture juridique complète. La loi du 13 juillet 2018 relative à la programmation militaire est venue conforter la Protection sociale du réserviste en affirmant le principe d'engagement de la responsabilité sans faute de l'État et celui de réparation intégrale du préjudice. Les réservistes bénéficient d'un régime juridique de protection plus élevé que leurs camarades à cause de la spécificité de cette « triple vie ».

La difficulté vient de l'application des textes par les différents services compétents du ministère de l'Intérieur (gendarmerie nationale, secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur). En effet, le statut du réserviste opérationnel, au carrefour de la vie militaire et de la vie civile, est une source de complexité pour les services du ministère de l'Intérieur. Les personnels de ces services effectuent un travail remarquable, mais l'organisation de l'action administrative fait que la mémoire d'un service sur ce type de dossier

OR, DEPUIS QUELQUES ANNÉES, NOUS OBSERVONS UNE CONTESTATION FORTE DE L'AUTORITÉ DE L'ÉTAT ET UNE VIOLENCE GRANDISSANTE CONTRE SES REPRÉSENTANTS.

disparaît au gré des mutations. Il ne faut pas oublier les procédures administratives et les règles budgétaires.

Face à ce constat, un travail de réflexion a été mené, depuis les années 2000, par les différents délégués aux réserves et chefs du bureau du personnel de la réserve militaire de la gendarmerie. Du fait de son expertise sur le sujet, l'ANORGEND a été associée à ces travaux qui ont conduit à la rédaction d'un texte fondamental en matière de Protection sociale du réserviste pour la gendarmerie : l'instruction n° 60000 GEND/DRG du 21 juin 2016. Elle instaure une chaîne de réservistes opérationnels conseillers « Protection sociale du réserviste » (PSR) auprès des états-majors des régions et formations spécialisés de gendarmerie. Un conseiller PSR est placé auprès du commandant et délégué aux réserves de la gendarmerie. Ces conseillers PSR ont un rôle d'accompagnement des personnels blessés dans la constitution de leurs dossiers d'indemnisation, mais également un rôle de sensibilisation et d'information en intervenant régulièrement lors des préparations militaires ou des instructions collectives pour présenter le système de Protection sociale du réserviste et inviter ce dernier à mener une réflexion sur sa protection, en fonction de sa situation personnelle et professionnelle. Depuis 2016, des améliorations sont apportées régulièrement, telles que la dématérialisation des déclarations d'accident.

Sur les attentes des réservistes, nous rencontrons le même comportement des Français sur les produits de prévoyance où différentes études et sondages montrent que si les Français ont conscience de l'importance de la prévoyance, encore beaucoup ne souscrivent pas de contrats. Il est vrai qu'il est difficile d'imaginer le pire, surtout quand on est célibataire ou sans enfant. « Pourquoi acheter un parapluie quand il n'y a aucun nuage à l'horizon ? » Or, la Protection sociale concerne chaque réserviste, quel que soit son statut dans le civil. Il faut que le réserviste ait une réflexion personnelle. Les produits de prévoyance visent à apporter une aide complémentaire qui ne vient pas se substituer à celle de l'État, mais permettent notamment d'assurer au réserviste blessé un revenu financier en attendant le traitement de son dossier par les services de l'État.

Le rôle des associations de réservistes notamment de l'ANORGEND

L'article 1^{er} de la loi du 22 octobre 1999 portant organisation de la réserve militaire et du service de défense fait des associations de réservistes, un relais essentiel du lien entre la Nation et ses forces armées et souligne que ces dernières ont droit à sa reconnaissance pour leur engagement à son service. Cette disposition législative est mise en œuvre par l'instruction ministérielle n° 94/DEF/CAB/CSRM/SP du 19 octobre 2001 qui fixe les

relations des associations avec le ministère des Armées et celui de l'Intérieur. Elle vient préciser le soutien que nos organisations peuvent apporter aux armées, directions et services.

À partir de ce cadre législatif et réglementaire, il est revenu à chaque état-major et à chaque association de réservistes de définir leurs actions respectives et leur collaboration.

Concernant la gendarmerie et l'ANORGEND, les réformes engagées, dans les années 1990, pour corriger les faiblesses des réserves et les adapter au changement du contexte géostratégique, ont été à l'origine de la création de notre association.

Ainsi, après l'adoption de la loi du 4 janvier 1993 qui met en œuvre le plan « réserves 2000 », la réserve de la gendarmerie a connu une réforme d'ampleur.

Afin d'accompagner et soutenir le commandement dans la montée en puissance de cette nouvelle réserve, Bernard Prévost, Directeur général de la gendarmerie

DÈS SA FONDATION, L'ANORGEND S'EST INVESTIE DANS DEUX DOSSIERS D'IMPORTANCE : LA PROTECTION SOCIALE DU RÉSERVISTE ET LA RELATION DES RÉSERVISTES AVEC LEURS EMPLOYEURS.

nationale, a encouragé la création d'une association de réservistes. En effet, la Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) avait besoin d'un partenaire crédible capable de fédérer et représenter les réservistes de la gendarmerie.

Créée en octobre 1995, l'association nationale des officiers de réserve de la gendarmerie, accueille également, à partir de juillet 1997, des sous-officiers et militaires du rang.

Dès sa fondation, l'ANORGEND s'est investie dans deux dossiers d'importance : la Protection sociale du réserviste et la relation des réservistes avec leurs employeurs.

L'ANORGEND mène aussi une action de cohésion entre réservistes, de représentation d'intérêt auprès des décideurs publics, mais également des actions d'entraide comme les collectes pour les camarades blessés ou les familles des camarades décédés. En 2021, l'ANORGEND va déployer avec le groupe Mondial Protection le « Parcours Ulysse ». Ce parcours vise à aider à la reconversion des personnels d'active réformés de la gendarmerie ou les personnels de réserve blessés en mission.

Les idées des acteurs

Enfin, dans la vie quotidienne, l'ANORGEND fait remonter au commandement les difficultés rencontrées par les réservistes et fait des propositions pour permettre au commandement de trouver une solution.

Au service de l'intérêt général et donc des réservistes militaires, la démarche associative s'inscrit dans une approche d'intelligence collective avec le commandement, les autorités civiles et politiques ou encore nos partenaires comme Unéo dont le partenariat permet un échange régulier d'informations visant à un meilleur accompagnement des réservistes par cet acteur majeur de la Protection sociale de la communauté Sécurité-Défense.



**LE SYSTÈME DE
PROTECTION
SOCIALE FRANÇAIS
FONCTIONNE CERTES,
CORRECTEMENT,
MAIS AVEC TOUTES
LES LIMITES D'UN
DISPOSITIF DE
PLUS EN PLUS
« BEVERIDGIEN »**



PAR

STÉPHANE LECOQ
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MGP

Serviteurs de l'État français.

Dépositaires du monopole de la violence physique légitime.

Garants de la sécurité des biens et des personnes.

Policiers, gendarmes, militaires, douaniers, agents pénitentiaires, ils sont gardiens de la paix.

Constituent-ils une communauté? Assurément, dans la mesure où ce qui les rassemble est en même temps ce qui consolide le lien national dans son ensemble. Une communauté qui renforce la communauté nationale, à l'opposé de ceux qui voudraient la diviser.

Ce qui les rassemble, c'est leur profession, leur mission en fait, celle de protéger les autres. Quitte à utiliser les moyens de la force.

Mais si, grâce à eux, force reste à la Loi, eux restent des hommes et des femmes qui portent un fardeau parfois bien lourd, et de moins en moins partagé.

Qui protégera donc ceux qui protègent?

Contre les risques que court tout un chacun dans la vie de tous les jours: maladie, accident, vieillesse, le

système de Protection sociale français fonctionne certes correctement, mais avec toutes les limites d'un dispositif de plus en plus « beveridgien » : universel, égalitaire et financé par l'impôt, il offre une garantie de base économiquement efficace mais insuffisante et aveugle aux différences. Ce sont ces différences qui appellent une protection complémentaire.

Des besoins différents de par l'exercice d'une profession spécifique, qui appellent une protection spécifique : voici le modèle bismarckien qui refait surface, non pas en opposition mais en complément du socle beveridgien.

Nous sommes en effet fermement tenants de ce modèle : une protection affinitaire complémentaire au système universel.

Une protection résolument, exclusivement affinitaire.

Pour garantir que tous les efforts des acteurs de cette protection soient uniquement dirigés au profit de la communauté. Pas de dispersion vers d'autres professions, si légitimes soient-elles.

ÊTRE GARDIEN DE LA PAIX, C'EST UNE VOCATION. LA RAISON D'ÊTRE DE LA MGP, C'EST DE LE SERVIR « H24 ».

Que les moyens utilisés soient en cohérence avec les intérêts de la communauté. La communauté dépend des ressources publiques, sa protection doit donc s'exercer sur le territoire national et contribuer normalement à l'impôt.

Que sa gouvernance soit issue de la communauté, évidemment.

Son caractère non lucratif garantira que chaque denier confié sera utilisé pour la communauté, qui pilotera ces ressources dans un objectif de pérennité.

L'adhésion au dispositif sera libre et facultative, car au bout du compte le choix éclairé du public reste le meilleur aiguillon, et le seul juge, de la pertinence du modèle.

C'est ce modèle qui a permis à la MGP de mettre en œuvre, en quelques jours, une double mesure de grande ampleur en pleine crise de la Covid-19 pour mieux protéger ses adhérents qui se trouvaient exposés au virus : l'adjonction à tous d'une garantie décès, et le triplement de son versement en cas de décès suite à une infection par le SARS-CoV-2. Et c'est ce modèle qui, par la prise en compte des conditions d'exercice de cette fonction de gardien de la paix si particulière, a donné naissance à un service inédit qui contribue à

Les idées des acteurs

la protection du foyer de l'adhérent et lui permet de ne pas soumettre sa famille aux risques qu'il assume dans sa profession.

C'est enfin ce modèle qui permettra demain à la MGP de considérer l'adhérent dans son environnement et pour le long terme, ouvrant la voie à une démarche résolue de prévention large et à un fonctionnement sincèrement respectueux de son environnement.

Être gardien de la paix, c'est une vocation. La raison d'être de la MGP, c'est de le servir « H24 ».

“
PASSER DE
« L'AMICALE DES
ANCIENS... » À
« L'AMICALE DU
RÉGIMENT »
”

PAR

LE GÉNÉRAL GEORGES LABEL

VICE-PRÉSIDENT DE LA FNAP

Amicales régimentaires et leur régiment : de la fraternelle cohabitation à l'utilité la plus pragmatique ou, comment une vieille réalité peut trouver une très actuelle modernité !

Après 37 années de service comme officier de l'armée de terre, et depuis plus de 10 ans au service de l'Amicale du régiment qui m'avait été confié, il m'est vite apparu combien le monde associatif peut contribuer aujourd'hui à mieux « ... faire vivre et dynamiser la communauté Sécurité-Défense ! » Le cœur de cette approche renouvelée tient en ces mots : « travailler à la meilleure intelligence entre l'associatif et l'institutionnel ».

« Intelligence » au sens de se connaître, se comprendre, se relier pour agir de façon ajustée, ensemble et librement dans une démarche qui oblige chacune des parties. Ce faisant, l'appui de l'institutionnel par l'associatif peut porter de très beaux fruits : il implique un accueil, une information et une adhésion mutuels de l'institutionnel et de l'associatif. En bref, il faut établir entre elles une relation de réelle proximité et d'une grande confiance réciproque.

Dans ce cadre, une Amicale régimentaire peut inscrire son action tout naturellement à l'appui de la Protection sociale : dans la durée, soutien des blessés, des familles

de nos morts et de tous nos camarades malmenés par la vie, aide à la reconversion des militaires comme de leurs conjoints, etc. Toutes choses qu'un bon carnet d'adresses des anciens du régiment peut souvent contribuer à faciliter.

La première démarche est d'ordre sémantique : passer de « l'Amicale des anciens... » à « l'Amicale du régiment ». Cela résume bien les choses : apolitique et sans but lucratif, nous agissons par amitié, ce qui n'empêche pas de tendre à une réelle efficience !

La loi de 1901 prescrit à l'association de définir dans ses statuts, ses buts et ses modes d'action : ils sont donc ajustés à cette utilité attendue ! Vertu de cette loi, l'association, ainsi établie, est donc indépendante de l'institution ; cela lui confère un degré de liberté différent et supplémentaire de celui de l'institution. En effet, elle jouit d'une autonomie juridique et financière qui permet de conduire des actions particulièrement utiles dans l'entraide (c'est-à-dire l'action directe à l'appui d'une personne en difficulté morale et/ou matérielle) comme la solidarité (c'est-à-dire l'action d'ensemble à l'appui d'une cause générale ou particulière).

Prenons un cas vécu dans le champ de l'entraide par notre Amicale régimentaire : la veuve d'un camarade, mort en service, rejoint sa région d'origine avec son

enfant quasi nouveau-né ; elle obtient un emploi réservé et commence à se rétablir dans la vie quand elle apprend le bilan de l'autopsie de son mari : il est mort d'une atteinte non imputable au service !

Outre le choc de cette nouvelle, elle sait qu'elle

devra quitter l'emploi réservé dont elle a bénéficié... Les faits avérés par le corps médical sont patents, mais les circonstances le sont moins. En effet, si notre camarade avait été victime de cette atteinte dans un supermarché et non au fond des bois, il aurait eu une très forte chance d'y survivre. En toute discrétion, l'Amicale se rapproche du commandement pour signaler sa détermination à ester en justice à l'appui, si nécessaire. Forte de cela, l'institution a pu, en interne, faire infléchir l'avis prononcé pour qu'il soit effectivement reconnu comme imputable au service.

Dans le champ de la solidarité, l'Amicale régimentaire, bien souvent membre d'une Fédération d'associations sœurs, peut faire remonter des dispositions à prendre au niveau général. Cela peut aussi permettre de donner une dimension très large à une action d'ensemble, comme cela a été récemment conduit face à la Co-

**LE CŒUR DE
CETTE APPROCHE
RENOUVELÉE TIENT
EN CES MOTS :
« TRAVAILLER À
LA MEILLEURE
INTELLIGENCE ENTRE
L'ASSOCIATIF ET
L'INSTITUTIONNEL. »**

vid-19 à l'appui de la sérologie du Service de santé des armées...

Ces degrés de liberté se relient aussi dans la complémentarité des tempos de l'associatif, qui s'inscrit dans le temps long, et de l'institution, qui vit au rythme des nécessités opérationnelles ! Leurs actions complémentaires concernent ainsi tous les personnels, quels que soient leur grade et leur ancienneté.

Cette liberté a aussi toute sa dimension dans le champ pécuniaire : son action étant « non lucrative », elle ne pourra jamais être contractualisée et sera, du coup, bien moins sensible aux conflits d'intérêts. Ceci étant, si l'association est reconnue d'intérêt général, elle pourra drainer des fonds pour la cause qu'elle défend, dans des conditions fiscales intéressantes pour ses donateurs.

Ainsi, dans ce vaste champ, nombre d'actions très utiles, car ajustées à la situation, peuvent être conduites dans la plus grande discrétion, ou si nécessaire, la plus large communication. Tout tient à notre conscience des responsabilités ainsi posées !

De tout cœur, puisse cette « bonne intelligence » connaître la plus large application dans toutes les dimensions de notre communauté Sécurité-Défense !

“

PROTÉGER NOS SOLDATS, C'EST TENTER DE LEUR FACILITER LE PASSAGE ENTRE DEUX MONDES

”

PAR

SANDY BRICE
SOCIOLOGUE

Les blessures, fruits de l'aguerrissement et de la rusticité propres à l'Armée française, doivent être dans un interstice de valeur : sublimes sans être incapacitantes, pour ne laisser voir que la blessure qui grandit le militaire, celle qui malgré tout lui permet de continuer son métier, sinon c'est la faiblesse qui s'expose et avec elle, la remise en question de l'identité du militaire. C'est l'ethos guerrier, héritage d'une tradition militaire qui s'exprime à travers l'indicible. Mais si certaines blessures n'entraînent que pour conséquences l'exposition de sa part guerrière en sa capacité à traverser la douleur en prouvant que l'on mérite sa place de soldat, d'autres déchirent les âmes. C'est le cas de la blessure psychique, ou état de stress post-traumatique chronique (ESTPc) qui signe généralement l'arrêt du métier de militaire. Pour certains d'entre eux, un processus de reconversion quelque peu forcé par un destin tragique commence alors.

Protéger nos soldats, c'est tenter de leur faciliter le passage entre deux mondes, en simplifiant l'accompagnement dans le processus de reconversion.

Ce processus de reconversion pour les militaires, à qui l'ESTPc a arraché leurs identités, se retrouve dans les limbes de l'identité psychique, et expérimente une position liminaire, caractéristique d'une situation de seuil. Ne pouvant plus exercer leur métier, les privant

alors de leurs identités de militaires, ils ne sont pas encore pour autant des « civils ». C'est ce no man's land identitaire qui est la cristallisation de cette expérience de liminalité. En effet, « Cette situation liminaire est une condition essentielle et nécessaire

du passage car, en annulant les marques d'un statut antérieur, elle rend possible l'acquisition de l'autre statut. L'individu se trouve alors dans une situation spéciale pendant un temps plus ou moins long : il flotte entre deux mondes ». Ainsi, quand la reconversion en milieu civil a lieu, celle-ci est souvent vécue comme une « petite mort » laissant aller l'identité héroïque militaire au profit d'une autre potentiellement plus banale. Faire le deuil de l'institution pour ces militaires réside alors dans l'acceptation de ne plus faire partie du nous, et d'intégrer de nouvelles normes et systèmes de référence qui pouvaient parfois leur sembler absurdes. Ainsi, la première étape du processus de reconversion étant d'apprendre à se penser seul. De plus, les tâches administratives dans le parcours de reconversion d'un militaire blessé peuvent être complexifiées par la multiplicité des définitions juridiques et donc de l'ouverture des droits qui en dépendent, par les différents acteurs

PROTÉGER NOS SOLDATS, C'EST LEUR PERMETTRE L'ACCÈS À DES SOLUTIONS PRÉ-OPÉRATIONNELLES POUR TENTER DE PRÉPARER AUTANT L'ESPRIT QUE LE CORPS.

(les cellules d'aides aux blessés, Défense mobilité...). Ainsi, l'utilisation d'un vocable juridique commun à tous simplifierait le parcours de reconversion, déjà éprouvant, pour les militaires blessés. Nous constatons donc l'importance accordée à l'après pour nos soldats, tant par des acteurs administratifs qu'associatifs, cependant, faisons-nous vraiment le nécessaire? N'y a-t-il pas un moyen de protéger les soldats en amont des blessures psychiques? La protection réside dans la prévention, quid de celle-ci dans les armées, et dans ce cas, quelles formes pourrait-elle prendre?

Protéger nos soldats, c'est leur permettre l'accès à des solutions pré-opérationnelles pour tenter de préparer autant l'esprit que le corps.

En effet, à l'image du corps, totem de la force du soldat, entraîné pour la bataille, qu'en est-il de la préparation mentale? Certains régiments ont mis en place l'utilisation de Techniques d'optimisation du potentiel (TOP), à l'image des techniques de tir comme la position du tireur couché bras franc, pour accompagner le militaire dans ses missions notamment en termes de récupération post-opérations. Pour autant, de là à affirmer que cette préparation mentale pourrait éviter et donc prévenir l'ESPTc, il est beaucoup trop tôt. Cependant, c'est parce que ces techniques pourraient permettre l'optimisation de la préparation mentale opérationnelle ainsi

que la gestion des émotions en situation extrême qu'il est urgent de nous intéresser à leur compréhension en termes de diffusions, d'applications, d'utilisations, et de représentations au sein des forces de Défense. Pour cela, il serait judicieux d'investiguer la place et la perception des compétences émotionnelles dans les armées, pour comprendre comment les militaires perçoivent et se représentent ces techniques. Ainsi, sur le modèle de ce qui est accompli au Canada avec le programme RVPM (« En route vers la préparation mentale »), dont le but était de « nationaliser » en un seul programme la préparation mentale des militaires et des familles [...], l'objectif d'amélioration de la protection des militaires pourrait être de tendre vers une généralisation de l'utilisation pérenne des outils de gestion émotionnelle que sont les TOP.

“
**LA PROTECTION
SOCIALE A PRIS
UNE DIMENSION
NOUVELLE AVEC LA
PROFESSIONNA-
LISATION DES
ARMÉES**
”

PAR

LE GÉNÉRAL ROBERT RIDEAU

ANCIEN PRÉSIDENT DE LA FSALE ET MEMBRE DE L'AALED

Quarante années sous l'uniforme et une vingtaine d'années d'exercice de responsabilités au sein du monde combattant (Fédération des sociétés des anciens de la Légion étrangère et Fédération A. Maginot) me donnent un certain recul sur la Protection sociale telle qu'elle est vécue et pratiquée au sein de l'institution Défense.

Il est indéniable que la Protection sociale a pris une dimension nouvelle avec la professionnalisation des armées. À cela plusieurs raisons, non nécessairement liées, qui procèdent pour l'essentiel de la prise de conscience que le métier de soldat n'est pas un métier comme les autres. Il comporte contraintes, exigences et sujétions hors du commun :

- une exigence de disponibilité, qui tranche singulièrement avec ce qui est observé par ailleurs ;
- un impératif de jeunesse pour son exercice avec pour corollaire des carrières courtes pour le plus grand nombre et l'impérieuse nécessité de se préparer à une deuxième carrière ;
- un taux de renouvellement important (14 000 personnels par an pour la seule armée de Terre) qu'il faut maîtriser par une fidélisation à l'institution qui passe pour partie par une amélioration des conditions

sociales, une prise en considération plus affirmée de la cellule familiale qui, contrairement à ce qui était le cas par le passé, ne saurait être considérée comme « partie intégrante du paquetage » ;

IL CONVIENT DE NOTER QUE CETTE EXIGENCE TOUTE NATURELLE DE PROTECTION SOCIALE EXISTAIT DÉJÀ DANS LES UNITÉS PROFESSIONNELLES D'AVANT 1996.

- une prise de risques physiques et psychologiques maîtrisée et assumée qui contraste singulièrement avec ce que l'on observe dans le reste de la société où le principe de précaution et le déni de la mort sont de règle.

Toutes ces raisons ont plaidé pour la mise en place d'un filet social spécifique au métier des armes. Il convient de noter que cette exigence toute naturelle de Protection sociale existait déjà dans les unités professionnelles d'avant 1996. Qu'elles aient fait école, c'est heureux. Le « Plan famille », sorti en 2018, sous le timbre de la ministre des Armées, s'en ait vraisemblablement inspiré faisant aussi suite à certaines recommandations du Haut Comité d'évaluation de la condition militaire (HCECM). Cependant, si ce premier filet de protection tout de proximité est nécessaire et traduit la considération en laquelle la Nation tient ses soldats, il serait notoirement insuffisant s'il n'était consolidé par une offre spécifique de mutuelles de santé, de produits

de prévoyance voire de retraites complémentaires qui ont toutes pour dénominateur commun affiché la solidarité des membres d'une même communauté, celle de la Défense. À cela s'ajoute le tissu associatif, héritage de celui né durant l'entre-deux-guerres qui apporte à ses adhérents, au sortir de l'institution et sur la base de la solidarité d'armes, un indispensable complément (information et aides diverses notamment).

Ce dispositif serait satisfaisant s'il était un tant soit peu ordonné. Or, il n'en est rien. Tenter d'y voir clair relève d'un exercice de haute école. Les organismes officiels, ceux qui sont indépendants, référencés ou non, les associations partenaires ou non constituent une nébuleuse. Les alliances, certes nécessaires, nouées entre eux tout comme la nature des offres proposées parfois fort éloignées de leur raison sociale d'origine contribuent à opacifier l'ensemble. Enfin, pour une raison difficilement compréhensible, il existe des zones blanches de l'information sur tel ou tel produit que les « non-sachants » découvrent souvent au hasard d'une conversation.

Quelles pistes conviendrait-il d'explorer afin d'améliorer cette Protection sociale ? Assurément, poursuivre les fusions par domaine, à l'instar de ce qui a été réalisé par TEGO et UNEO, une nécessité en raison des effectifs contraints de la population des armées. Mais

Les idées des acteurs

aussi faire en sorte qu'il y ait une forme de « retour sur investissement » collectif, qui pourrait prendre la forme d'un fonds (ou équivalent) alimenté par les dons des différents acteurs de la Protection sociale précédemment évoqués et dont le produit serait dédié à la communauté de Défense pour le financement d'actions collectives. Il est à noter que certaines initiatives vont déjà dans ce sens, mais en ordre dispersé, à l'évidence elles gagneraient à être mutualisées.

ANALYSE

Que ce soit face au terrorisme ou à la délinquance ordinaire, les forces de la sécurité et de la défense assurent en notre nom, celui du peuple, leur mission première avec dévouement et courage, à savoir le maintien de l'ordre démocratique, c'est-à-dire juste. Pour une grande partie de notre société, désorientée, elles incarnent la préservation exemplaire des derniers remparts de nos valeurs républicaines à vocation universelle.

Chaque jour, à chaque instant, dans le cadre de leurs interventions, elles sont à l'évidence exposées à des risques de plus en plus inédits, au péril de leur vie. À ces risques, s'ajoutent désormais les risques psychosociaux, grandement accentués par « une insécurité juridique liée à leurs interventions et à leur mise en cause quasi systématique par des groupes de pression politisés, qui les diffament sur les réseaux sociaux et dans les médias ». On ne s'attaque plus qu'aux forces de sécurité et de la défense, ce qui est déjà en soi inacceptable et condamnable, mais à leur famille... Qui a conscience de leur désarroi ? De leur solitude ?

Chacun comprend dès lors que la Protection sociale de la communauté Sécurité-Défense revêt, plus que pour d'autres, une importance singulière. Ses membres n'ont-ils pas de « besoins particuliers liés à leur activité et n'aspirent-ils donc pas à bénéficier d'une Protection sociale plus adaptée à ces besoins si spécifiques » ? Et ces besoins spécifiques ne doivent-ils pas être portés par des organismes affinitaires les connaissant par le menu ? Alors qu'il est désormais admis, Covid oblige, qu'il est des biens « hors marché », ces spécificités ne doivent-elles pas dans le cadre de cette nouvelle philosophie être mises à l'écart du contexte concurrentiel exacerbé ?

Concurrence exacerbée ! Universalisme aveugle ! Si les mutuelles ont bénéficié un temps du soutien des pouvoirs publics qui reconnaissaient leurs spécificités : solidaires, non lucratives, attachées à la mise en œuvre démocratique des valeurs républicaines que sont la Liberté, l'Égalité et la Fraternité, l'Union européenne et « l'État, au nom de la concurrence libre et non faussée, a depuis 2006 progressivement supprimé les aides et facilités » qu'il accordait depuis l'après-guerre aux mutuelles des forces de sécurité et de défense. Cette conception libérale trouvera de surcroît sa consécration en 2012, « avec l'entrée en fiscalité des mutuelles de

Livre II, alignée sur le régime des sociétés d'assurance »...

Ces « attaques » conjuguées à une inflation réglementaire conséquente ces dernières années - dont la traduction la plus caractéristique est la mise en application de la directive Solvabilité 2 - se traduiront de toute évidence par l'obligation pour les mutuelles de la Sécurité-Défense d'adopter un « modèle prudentiel taillé pour les acteurs capitalistiques du Marché, tandis que s'accroissent leurs charges financières, consécutives au désengagement progressif de l'État en matière de prise en charge des dépenses de santé ».

Pour autant, qui peut nier que par leur dévouement sans faille, envers la Nation, envers la France et la République, fidèles à leur vocation de protéger les autres, c'est-à-dire nous - vous et moi - les membres de la communauté Sécurité-Défense « renforcent la communauté nationale à l'opposé de ceux qui voudraient la diviser ». À ce titre, mais certainement pas exclusivement à ce titre, les membres de la communauté Sécurité-Défense « portent un fardeau parfois bien lourd, et de moins en moins partagé ».

Qu'il nous soit donc permis ici de nous inquiéter, voire de nous opposer à travers ce dédale réglementaire, à la remise en cause, à petits bruits, des spécificités - légi-

times - des organismes de Sécurité-Défense, balayées trop rapidement au titre de principes, trop déterminés, par un marché niant à l'envi les risques particuliers. « Être protégés des risques spécifiques inhérents à leurs fonctions, et être bien accompagnés quand ils ont à en souffrir », « assurer aux militaires blessés les meilleures conditions permettant de guérir, de se reconstruire et de reprendre une vie active » est une préoccupation forte, affirmée par la communauté Sécurité-Défense... Elle ne peut l'être aussi que par le Citoyen qui lui est redevable de sa Liberté !

Y aurait-il injustice que les spécificités propres « au métier » ne se traduisent pas par « la mise en place d'un filet social spécifique au métier des armes », sans pour autant oublier que ce filet social serait « notoirement insuffisant s'il n'était consolidé par une offre spécifique de mutuelles de santé, de produits de prévoyance, voire de retraites complémentaires, qui ont toutes pour dénominateur commun affiché la solidarité des membres d'une même communauté, celle de la défense ».

Et si l'on admet que non seulement ce dispositif est aussi nécessaire que légitime, alors il conviendrait, après avoir constaté que « les organismes officiels, ceux qui sont indépendants, référencés ou non, les associations partenaires ou non constituent une nébuleuse », que « les alliances, certes nécessaires, nouées entre eux

tout comme la nature des offres proposées parfois fort éloignées de leur raison sociale d'origine contribuent à opacifier l'ensemble » que cet ensemble « soit un tant soit peu ordonné ».

En effet, si en cas de décès, de blessure, d'invalidité ou de maladie, les militaires et leurs proches bénéficient d'un panel de dispositifs très variés pour les protéger, les accompagner et leur assurer une réparation, force est de constater que les différentes règles qui s'appliquent sont d'une grande complexité, et se traduisent bien souvent par des difficultés à les identifier. Une détresse importante s'ensuit, les dispositifs apparaissent ainsi trop peu lisibles et insuffisamment coordonnés. Une simplification de l'accès aux aides... et la mise en œuvre d'un service « d'accompagnement personnalisé pour les militaires et leurs familles » s'impose !

Au-delà des drames, l'accompagnement - traduction concrète d'un devoir légal et moral - d'assurer aux militaires les moyens d'un retour à une activité professionnelle dans la vie civile doit s'articuler par la mise à disposition de moyens alloués garantis à la reconversion professionnelle. La reconversion, pour être efficace, doit être anticipée pour notamment permettre « la construction du projet professionnel qui tient compte des acquis et du bassin d'emploi, la confirmation des acquis, l'évaluation des compétences et des capacités

professionnelles, la formation complémentaire pour rejoindre les requis et l'accompagnement dans la recherche de l'emploi ».

Chaque année, depuis que l'armée, en devenant « de métier », s'est professionnalisée, des militaires aux compétences diverses et variées entrent sur le marché de l'emploi. Compétences qui mériteraient « d'être davantage connues en vue d'une meilleure adéquation entre l'offre d'emploi et la demande de ceux en reconversion ». Dans cette optique, il est fondamental que « les armées continuent de se donner les moyens en interne comme en externe », en renforçant et développant des « partenariats avec les organismes de formation professionnelle ou d'accompagnement vers le retour à l'emploi », en disposant « de moyens financiers - supplémentaires - comme les mesures d'accompagnement » sans oublier de « soutenir - plus encore - l'effort porté à la formation et à l'accompagnement du conjoint de militaire principalement au niveau de la région ou du bassin d'emploi ».

En effet, les évolutions sociétales ont une incidence sur la structure familiale puisque le travail des conjoints se généralise. Et, face à un mode de vie structurellement en décalage, à l'instar des gendarmes - majoritairement militaires de carrière - qui vivent en casernes, dans des logements concédés par nécessité absolue de service, les

attentes de la communauté Sécurité-Défense en termes d'articulation « vie personnelle et professionnelle » évoluent, avec pour problématiques centrales le choix du logement et du lieu de résidence. Si « l'avenir est, de plus en plus, aux ensembles intermédiaires inclus dans le tissu urbain et réservés dans le parc locatif des grands bailleurs », l'indispensable modernisation devra néanmoins passer par la levée des freins administratifs et culturels qui incitent à « la préservation en l'état des pratiques traditionnelles au détriment des innovations porteuses d'avenir ».

Ainsi, pour la communauté Sécurité-Défense, la Protection sociale - qui « contribue au maintien en condition opérationnelle des forces », doit être « envisagée comme un véritable levier RH de recrutement et de fidélisation, et évoluer en conséquence ». Une protection globale et complète doit alors être mise en œuvre et assurée afin que les membres des forces de Sécurité-Défense s'engagent avec sérénité et confiance. Dans cette optique, les familles doivent être prises en considération, qu'il s'agisse du logement, de l'aide à la mobilité, de l'emploi du conjoint ou encore de la garde des enfants, particulièrement compliquée au regard des rythmes de travail et des contraintes professionnelles exigés par la fonction.

Une chose est certaine, la Protection sociale ne peut s'envisager dans un tel contexte qu'à travers une vision synoptique fondée sur les impératifs du métier et les contraintes périphériques mais fondamentales qui en découlent. Pour preuve, la part des militaires ne disposant pas de couverture complémentaire augmente. Cette situation pour le moins inquiétante a d'ailleurs conduit le Haut Comité d'évaluation de la condition militaire à proposer « une prise en charge de la couverture santé complémentaire par l'employeur dans des conditions analogues à celle dont bénéficient les salariés du secteur privé¹ ». Pour les gendarmes, le nouveau dispositif en matière de santé prévoyance a engendré « une perte de lisibilité des offres proposées et, de ce fait, une diminution du taux de couverture chez les plus jeunes », dont près de 10 % d'entre eux ne disposent pas de couverture complémentaire... Une situation préoccupante qui doit alors « encourager à une clarification des offres et à une sensibilisation des jeunes sur les enjeux de la Protection sociale, pour eux-mêmes et leur famille ».

Toujours dans cet esprit, si les garanties de la couverture santé proposées par les différents acteurs sont satisfaisantes, « le volet prévoyance pourrait être renforcé

¹ N.B. La Ministre de la Transformation et de la fonction publiques, Amélie de Montchalin, a annoncé le jeudi 17 décembre aux organisations syndicales que l'employeur public prendrait en charge au minimum 50 % de la complémentaire santé des agents publics d'État à l'horizon 2024, avec un premier palier à 25 % en 2022.

pour mieux couvrir les risques croissants auxquels sont confrontés les gendarmes, par exemple en révisant les capitaux garantis et en incluant dans le socle référencé l'invalidité pour maladie ou encore l'assistance-rapatriement en cas de décès à l'étranger ou outre-mer ».

Quant aux réservistes - fréquemment mobilisés -, ne mériteraient-ils pas eux aussi « de voir poursuivis les efforts entrepris pour adapter la couverture dont ils bénéficient, en simplifiant les modalités de prise en charge et en accélérant leur indemnisation pour ne pas les fragiliser en cas d'accident entraînant une interruption de travail dans leur emploi habituel » ?

Enfin, pour renforcer la Protection sociale de cette communauté, « les contrats doivent intégrer obligatoirement et en inclusion des garanties minimales en matière d'invalidité et de décès sans les exclusions des risques usuellement appliquées ». En outre, au regard de l'augmentation des suicides chez les policiers, il semble indispensable d'envisager « une prise en charge de la prévention santé de manière générale et, plus encore, des risques psychosociaux, avec un financement direct et la création d'un réseau de proximité d'écoute et de soins ». La prise de conscience sur ce dramatique sujet est sans conteste l'un des enjeux majeurs en matière de Protection sociale pour le futur des forces de sécurité. Dès lors, « une action sociale de haut niveau et la prise

en charge des problématiques des membres des forces de sécurité dans leur globalité, seront probablement les éléments différenciants qui permettront de renforcer la Protection sociale de la communauté Sécurité-Défense ».

Ainsi, pour être complète, les spécificités de cette Protection sociale impliquent que les membres qui la constituent ne se retrouvent pas en situation de vulnérabilité une fois à la retraite. Pourtant, « en 2018, 67 % des militaires du rang, pour lesquels la pension militaire de retraite acquise pour motif d'ancienneté est entrée en paiement, ont perçu une pension brute mensuelle d'un montant inférieur à 1 000 euros »... Si le système de Protection sociale avait initialement vocation à assurer une sécurité aux citoyens, à les préserver de la « peur du lendemain », force est de constater que « le vieillissement de la population, la baisse de la part des actifs, l'épuisement des régimes obligatoires et le recul du taux de remplacement » sont autant de facteurs qui concourent à la recrudescence de l'insécurité. Insécurité qui gagne aussi les militaires.

Alors et hélas « les besoins ne sont pas tous couverts dans le cadre des garanties souscrites par des ressortissants aux capacités financières limitées, puisqu'ils sont retraités ». Toutefois, bien que « des dispositifs tels que le dossier unique porté par la CNMSS, l'Action sociale

des armées et les opérateurs privés à but non lucratif de la communauté Sécurité-Défense permettent de diminuer de façon importante les dépenses à la charge des patients ». Un effort supplémentaire est nécessaire pour assurer que celles et ceux qui en ont besoin les connaissent et y recourent.

Dans cette optique, le développement de la retraite dite « supplémentaire » regroupant les produits d'épargne peut apporter les prémices d'une solution puisqu'elle permet aux citoyens de « constituer pendant la vie active des revenus qui, à la retraite, compléteront la pension versée par l'État ». Ainsi - bien qu'éprouvé par le temps et relativement peu connue - la Retraite mutualiste du combattant (RMC) ouverte aux combattants et victimes de guerre demeure « une réponse pertinente au défi de la préparation de la retraite, tout en s'inscrivant pleinement dans la logique de progrès qui a porté le développement de la Protection sociale en France ». Lui donner plus de visibilité pourrait permettre d'offrir « une meilleure information sur les enjeux de la retraite, dans les bases, auprès des anciens combattants qui ont rejoint la société civile, au sein des militaires d'active en général » à la communauté de la défense et pourrait apporter une réponse à « un besoin social ».

Pour conclure, tant que « la Nation tout entière est concernée par l'accompagnement de ceux qui la défendent » et tant que nos forces de sécurité et de défense seront sollicitées, afin de garantir la sécurité de tous « la Protection sociale des membres de la communauté Sécurité-Défense se devra non seulement d'être présente mais renforcée afin de protéger ceux et celles qui nous protègent ». Ayons foi en le monde mutualiste qui agit au quotidien pour que la Protection sociale soit une idée d'avenir !

**CE QU'ILS EN
RETIENNENT**

CRAPS

Dans un contexte où l'attractivité des forces de Sécurité-Défense semble s'éroder, alors que, plus que jamais, elles assurent à la fois l'ordre républicain et la défense du territoire, où la fidélisation devient un enjeu majeur, les membres de la communauté Sécurité-Défense doivent bénéficier d'une protection optimale. L'on constate à cet égard que les contributions illustrent - pour beaucoup d'entre elles - les aspirations nouvelles des personnels des forces en termes de Protection sociale, d'accompagnement et d'évolution des offres. Aspirations grandement avivées par la crise sanitaire, l'évolution inquiétante des formes de violence et plus généralement par les évolutions sociétales. Si les contributions illustrent ces nouveaux besoins, l'importance singulière de la Protection sociale des membres de la communauté Sécurité-Défense, qui font par définition face aux mêmes risques, aux mêmes aléas, est quant à elle largement soulignée.

Le CRAPS retient le rôle fondamental des organismes affinitaires qui connaissent mieux que quiconque les besoins singuliers de ces populations atypiques et déplorent les évolutions réglementaires successives qui favorisent un « tout marché » ultra-concurrentiel, aveugle aux spécificités, niant l'esprit de fraternité et de solidarité. En outre, et ce n'est pas la moindre des conséquences, cette mise en concurrence et ce dédale réglementaire ont parfois été dommageables d'un

éloignement des acteurs mutualistes de leurs adhérents et de leurs spécificités. Ainsi, le CRAPS considère que la Protection sociale dans un tel contexte ne peut être appréhendée qu'à travers une vision prenant d'abord en considération les impératifs de ces métiers et les contraintes spécifiques qui en découlent et alerte sur le risque d'une rupture de solidarité intergénérationnelle et d'une perte d'efficacité dans la réponse apportée aux adhérents en cas de standardisation.

Par ailleurs, le CRAPS constate que l'annonce de la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques de la prise en charge par les employeurs publics d'au moins la moitié de la complémentaire santé des fonctionnaires à partir de 2024 rejoint la proposition du Haut Comité d'évaluation de la condition militaire qui, constatant la part croissante des militaires ne disposant pas de couverture complémentaire, a proposé une prise en charge de la couverture santé complémentaire par l'employeur dans des conditions analogues à celles dont bénéficient les salariés du secteur privé. Une mesure qui semble donc aller dans le bon sens pour les fonctionnaires et notamment pour les forces de la sécurité et de la défense. Reste à savoir, toutefois, selon quelles modalités : pour quel montant de participation, pour quel panier de soins et avec quels acteurs ?

Enfin, le CRAPS considère que l'idée d'une « territorialisation de la Protection sociale » est pertinente, puisque les personnels de la défense répartis sur le territoire ne bénéficient pas toujours d'un ancrage territorial fort. En effet, lorsque les personnels et leurs familles s'installent dans des environnements qui ne leur sont pas familiers, l'action des collectivités territoriales et notamment des Départements peut être - doit être ? - une solution à leur intégration. D'autre part, si « l'Action sociale des armées et l'écosystème - encore très (trop ?) centralisé - qui y est rattaché est performant », et que de nombreuses associations concourent à la Protection sociale de la communauté Sécurité-Défense, toutes ne disposent pas « des mêmes relais territoriaux ». Le CRAPS considère également que l'action des échelons déconcentrés « pourrait s'enrichir, en plus des liens verticaux qui le relie à l'échelon central, de liens horizontaux qui confortent leur action territoriale ».

Ce travail de réflexion collectif sur la Protection sociale de la communauté Sécurité-Défense nous permet de mieux cerner ses forces et faiblesses et de tracer des perspectives pour la consolider, dans cet esprit affinitaire qui fait consensus.

Les principaux défis que nous identifions sont les suivants :

- trouver le bon équilibre entre la souplesse et l'agilité qu'offre ce foisonnement d'acteurs et d'initiatives, qui permettent de trouver des solutions adaptées à des cas très particuliers, et la nécessité de systématiser et de simplifier les réponses, pour garantir à chacun les mêmes chances. Les « réactions à chaud, dans l'émotion, ne doivent pas masquer le besoin d'une aide raisonnée, méthodique, construite à l'épreuve du temps », lisible et simple. Au sein des organismes mutualistes, c'est l'enjeu de la modernisation de notre action sociale, et de son volet d'accompagnement et d'orientation notamment ;
- placer le curseur au bon niveau entre la responsabilité individuelle reposant sur l'adhésion libre et volontaire aux dispositifs de Protection sociale et l'obligation, souvent synonyme d'uniformisation et peu compatible avec la valeur d'engagement, à laquelle nous sommes attachés. Il nous semble qu'« entre l'information

élémentaire et la couverture obligatoire, il existe différentes voies permettant de s'assurer que tous ceux, ou presque, qui s'engagent, soient protégés » ;

- Progresser sur l'accompagnement des familles, « priorité des priorités », notamment celles confrontées à la blessure psychique d'un parent ou aux risques psychosociaux, et sur la reconversion des personnels blessés ;

- Enfin, revitaliser le tissu associatif et mutualiste, par l'engagement « de nouveaux membres jeunes et volontaires » est indispensable pour conserver une Protection sociale affinitaire. À cet égard, les APNM ont un rôle majeur à jouer.

Pour conclure, nous espérons avoir contribué à sensibiliser au-delà de notre communauté sur la cause qui nous anime, une cause d'intérêt national.

GMF

Au sein de COVEA groupe d'assurance mutualiste engagé, la GMF, 1^{er} assureur des agents du service public, s'est rapprochée d'Unéo et de la MGP pour constituer un pôle mutualiste de Protection sociale en faveur des populations de la communauté Sécurité-Défense, UNÉOPÔLE.

Dans un contexte où cette communauté est de plus en plus exposée aux risques, les nombreux événements témoignent avec puissance de la profondeur de l'engagement des forces de Sécurité-Défense au service de la collectivité.

Nous, GMF, voulons être au service de ceux qui prennent soin des autres. C'est une promesse forte, contrepartie de la confiance que nous manifestent nos sociétaires.

Cette promesse porte des valeurs d'humanité et de solidarité qui nous dirigent pour œuvrer à notre mesure à un modèle « Assurément Humain ». Elles induisent de placer nos relations sur le long terme pour que chacun appréhende avec confiance ses projets futurs, professionnels comme familiaux.

Ceci implique pour nous une écoute attentive des besoins de nos sociétaires afin de leur trouver les solutions affinitaires les plus justes.

GMF

Nous sommes fiers d'être aux côtés des personnels de la communauté Sécurité-Défense et de pouvoir les accompagner dans leurs actions.

Jérôme Roncoroni
Directeur général GMF Assurances
Vice-président UNÉOPÔLE

LA FRANCE MUTUALISTE

Créée en 1891 dans un objectif de mutualisation de l'épargne de ses adhérents, La France Mutualiste défend les valeurs humaines et sociales de solidarité et d'engagement dans un esprit de famille. C'est ce qui l'amène à s'engager particulièrement pour les personnes les plus fragiles, soit à travers son fonds social et d'entraide, soit par des actions de mécénat, sans oublier la communauté de Défense qui constitue le sociétariat historique de la mutuelle à travers la diffusion de son contrat RMC (Retraite mutualiste du combattant).

Nous rejoignons l'idée que « la priorité des priorités en matière de Protection sociale des militaires et des policiers est de travailler sur les familles ». L'esprit de famille, la solidarité intergénérationnelle, les liens qui y sont associés sont autant de notions que la mutuelle veut incarner par le biais de son offre et de son engagement auprès de la communauté Sécurité-Défense. Cela passe notamment par le soutien et des actions communes à de multiples associations (Anfem, Tous en tandem...).

La RMC constitue aussi à nos yeux un véritable outil de Protection sociale des militaires, encore trop méconnu. Il permet, pourtant, de préparer sa retraite et d'envisager une transmission patrimoniale dans de bonnes conditions. « Depuis bientôt un siècle, la RMC a imposé la légitimité et la viabilité de son modèle :

elle dispose aujourd'hui des capacités pour s'adapter aux enjeux du monde contemporain. Pourquoi ne pas proposer des RMC « nouvelle génération » qui s'inspireraient des dispositifs créés par la loi PACTE ? Des dispositifs qui favoriseraient une gestion financière à long terme plus adaptée à l'horizon de la retraite ».

Enfin, c'est aussi avec cet esprit de famille que le groupe entend défendre et continuer à promouvoir l'assurance vie et son fonds en euros, considérant que ce produit participe à l'écosystème d'une Protection sociale au sens large, avec une mutualisation et une solidarité intergénérationnelles. Le risque ne doit pas être totalement transféré aux assurés au travers des unités de compte, mais l'assureur doit continuer à couvrir une partie du risque. En effet, des solutions existent pour faire évoluer les fonds en euros dans le contexte actuel des taux obligataires bas, et permettre à chacun de profiter des bienfaits de la mutualisation temporelle de l'épargne pour l'ensemble des assurés.

MGP

Si la lecture de ces pages a conforté la MGP dans une conviction, au-delà de la singularité et de la complémentarité des prises de paroles, c'est bien celle d'appartenir à une communauté unie, et d'avoir toute légitimité à réfléchir ensemble pour mieux la soutenir. Ainsi, il est des idées fortes que l'on retrouve au fil des pages, qu'elles émanent d'associations, de mutuelles ou d'institutions. L'une d'elles est la nécessité d'envisager la protection des militaires, des policiers, des gendarmes et des surveillants pénitentiaires de façon globale. Leur engagement, même lorsqu'il n'est pas à temps complet comme dans le cas des réservistes, les expose à des risques hors du commun et leur confère par là même un statut et une dignité particuliers. La protection et l'accompagnement que nous leur prodiguons doivent nécessairement s'inspirer de cette spécificité.

Être présente pour ses adhérents à chaque instant, leur proposer une protection complète, à eux et à leurs proches, en prenant en compte les nouveaux enjeux auxquels la société les confronte, c'est ainsi que la MGP conçoit sa mission au service des forces de sécurité et, avec ses partenaires GMF et Unéo, au service de la communauté Sécurité-Défense tout entière à travers UNÉOPÔLE.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE P.9

PRÉAMBULE P.15

CONTRIBUTIONS P.21

JEAN-MARIE BOCKEL **P.22**

DOMINIQUE BUSSEREAU **P.28**

MARC LECLÈRE **P.32**

BENOÎT BRIATTE **P.42**

FLORENCE LENDROIT & ISABELLE LECOINTRE **P.48**

JACQUES FEYTIS **P.54**

JEAN-FRANÇOIS FURET-COSTE **P.60**

LE GÉNÉRAL CHRISTOPHE DE SAINT CHAMAS **P.68**

ALAIN GILLES **P.74**

ROSE-MARIE ANTOINE **P.80**

JEAN-PIERRE PAKULA **P.92**

RÉMI MACAREZ **P.98**

MARTINE DULOUT	P.104	LE GÉNÉRAL GEORGES LEBEL	P.198
DOMINIQUE DE LORGERIL	P.110	SANDY BRICE	P.204
DIDIER MALINOWSKI	P.116	LE GÉNÉRAL ROBERT RIDEAU	P.210
OLIVIER SCHMIT	P.122	ANALYSE	P.217
HENRY AUSSAVY	P.128	CE QU'ILS EN RETIENNENT	P.231
ARMANDO DE OLIVEIRA	P.134		
PATRICK REMM	P.140		
JÉRÉMIE HÉRENT	P.146		
RAMIRO RIERA	P.152		
BRUNO VALERSTEINAS	P.158		
JEAN-MARC TOMASI	P.164		
ANDRÉ YCHE	P.170		
RENAUD FERRAND	P.174		
RENAUD RAMILLON-DEFFARGES	P.182		
STÉPHANE LECOCQ	P.192		

PARTENAIRES

Airinspace
www.airinspace.com

Association pour le Prêt d'Appareillage aux Malades Paralysés (APAMP)
www.apamp03.fr

Avenir Mutuelle
www.avenirmutuelle.com

Bioméga Services
www.biomega.fr

Cegedim Insurance Solutions
www.cegedim-insurance.com

Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil
www.chicreteil.fr

Caisse des Français à l'Étranger
www.cfe.fr

Caisse Mutualiste Interprofessionnelle Marocaine (CMIM)
www.cmim.ma

Centre National d'Expertise Hospitalière (CNEH)
www.cneh.fr

CPAM de Paris
www.ameli.fr

CPAM des Hauts-de-Seine
www.ameli.fr

Enedis
www.enedis.fr

Fédération Hospitalière de France (FHF)
www.fhf.fr

GMF
www.gmf.fr

Groupe nehs
www.nehs.com

Groupe Vyv
www.groupe-vyv.fr

Gustave Roussy
www.gustaveroussy.fr

Hôpital Foch
www.hopital-foch.com

La France Mutualiste
www.la-france-mutualiste.fr

Mutuelle Civile de la Défense (MCDef)
www.mcdef.fr

Mutualité de la Fonction Publique Services (MFP Services)
www.mfpservices.fr

Mutuelle des Affaires Étrangères et Européennes (MAEE)
www.maee.fr

Mutuelle Générale de la Police (MGP)
www.mgp.fr

Mutualité Sociale et Agricole (MSA)
www.msa.fr

Novo Nordisk
www.novonordisk.fr

Organisation Internationale du Travail (OIT France)
www.ilo.org

Santé Mobilité Services
www.santemobilite.com

Syndicat des Biologistes
www.sdbio.eu

Unéo
www.groupe-uneo.fr

Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL)
www.unapl.fr

Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine (USPO)
www.uspo.fr

YCE Partners
www.yce-partners.fr

PUBLICATIONS

OUVRAGES

Tous solitaires, tous solidaires
Septembre 2020

5 leçons pour penser le social au XXI^e siècle
Juillet 2020

Qui veut tuer les mutuelles ?
Juin 2020

Nouveau monde, nouvelle Protection sociale !
Mai 2017

La Protection sociale en 500 mots - Dictionnaire Passionné
Octobre 2015

Le Livre Blanc
Novembre 2012

CAHIERS

L'intelligence artificielle : un défi pour la Protection sociale - Début
d'une réflexion
Mars 2020

Territoires de santé : de nouvelles frontières
Juin 2019

Formation professionnelle : du marché à l'individu
Février 2019

Retraite : un patrimoine collectif
Décembre 2018

Une question de méthode [Dialogue social]
Avril 2017

Big data et nouvelles technologies, la Protection sociale à l'heure
de la révolution numérique
Mars 2017

Un quinquennat pour retrouver une ambition française contre le
tabagisme
Mars 2017

Quelle politique mener ? [Addiction à l'alcool]
Mars 2017

Quatre stratégies pour maîtriser la dépense [Assurance maladie]
Février 2017

Quelques vérités pour la pérennité d'un patrimoine commun
[Financement de la Sécurité sociale]
Février 2017

L'emploi : un défi européen
Janvier 2017

Une bombe à mèche longue [Chômage, formation, accompagnement
et indemnisation]
Décembre 2016

Huit pistes pour relever les défis de l'hôpital public
Décembre 2016

Pour structurer la médecine du XXI^e siècle : la télémédecine
Décembre 2016

CRAPSLOGS

Séjour de la santé
Novembre 2020

CRAPSLOG Spécial Covid-19
Juin 2020

Retraite : déchiffrer le point
Mars 2020

PLFSS sur fond de crises
Décembre 2019

Le Danemark les enseignements d'une réforme aboutie
Octobre 2019

Plaidoyer pour une Europe Sociale !
Mai 2019

Heur et malheur de l'assurance chômage
Février 2019

L'Organisation Internationale du Travail : une utopie en marche !
Octobre 2018

Quelques vérités sur le médicament !
Mai 2018

Quelle nouvelle réforme du système de santé avant la crise ?
Février 2018

Le modèle mutualiste dans les pays en voie de développement :
quelle implantation ?
Novembre 2017

Le grand appareillage orthopédique
Novembre 2017

La santé à l'épreuve des territoires
Juillet 2017

Les mutuelles au coeur de notre avenir
Janvier 2017

Une épidémie nommée tabac
Mai 2016

Le numérique au chevet de la médecine...
Mars 2016

L'enjeu du vieillissement sur la population
Mai 2015

Emploi : nécessaire mais pas suffisant
Janvier 2015

Démographie médicale
Avril 2013

ÉDITION & CRÉATION

DIRECTEURS DE PUBLICATION

Jean-Paul Ségade & Fabien Brisard

PRÉSIDENT DU COMITÉ ÉDITORIAL

Hervé Chapron

CONCEPTION & RÉALISATION

Fabien Brisard, Pierre-Maxime Claude & Anaïs Fossier

RELECTURE

RédacNet - Karen Platel

CRAPS

45, rue Boissy d'Anglas, 75008 PARIS
accueil@thinktankcraps.fr

© CRAPS 2021

Tous droits réservés.

Toute reproduction ou transmission, même partielle, sous quelque
forme que ce soit, est interdite sans autorisation écrite du
détenteur des droits.

Imprimerie CHIRAT - Saint-Just-la-Pendue 42249

Dépôt légal

Mars 2021

ISBN : 978-2-492470-07-3

LA PROTECTION SOCIALE DE LA COMMUNAUTÉ SÉCURITÉ-DÉFENSE LES #IDÉES DES ACTEURS

Alors que la population Sécurité-Défense est toujours plus exposée au risque, ceux qui assurent sa Protection sociale doivent faire face à une inflation réglementaire et une concurrence exacerbée. Dans une démarche collective et dans une approche humaniste, les acteurs référents de la Protection sociale de la communauté Sécurité-Défense partagent, à travers cet ouvrage, leurs analyses et leurs réflexions pour proposer des solutions profitables aux forces de Sécurité et de Défense ainsi qu'à leur famille, en ligne avec les politiques du ministère de l'Intérieur et du ministère des Armées.

